

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 18 et N^o 19

Séances du mardi 3 juillet 2007 et du mercredi 4 juillet 2007

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour	859
Ouverture de la séance	860
Divers :	
1. Hommage à M ^{me} Françoise Frei et à M. Georges Derron, anciens membres du Conseil communal	860
2. Désignation du/de la président/e de séance	860
<i>Discussion</i>	860
3. Prestation de serment de MM. Jean-Marie Chautems (Soc.), Paul Ntumba Kahumbu (Soc.) et Thomas Schlachter (Les Verts), remplaçant MM. Stéphane Montangero (Soc.), Filip Uffer (Soc.) et Laurent Rochat (Les Verts), démissionnaires	861
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Stéphane Montangero (Soc.)	864
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Laurent Rochat (Les Verts)	865
Courriel :	
Absence excusée de M. Jean-Christophe Bourquin (M. Jean-Christophe Bourquin)	862
Lettres :	
1. Absence excusée de M. Olivier Français (M. Olivier Français)	862
2. Rectificatif de la Municipalité (Municipalité)	862
Question :	
N ^o 52 Les ordinateurs de la Ville sont-ils produits avec dignité? (M ^{me} Florence Germond)	863
Interpellation :	
«City Management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Développement</i>	910
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	912
<i>Discussion</i>	915
Motion :	
«De solides amarres pour les Docks!» (M. Alain Hubler et consorts). Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks. <i>Rapport polycopié</i> de M. Claude Bonnard, rapporteur	865
<i>Discussion</i>	873

Postulat :

«Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!» (MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat). <i>Dépôt</i>	864
--	-----

Préavis :

N° 2007/28	Fondation pour les musiques actuelles «Les Docks». Assainissement de la situation financière. Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007. Avenir de la salle (Culture, Logement et Patrimoine, Travaux, Enfance, Jeunesse et Education)	887
	<i>Rapport</i> <i>polycopié</i> de M. Claude Bonnard, rapporteur	897
	<i>Discussion générale</i>	899
N° 2007/29	Crédits supplémentaires pour 2007 (1 ^{re} série) (Administration générale et Finances). <i>Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2007/29 et sur le rapport le concernant</i>	910

Ordre du jour

18^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 3 juillet 2007 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Désignation du/de la président/e de séance.
2. Prestation de serment de MM. Jean-Marie Chautems (Soc.), Ntumba Kahumbu (Soc.) et Thomas Schlachter (Les Verts), remplaçant MM. Stéphane Montangero (Soc.), Filip Uffer (Soc.) et Laurent RoCHAT (Les Verts), démissionnaires.
3. Communications.
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Stéphane Montangero (Soc.).
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Laurent RoCHAT (Les Verts).

B. RAPPORTS

6. *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «De solides amarres pour les Docks!», et «Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks». (CLP). CLAUDE BONNARD.
7. *Préavis N° 2007/28*: Fondation pour les musiques actuelles «Les Docks». Assainissement de la situation financière. Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007. Avenir de la salle. (CLP, Trx, EJE). CLAUDE BONNARD.
8. *Préavis N° 2007/29*: Crédits supplémentaires pour 2007 (1^{re} série). COMMISSION DES FINANCES. (*Reprise de la discussion.*)

C. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INTERPELLATIONS URGENTES

9. *Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts*: «City Management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?». (17^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

10. *Interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts*: «Electricité: Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci?». (17^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

Prochaines séances: 4.9 (de 18 h à 20 h), 2.10 (18 h, séance double), 23.10, 6.11 (18 h, séance double), 20.11 (18 h, séance double), 11.12 (18 h, séance double), 12.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:
Jean-Luc Chollet

Le secrétaire:
Daniel Hammer

Séance

du mardi 3 juillet 2007

Membres absents excusés: M^{me} Sylvianne Bergmann, M^{me} Monique Cosandey, M. Roger Cosandey, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M^{me} Aline Gabus, M. Tristan Gratier, M. Laurent Guidetti, M. Axel Marion, M. Philippe Mivelaz, M. Blaise Michel Pitton, M. Vincent Rossi, M. Giampiero Trezzini.

Membres absents non excusés: M^{me} Marie Deveaud, M. André Gebhardt, M. Kugathan Thavathurai.

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – L'heure étant largement passée, j'invite l'assemblée à prendre place afin que nous puissions commencer. L'assemblée ayant été régulièrement convoquée et étant apparemment en nombre, j'ouvre cette séance extraordinaire du Conseil communal en invoquant la bénédiction divine sur nos travaux. Nous en aurons besoin.

Hommage à M^{me} Françoise Frei et à M. Georges Derron, anciens membres du Conseil communal

Le président: – Depuis notre dernière séance, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de deux anciens membres de notre Conseil, M^{me} Françoise Frei et M. Georges Derron. Je n'ai pas connu M. Derron. J'ai en revanche eu le privilège de siéger dans les années 1990 avec M^{me} Françoise Frei, qui appartenait aux rangs du Parti libéral.

Afin d'honorer la mémoire des disparus, j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever pour observer un moment de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

Désignation du/de la président/e de séance

Le président: – Le point 1 de notre ordre du jour mentionne: «Désignation du/de la président/e de séance». Je vous en avais déjà touché quelques mots mardi dernier. En effet, nous nous trouvons devant une situation peu cou-

rante, puisque le mandat du président expire habituellement à fin juin et que le nouveau président, ainsi que le nouveau Bureau, entre en fonction dès la passation des pouvoirs. Celle-ci aura lieu demain mercredi 4 juillet à 18 h, ici. Nous nous trouvons donc dans un certain flou, voire dans un vide juridique. Nous nous sommes toujours fort bien accommodés de ce flou, car hormis le cortège de la Fête du Bois, il ne se passait pas grand-chose dans la vie politique et publique de notre cité durant l'été. La situation est différente aujourd'hui. C'est pourquoi, quel que soit le président – ou la présidente – qui officiera, il faut le vote et la confirmation de cette assemblée, afin que les décisions prises ce soir ne soient pas invalidées pour vice de forme. J'ouvre donc la discussion relative à la désignation du/de la président/e de séance, et sur ce sujet uniquement.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Merci, Monsieur le *past president*. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, sans vouloir faire preuve d'un formalisme excessif, je crois que notre présidente pour l'année à venir a été élue de la manière la plus correcte possible la semaine dernière. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir tant avec vous qu'avec M^{me} Tétaz, notre présidente élue: aussi bien l'un que l'autre ont compris que Lausann-Ensemble ne veut en aucun cas être contre l'un ou l'autre, ou pour l'un ou l'autre. Simplement, c'est une question de... formalisme pur. Il y a une présidente élue, il y a un *past president*. Je pense qu'il appartient dès ce soir à notre présidente élue de présider cette séance. Le syndic a l'air d'approuver ce que je suis en train de dire... Non (... *éclats de rire...*), il n'approuve pas! Alors nous ferons sans le syndic, puisque de toute façon, c'est une décision qui appartient au Conseil communal. Mesdames et Messieurs les Conseillers, oubliez les avis, pertinents ou non, de notre syndic.

Je souhaite donc que nous puissions procéder comme je pense qu'on doit le faire, c'est-à-dire donner la présidence à notre présidente élue. J'ai pris contact avec M^{me} Tétaz, ce n'est donc pas un piège que nous lui tendons ou dans lequel nous voudrions la faire tomber. Il ne faudrait pas le comprendre de cette manière. Précisément ce soir, où nous avons à débattre d'un sujet qui échauffe quelques esprits, peut-être une présidente élue saurait-elle les calmer. Que l'assemblée prenne sa décision.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, oui. Car, Madame de Meuron, je peux attester, en tant que membre du Bureau et

en tant que premier vice-président, qu'il n'y a pas eu de passation de pouvoir. C'est peut-être procédurier aussi, mais c'est important pour la qualité et la justification légale de nos débats. Le président actuellement au pouvoir – un pouvoir qu'il a exercé correctement pendant une année – est toujours M. Chollet, jusqu'à la passation des pouvoirs. L'élection donne en effet à M^{me} Tétaz la légitimité pour poursuivre la tâche de présidence du Conseil. Mais pour l'instant, c'est M. Chollet qui est président et il mènera très bien ces débats si nous lui apportons notre soutien.

A ce propos, j'aimerais ajouter quelque chose, pendant que j'y suis. Nous avons vu, lors de notre dernière séance, l'application de l'article 76 de notre Règlement. Celui-ci prévoit que l'on renvoie le vote à une nouvelle séance. Selon la tournure que pourraient prendre nos débats ce soir, il serait imaginable que cette situation se reproduise encore – ce que je ne souhaite évidemment pas! Toutefois, tant qu'à désigner un président ou une présidente pour la séance actuelle, j'aimerais vous proposer que cette même personne soit désignée pour la séance éventuelle qui pourrait avoir lieu demain, selon l'article 77 du Règlement du Conseil, telle qu'elle pourrait être désignée par la majorité des membres présents du Conseil communal. C'est pourquoi je dépose un point supplémentaire à cet ordre du jour:

La désignation de la personne présidant le Conseil du 3 juillet demeure valable pour une éventuelle séance fixée le lendemain, selon l'art. 77 du Règlement du Conseil communal.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Le président en exercice et la future présidente se sont mis d'accord. Je suis pragmatique: cet accord correspond aux intérêts démocratiques de notre Conseil d'être présidé jusqu'à la fin de cette année par l'actuel président, M. Chollet. Vous observez qu'il n'y a aucune préférence de ma part du point de vue politique, puisque le président est UDC et la nouvelle présidente A Gauche Toute!

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Nous n'allons pas en faire une longue histoire, sinon il faudra présider la séance suivante, si j'en juge par le temps qui passe! Je propose de mettre un terme à ce débat dont l'importance n'est pas cruciale. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que de plus en plus, dans ce Conseil, nous avons une propension à faire un peu tout et n'importe quoi avec notre Règlement. Je m'étonne des propos de notre camarade Dolivo. Mais peu importe, LausannEnsemble est d'avis de ne pas faire une longue histoire de ça. Si l'assemblée veut que le *past president* préside, qu'il préside! Il le fera très bien, j'en suis sûre. Comme l'aurait fait très bien M^{me} Tétaz. Mais attention à respecter le Règlement.

M. Claude Bonnard: – Pour faire les choses dans l'ordre, votons, tout simplement!

(Rumeurs.)

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Notre groupe s'abstiendra s'il y a un vote. Monsieur Bonnard, si je vous ai bien suivi tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y a pas eu de passation de pouvoir pour le Bureau. C'est correct? Alors s'il n'y a pas eu de passation de pouvoir, pourquoi devons-nous voter?

(Exclamations.)

Le président: – Nous passons au vote. Celles et ceux qui confient la présidence de ce soir au président actuel le manifestent par un lever de main. Celles et ceux qui s'y opposent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Vous m'avez donc maintenu à ce poste de président pour la soirée. Je ne vous remercierai même pas, j'en prends acte. *(Rires.)*

C'est un grand jour pour trois nouveaux camarades, appelés à siéger parmi nous. Oui, c'est un grand jour, et quelle que soit la suite des débats, il ne faut pas que cela altère la solennité du moment et l'accueil que nous leur réservons.

Prestation de serment de MM. Jean-Marie Chautems (Soc.), Paul Ntumba Kahumbu (Soc.) et Thomas Schlachter (Les Verts), remplaçant MM. Stéphane Montangero (Soc.), Filip Uffer (Soc.) et Laurent Rochat (Les Verts), démissionnaires.

Le président: – J'invite nos huissiers à faire entrer dans cette salle, à des fins de prestation de serment, M. Jean-Marie Chautems, M. Paul Ntumba Kahumbu et M. Thomas Schlachter, remplaçant MM. Stéphane Montangero, Filip Uffer et Laurent Rochat. Je demande à l'assemblée, ainsi qu'au public dans les tribunes, de se lever. Messieurs les futurs nouveaux Conseillers communaux, je vais vous lire la formule du serment et ensuite, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et dire: «Je le promets.»

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de MM. Jean-Marie Chautemps, Paul Ntumba Kahumbu et Thomas Schlachter.)

Le président: – Je prends acte de votre serment, vous félicite de votre accession à cette noble assemblée, vous certifie que vous allez être immédiatement plongés dans le bain et vous invite, après que je vous aurai remis le procès-verbal de l'assemblée de commune attestant de votre élection, à prendre place dans cette assemblée – pour la dernière fois dans ces meubles – au gré de vos affinités personnelles et politiques.

(Vifs applaudissements dans les rangs du public. Brouhaha.)

Je passe la parole à notre secrétaire, M. Daniel Hammer, pour les communications.

Communications

M. Daniel Hammer, secrétaire: – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d’abord MM. Bourquin et Français vous prient d’excuser leur absence ce soir.

Absence excusée de M. Olivier Français

Lettre

Direction des travaux
Le directeur

Monsieur Jean-Luc Chollet
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville de Lausanne
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 juin 2007

Séance du Conseil communal du 3 juillet 2007

Monsieur le Président, cher Monsieur,

En raison d’une séance en dehors de Lausanne, à laquelle ma présence est impérativement requise, je me vois contraint de vous prier d’excuser mon absence à la séance du Conseil communal, le 3 juillet prochain.

Je vous remercie d’en prendre bonne note et vous prie d’agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Le directeur des Travaux: Olivier Français*

Copie: M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal

Absence excusée de M. Jean-Christophe Bourquin

Courriel

Message
De: Bourquin Jean-Christophe
Envoyé: mardi, 3 juillet 2007 13:53
A: Hammer Daniel
Objet: Conseil communal de ce soir.

Monsieur le Secrétaire,

L’Ordre du jour du Conseil communal de ce soir 3 juillet ne faisant apparaître aucun objet concernant ma direction et ne comportant pas de questions orales, je ne pense pas que ma présence soit nécessaire.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir informer le Conseil communal de mon absence.

Avec mes vœux pour une séance constructive, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire, l’expression de ma considération distinguée.

(Signé) *Jean-Christophe Bourquin*

Conseiller municipal
Directeur de la Sécurité sociale et de l’Environnement
7, place Chauderon
Case postale 5032
CH-1002 Lausanne

Tél.: +41 21 315 72 00
Fax: +41 21 315 70 01

Rectificatif de la Municipalité

Lettre

***Rectificatif
annule et remplace
lettre du 21.6.07***

Monsieur Jean-Luc Chollet
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 juin 2007

Séance du Conseil communal du 3 juillet 2007

Monsieur le Président,

Par ces lignes, nous portons à votre connaissance qu’en raison de la réception organisée en l’honneur de la nouvelle présidente du Grand Conseil, le syndic soussigné ne pourra être présent en début de séance et pense arriver aux environs de 20 h.

Vous remerciant de bien vouloir d’ores et déjà excuser ce retard, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l’assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité:
Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: Philippe Meystre

Les ordinateurs de la Ville sont-ils produits avec dignité ?

Question (N° 52) de M^{me} Florence Germond

Une campagne « Pour des ordinateurs produits dans la dignité » a récemment été lancée par les deux œuvres d'entraide « Pain pour le prochain » et « Action de carême » avec la collaboration de la Fédération romande des consommateurs. Cette campagne a pour but d'informer sur la face cachée de l'industrie électronique. Suite à une enquête, il a été révélé que les conditions de travail chez les fournisseurs des cinq principales marques d'ordinateurs vendus en Suisse – Dell, Hewlett-Packard, Acer, Apple et Fujitsu-Siemens – sont déplorables. En période de forte demande, les journées de travail comptent 12 à 14 heures et ceci plusieurs semaines de suite, sans que les ouvrier-ère-s ne bénéficient d'un jour de congé. Pour les heures supplémentaires, il est fréquent que les travailleurs ne reçoivent pas la compensation salariale égale. En matière de santé, les employé-e-s utilisent des produits toxiques, sans protection (gants, masques, ventilation adéquate, etc.). Quant aux droits syndicaux, ils sont systématiquement bafoués.

Selon l'article 61 du Règlement du Conseil communal, je me permets de poser la question suivante à la Municipalité :

1. A ma connaissance, les ordinateurs de la Ville sont fournis par l'entreprise Dell. La Municipalité a-t-elle pris conscience des résultats de l'enquête mentionnée ci-dessus et si oui quelle suite pense-t-elle lui donner ?
2. Les œuvres d'entraide demandent le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux du travail sur toute la chaîne de production. La Municipalité entend-elle contacter son fournisseur pour s'en assurer ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 25 juin 2007

Préambule

La micro-informatique, timidement introduite au sein de l'Administration communale lausannoise au début des années nonante, s'est rapidement imposée. Plébiscité par les services de l'Administration, le micro-ordinateur a définitivement supplanté le terminal de télétraitement dix ans plus tard (environ 2500 unités en 2003).

S'il est vrai que cette mutation technologique a été soutenue par des performances techniques sans cesse améliorées par les constructeurs et les éditeurs de logiciels, ce sont essentiellement les baisses de prix, constantes et spectaculaires durant plusieurs années, qui ont contribué à élargir la

diffusion du PC, également auprès du grand public. Or, il faut bien constater que cet avantage financier, dont les acquéreurs se sont réjouis, est essentiellement une conséquence de la délocalisation généralisée de la production, des pays d'Amérique du Nord et d'Europe vers ceux d'Extrême-Orient.

L'Administration communale a ainsi pu procéder au renouvellement global du parc durant le 4^e trimestre 2003, sur la base des conclusions du préavis N° 2002/47. En effet, les machines étaient de générations, de niveaux techniques et de capacités hétéroclites. Leur utilisation finissait par se révéler problématique et la maintenance s'avérait beaucoup trop complexe. Pour mémoire, les offres reçues à l'occasion du marché public lancé afin de procéder à ce renouvellement comportaient du matériel des constructeurs suivants : Dell, Fujitsu-Siemens, IBM et Hewlett-Packard. L'offre globale (matériel et prestations de services) la plus économique, avec du matériel Dell, a été retenue.

Réponses aux questions de M^{me} Germond

1. A ma connaissance, les ordinateurs de la Ville sont fournis par l'entreprise Dell. La Municipalité a-t-elle pris conscience des résultats de l'enquête mentionnée ci-dessus et si oui quelle suite pense-t-elle lui donner ?

Comme exposé en préambule, les micro-ordinateurs équipant les services de la Commune sont effectivement de marque Dell. Par souci d'homogénéité du parc et en raison des prix compétitifs pratiqués par ce fournisseur, les achats complémentaires continuent de s'effectuer avec du matériel de cette marque jusqu'au prochain renouvellement global, qui aura lieu en 2009.

La Municipalité a pris acte des conclusions de l'enquête patronnée par *Pain pour le prochain* et *Action de carême*, qui lui inspirent les réflexions et commentaires suivants :

- Selon les conclusions de l'étude, aucun fabricant n'est exemplaire, tous étant critiquables à des degrés divers. Ceci étant, le matériel qui équipe les fonctionnaires lausannois serait, tout à fait fortuitement, celui qui est produit dans les conditions les moins « scandaleuses ».
- L'étude s'est concentrée sur les micro-ordinateurs. Eten due à tout le matériel électronique et audiovisuel, il y a fort à parier que les conclusions de l'enquête auraient été similaires.
- Il est de fait que la concurrence effrénée des prix à laquelle se livrent les constructeurs n'est pas sans conséquence sur les ouvriers qui les fabriquent. La Municipalité est consciente que, outre l'effet négatif des délocalisations évoquées au § 2 du préambule, il est vraisemblable que la recherche du moindre coût ait maintenant des conséquences sur les employés des nouveaux pays producteurs.
- En contrepartie de ces aspects négatifs, il apparaît également indispensable de relever que les baisses de prix

ont largement contribué à permettre l'accès aux technologies de l'information de toutes les couches de la société. Sans elles, la fracture numérique serait encore plus flagrante: l'usage de l'informatique serait confiné à un petit cercle de professionnels et de particuliers fortunés. L'Administration communale lausannoise, elle aussi, profite largement de ce contexte favorable, ce qui lui permet de mener à bien un grand nombre de projets informatiques en limitant l'importance des investissements.

- Le sens des proportions impose de considérer comme minimales les quantités acquises par la Ville de Lausanne. Celles-ci ne sont objectivement pas suffisantes pour influencer la politique menée par les constructeurs à l'endroit de leurs employé-e-s. Les acquisitions annuelles complémentaires ne dépassent guère, en moyenne, une soixantaine de machines.
- Par ailleurs, la Municipalité ne maîtrise pas le droit du travail des divers pays de production et ne dispose d'aucun moyen de vérifier par elle-même la mise en œuvre de dispositions conformes à ses principes, si celles-ci étaient promises.
- Enfin, la situation est d'autant plus compliquée que le marché des composants électroniques est à ce point ouvert que la plupart des grandes marques se contentent d'assembler des éléments fabriqués par des tiers. Dans ces conditions, ces constructeurs ne sont eux-mêmes pas en mesure d'influencer de manière tangible les conditions de production prévalant chez ces sous-traitants.

Compte tenu de ce qui précède:

- La Municipalité estime ne pas être en mesure de reprendre à son compte les conclusions de l'enquête de *Pain pour le prochain* et d'*Action de Carême*, tout en regrettant que les conditions de travail qui prévalent sur les sites de production ne soient sans doute pas à la hauteur des principes de l'Organisation internationale du travail et de ceux qu'elle défend.
- Dans la perspective du prochain renouvellement du parc, la Municipalité continuera donc de faire jouer la concurrence. Le prix demeure en effet, en dehors de tout autre élément d'appréciation objectivement et universellement quantifiable, un critère de choix prépondérant. Toutefois, l'opportunité d'introduire un critère de sélection portant sur la qualité des conditions de travail sur les sites de production sera étudiée au moment opportun, mais demeure réservée à ce jour.

2. *Les œuvres d'entraide demandent le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux du travail sur toute la chaîne de production. La Municipalité entend-elle contacter son fournisseur pour s'en assurer?*

Puisque aucun fabricant n'est à même de constituer une alternative, la Municipalité estime qu'il serait improductif et inapproprié de faire pression sur son actuel fournisseur,

celui-ci ayant par ailleurs été sélectionné en son temps dans le cadre d'un marché public, essentiellement sur la base de ses conditions commerciales avantageuses.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Postulat de MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat:
«Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!»

Dépôt

Lausanne, le 25 juin 2007

(Signé) *Gilles Meystre, Marc-Olivier Buffat*

Le président: – Merci. Nous avons deux élections ce soir. Tout d'abord, nous devons élire un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Stéphane Montangero. J'attends vos propositions. Est-ce que le parti d'où est issu M. Stéphane Montangero a une proposition?

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Stéphane Montangero (Soc.)

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Chers Collègues, nous avons un problème d'organisation dû au fait que le Conseil communal tient une séance supplémentaire. Or la personne qui se présente à la Commission des finances n'est pas encore assermentée, elle aurait dû l'être à la première séance de l'année prochaine. Nous n'avons donc pas encore de candidat et ce poste, réservé à un conseiller socialiste, restera vacant pendant l'été.

Le président: – Si je vous comprends bien, l'assermentation aura lieu à la reprise, le 3 septembre...

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Le candidat n'est pas encore assermenté au Conseil communal. C'est un nouvel entrant.

Le président: – J'espère au moins qu'il est trouvé!

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Evidemment! Il entrera en remplacement d'une de nos démissions pour le Grand Conseil.

Le président: – La Commission permanente des finances, comme toutes les commissions du Conseil, n'étant pas fortement sollicitée durant la pause estivale (... *vives*

réactions, rumeurs...), cette assemblée voit-elle un inconvénient à ce que nous reportions la nomination? J'attends vos remarques ou propositions. Nous n'allons pas y passer la soirée. Est-ce qu'on renvoie au mois de septembre? (*Rumeurs.*) D'après des hochements de tête assez régulièrement répartis entre les formations, nous renvoyons.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Laurent Rochat. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Laurent Rochat (Les Verts)

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): – Nous avons un candidat pour ce poste, il s'agit de M. Vincent Rossi. Vincent Rossi a une trentaine d'années, il est ingénieur en environnement, il a été coordinateur romand pour l'initiative pour une mobilité humaine, parfois appelée «Initiative anti-4x4», que vous connaissez certainement. Il a également été président des Jeunes Verts. Il est entré dans ce Conseil il y a un an et il est désireux de mieux découvrir l'Administration communale en siégeant dans cette commission. Vous connaissez Vincent Rossi pour son enthousiasme et sa spontanéité, il en a encore fait preuve lors de notre dernière séance. Je vous le recommande chaleureusement.

Le président: – M. Rossi est-il là? (*Réponse négative de la salle.*) Il est absent, mais assermenté. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Cette assemblée voit-elle un inconvénient à ce que nous procédions à une élection à main levée? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Vincent Rossi, absent, le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent? Trois oppositions. ... qui s'abstiennent? Une abstention. Vous avez donc accepté l'élection de M. Vincent Rossi.

Nous passons à la partie B de notre ordre du jour, rapports. Point 6, motion de M. Alain Hubler et consorts: «De solides amarres pour les Docks!», et «Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks». J'appelle son rapporteur à la tribune, M. Claude Bonnard.

Motion de M. Alain Hubler et consorts:
«De solides amarres pour les Docks!»¹

Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks²

Rapport

Membres de la commission: M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur, M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M. Yves Ferrari (Les Verts), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Nicolas Gillard (LE), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Stéphane Montangero (Soc.), M. Charles-Denis Perrin (LE), M^{me} Valérie Schwaar (Soc.), M^{me} Isabelle Truan (LE), M. Claude-Alain Voiblet (UDC), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Le président: – Monsieur Bonnard, bienvenue. Nous vous écoutons.

Rapport photocopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – A la suite de nombreuses interventions liées aux Docks, la commission chargée de l'étude de la motion de M. Alain Hubler s'est trouvée investie du rôle de commission d'enquête sur le fonctionnement des Docks et de la fondation responsable de cette salle, la Fondation pour les musiques actuelles (FMA, ci-après). Avant d'engager plus avant la Ville dans le monde des musiques actuelles, il semblait en effet important de comprendre comment une institution culturelle soutenue par la Ville a pu arriver à la débâcle observée. L'ampleur médiatique entourant cette affaire et la perte de confiance de la population envers cette institution et sa gestion méritent également que l'on tire au clair et informe à ce sujet.

Nommée par le Bureau, la commission était composée de M^{mes} Françoise Longchamp, Isabelle Truan, Elisabeth Wermelinger et de MM. Claude Bonnard, Yves Ferrari, Fabrice Ghelfi, Alain Hubler, Stéphane Montangero, Charles-Denis Perrin et Claude-Alain Voiblet. Se sentant en porte-à-faux par rapport à la position déjà exprimée de son groupe, M. Claude-Alain Voiblet, nommé comme rapporteur, a préféré ne pas assumer cette fonction qui est revenue au sous-signé. Ont fonctionné comme remplaçants, durant une ou plusieurs séances, M^{mes} Adozinda Da Silva et Valérie Schwaar, ainsi que M. Nicolas Gillard.

La commission a tenu 13 séances, dont 6 ont été consacrées à auditionner des acteurs de cette affaire. Durant le début de nos travaux, nous avons bénéficié de la présence de M^{me} Silvia Zamora, directrice de Culture, Logement et Patrimoine, accompagnée de M^{me} Marie-Claude Jequier, cheffe du Service de la culture et de M^{me} Liliane Blanc, documentaliste au Service de la culture, que je remercie pour ses notes de séances.

¹BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), p. 664; *idem*, T. II (N° 11), pp. 194 ss.

²BCC 2006-2007, T. II (N° 11), pp. 186 ss.

Par la suite, afin de ne pas solliciter des membres de l'Administration et d'assurer la confidentialité sur nos travaux et surtout nos auditions, nous avons demandé, par analogie à l'enquête menée il y a quelques années dans le cadre des services sociaux, au Secrétaire du Conseil d'assister à nos séances et de rédiger des procès-verbaux ou – bien plus formellement – les transcriptions de nos auditions. Dans ce travail considérable, M^{me} Diane Gilliard, en qualité de rédactrice du *Bulletin du Conseil*, et M. Daniel Hammer se sont vraiment surpassés. Nous tenons à les remercier chaleureusement tous deux pour ce travail important et difficile. Afin de pouvoir assurer une représentation des différents groupes politiques durant nos auditions, nous avons prié les groupes d'annoncer qui pourrait remplacer une personne nommée. Tous les membres de cette commission ont signé une déclaration de confidentialité.

Je tiens à adresser également des remerciements aux membres de la commission qui ont pris le temps nécessaire à ces auditions et qui ont apporté des éléments à ce rapport, soit durant nos discussions, soit sous forme de suggestions.

Comme base de travail, nous avons demandé au Service de la culture de nous fournir copie de ses documents concernant la FMA, notamment de l'audit financier, des budgets et des rapports financiers, ainsi que des procès-verbaux du Conseil de la FMA. Après avoir étudié ces documents, nous avons établi une liste de points pour lesquels nous attendions des explications, et une liste de personnes avec qui nous voulions discuter de ces questions. Nous avons demandé au président du Conseil de la FMA, qui nous les a fournis dans la mesure où ils ont été retrouvés, d'autres documents mentionnés dans les procès-verbaux du Conseil. Nous avons aussi reçu par la suite une seconde partie de l'audit concernant le crédit d'investissement à la FMA.

Notre investigation était ciblée sur la compréhension du déroulement du projet des Docks depuis ses débuts. Nous avons voulu :

- établir qui menait le projet durant ses différentes étapes ;
- comprendre l'évolution des activités de la FMA ;
- déterminer qui pouvait se rendre compte de la situation en général, aussi bien au Conseil de la FMA qu'à la Direction des Docks.

Pour ce faire, nous avons donc auditionné :

M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine au moment de la création de la FMA et responsable de l'élaboration du préavis N° 2003/33. En outre, M. J.-J. Schilt assumait la charge de vice-président du Conseil de la FMA dès sa création jusqu'à fin juin 2006 ;

M. Oscar Tosato, municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, et membre du Conseil de la FMA dès septembre 2006 ;

M^{me} Marie-Claude Jequier, cheffe du Service de la culture et membre du Conseil de la FMA dès sa création ;

M^{me} Valérie Devalloné, architecte au Service immobilier de la Ville ;

M. Jean-Batiste Ferrari, architecte, président du Conseil de la FMA dès sa création et jusqu'en mars 2007 ;

M^{me} Isabelle Mayor, conseillère communale, membre du Conseil de la FMA dès sa création. M^{me} Mayor siège à titre personnel et non comme représentante du Conseil ;

M. Emmanuel Gétaz, directeur des Docks du 1^{er} janvier 2004 au 18 janvier 2007 ;

M Stéphane Bezençon, responsable de l'exploitation des Docks de juillet 2005 au 27 septembre 2006 ;

M. Julien Friederici, responsable administratif aux Docks depuis juillet 2005 jusqu'au 27 septembre 2006 ;

M. Yanick Platel, pour BDO Visura.

Ont décliné l'invitation :

M. André Bellon, chef du Service immobilier au moment de l'élaboration du préavis N° 2003/33. M. Bellon a quitté l'Administration communale entre-temps ;

M. Diego Salvatore, membre du Conseil de la FMA dès sa création jusqu'au début 2007.

Ce rapport d'enquête présente ainsi notre perception des faits et notre position sur les différents points mentionnés ci-dessus.

Nous avons perçu le mandat de notre commission comme devant aller au-delà d'une dénonciation de lacunes de gestion, d'organisation, de planification et/ou d'une sur/sous-estimation de ses capacités ou de l'étendue de l'ego de l'un ou l'autre des participants au projet. Nous ne désirons pas non plus diriger notre enquête contre une institution, mais au contraire désirons apporter, sous forme de recommandations, quelques règles pour éviter que des schémas que nous avons pu constater se reproduisent ici ou ailleurs dans les activités des fondations que la Ville met en place.

Introduction historique

Sans vouloir reprendre encore une fois la genèse du projet, il est peut-être bon de préciser un certain nombre de faits concernant son évolution depuis l'abandon de ce qui aurait pu remplacer la Dolce Vita dans les locaux de la Ville, au 18, rue Saint-Martin, jusqu'à la mise en route du projet des Docks.

Le trou noir

A l'époque, les affaires liées aux musiques actuelles étaient prises en charge par la Direction des écoles, de la jeunesse et de l'éducation. Plusieurs collaborateurs de cette direction ont participé à un groupe de travail qui concluait

qu'une scène était nécessaire pour les musiques actuelles après la fermeture de la Dolce Vita, et suggérait la création d'une fondation responsable notamment de la promotion des musiques actuelles *live* à Lausanne. C'est avec l'appui de ce groupe de travail que le projet de Saint-Martin 18 avait été élaboré. Un concours avait permis de retenir l'Atelier du Maupas comme bureau d'architecte, ainsi que le projet d'exploitation de M. Emmanuel Gétaz. Toutefois, en raison de l'affectation de la zone, le projet se heurtait à une impossibilité d'ouvrir une salle de musique à cet endroit. Cette contrainte d'aménagement du territoire que les services n'ont pas vue a tué le projet, laissant une grande amertume sans apporter de réponse à la demande d'une scène lausannoise pour les musiques actuelles.

Par ailleurs, la Municipalité entendait un certain ressentiment de la part des acteurs des musiques actuelles, qui constataient une inégalité de traitement entre l'offre culturelle ciblée sur un public jeune et les autres activités culturelles lausannoises. Pourquoi toutes les institutions culturelles seraient-elles sous l'autorité du Service de la culture sauf les musiques actuelles qui dépendraient d'un budget davantage lié aux loisirs et à l'éducation? Dans la mesure où les musiques actuelles se transformaient en une structure professionnelle, il a semblé préférable de les placer sous l'autorité du Service de la culture, ce qui a été fait en 2002. Ce service n'a pourtant pas d'expérience dans le milieu des musiques actuelles où règne un mélange de facteurs artistiques et commerciaux. Le «monde de la nuit» n'est certainement pas celui du théâtre ou de l'opéra.

Le théâtre des Roseaux, ou la renaissance du projet

Durant les premières semaines de 2003, un des participants au groupe de travail mentionné plus haut, M. Marc Lambelet, prévient l'Administration que, dans le cadre de la liquidation des équipements de l'Expo 02, «Le Cargo» était à vendre. Quelques jours après, ce bâtiment était vendu, mais le «Théâtre des Roseaux» était encore disponible. Il fallait se décider rapidement, et c'est sur l'avis de M. Lambelet et de M. Gétaz qui connaissaient le théâtre que la Direction de la culture a décidé d'aller de l'avant: la boîte que représente le Théâtre des Roseaux peut fort bien faire l'affaire pour y créer une scène pour les musiques actuelles. Comme il existait d'autres affectations utiles pour le matériel et que son prix de vente était apparemment proche de celui de la ferraille, il aurait été dommage de manquer cette occasion. Une estimation (trop) rapide, uniquement basée sur le cubage du bâtiment, permet au municipal en charge du dossier d'articuler le premier chiffre (rappelé dans le cadre de la Commission du préavis 2006/29) de Fr. 2'000'000.- pour une salle brute. Le projet élaboré par la suite est à l'origine de l'affaire qui nous occupe en ce moment.

Constitution et fonctionnement de la FMA

Dès la renaissance du projet, la Municipalité décide de donner le jour à la FMA telle qu'elle avait été évoquée par

le groupe de travail quelques années auparavant. Peu après, une demande de crédit supplémentaire urgent fut déposée pour l'achat du bâtiment (acceptée en séance de Municipalité du 30.1.06). La Municipalité crée la FMA par acte notarié et la dote d'un capital de Fr. 20'000.- (décision du 20 mars 2003).

Constituée le 3 avril 2003, la FMA, fondation de droit privé, est montée selon les règles que la Municipalité applique en la matière, notamment: pas de présidence par un municipal, pourtant membre; une implication du chef de service assurant une partie de la subvention, un choix de membres impliqués dans les études ayant conduit au projet de fondation. Il n'est donc pas étonnant de retrouver dans cette fondation plusieurs personnes proches de la Direction de la jeunesse ainsi que la cheffe du Service de la culture. Pour un projet impliquant une création de salle, il a semblé souhaitable au municipal fondateur (agissant au nom de la Commune) et vice-président, de bénéficier de la bonne volonté d'un architecte qui a mené avec maîtrise la création de l'EJMA. Le Conseil de la FMA comporte donc des membres proches du milieu éducatif, des musiques actuelles, du soutien à des institutions culturelles, contrôlant les institutions culturelles et connaissant la problématique de la construction. Les compétences en ce qui concerne la partie artistique et la recherche de fonds sont certainement bien représentées, ainsi que celles nécessaires à appréhender un projet architectural.

Dès sa création, le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises: une à deux fois par mois durant 2003, presque une fois par mois en 2004 et en 2005, pour s'espacer davantage en 2006. Si aucun secrétaire n'a été élu explicitement, il faut constater que le travail du Conseil est rapporté dans des PV, mais de manière succincte. Nous observons qu'aucune personne n'a été désignée pour veiller aux finances de la FMA. Il est manifestement difficile de demander à des membres pour la plupart volontaires et travaillant à titre gracieux un effort plus important. Les moyens financiers alors inexistant de la FMA ne lui permettent pas d'avoir un secrétariat, mais elle accepte tout de même sa mission. Elle ne nomme pas non plus de comité directeur de la FMA avant la situation de crise de début 2007 et n'a jamais eu l'occasion d'approuver de Conseil de direction des Docks, faute de proposition.

Rapidement impliquée dans les esquisses de la future salle, la FMA contribue à l'élaboration de la salle. Alors que le travail est entre les mains du Service immobilier de la Ville, la FMA précise les modifications souhaitables à un meilleur fonctionnement. Ces démarches engendreront des coûts supplémentaires par rapport au projet initial. Nous y reviendrons.

Parmi les compétences exclusives du Conseil de la FMA (après approbation par la Municipalité), se trouve l'engagement du directeur de la salle. Le lauréat du concours pour Saint-Martin serait un candidat naturel pour une partie du Conseil de la FMA; néanmoins, il est décidé de lancer

un appel d'offres pour ce poste (avec un court délai de réponse). M. Gétaz, à l'étranger à ce moment-là, est contacté parallèlement à une annonce dans la presse. La procédure de sélection a été menée par un groupe du Conseil de la FMA, qui répond à 49 demandes de cahier des charges, étudie les 11 projets rentrants, et retient finalement 4 projets pour des auditions. Sur les deux restant alors en lice, le projet de M. Emmanuel Gétaz a remporté le vote du Conseil des FMA.

Le projet de salle jusqu'à l'ouverture

Au stade de l'étude préliminaire de faisabilité, le projet de salle était devisé à Fr. 3,44 millions par le Service immobilier. Le devis tenait compte d'un «Divers et imprévus» de 10%, ce qui est le minimum dans une telle réalisation pour laquelle le maître d'ouvrage ne dispose pas d'une expérience récente. Après quelques corrections, en se limitant à la mise à disposition d'une surface brute satisfaisant aux besoins de son affectation, on arrivait à un prix de Fr. 3,2 millions. Pour ce prix, le Service immobilier détenait une bonne partie des soumissions pour une construction sans équipement, en reprenant la structure existante sans modification aucune et sans aménagement d'aucune sorte. S'estimant tenu par les premiers chiffres articulés, le municipal en charge a demandé au Service immobilier de faire encore mieux. Il s'ensuit une diminution de certains postes dont «Divers et imprévus», drastiquement coupé pour arriver à quelques dizaines de milliers de francs. C'est ainsi que l'on est arrivé au chiffre de Fr. 2'660'000.– qui figurait dans le préavis N° 2003/33.

Au moment de la «mise sous toit» du préavis, le Service immobilier était conscient que la somme demandée ne permettait pas d'arriver au résultat escompté à moins de circonstances particulièrement favorables. Le montant de Fr. 3,2 millions a toujours semblé plus vraisemblable au service.

Comment un projet réduisant les «Divers et imprévus» à 0,8% du total pouvait-il recevoir l'aval d'un ancien directeur des Travaux? M. Schilt avait dû voir passer de nombreux crédits d'ouvrage où figuraient des divers et imprévus! Il a dû aussi faire des demande de crédits complémentaires pour combler des surcoûts lors de projets de construction. Nous pensons qu'il a voulu rendre le projet politiquement acceptable.

S'il était impossible à la Municipalité de connaître les tractions internes à la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, on peut tout de même s'interroger sur l'adoption collégiale d'un tel préavis! Il fallait que la Municipalité soit particulièrement heureuse de trouver une solution bon marché pour les musiques actuelles! Tous les municipaux étaient-ils informés? Nous en doutons d'après nos auditions.

Et finalement, comment notre Conseil a-t-il pu accepter le crédit de construction aussi aveuglément? En effet, aucun

argument portant sur l'inadéquation du crédit d'ouvrage n'a été prononcé durant la séance du Conseil. Certains commissaires l'avaient toutefois évoquée en séance de commission. Les conseillers communaux faisaient aussi, dans leur majorité, manifestement confiance à l'auteur du préavis!

Depuis son engagement, le directeur de la salle (tout d'abord sous contrat de prestation puis sous un engagement de durée déterminée) intervient avec le Conseil de la FMA pour apporter des modifications au projet. La FMA connaît et accepte la règle du jeu que la Municipalité et notre Conseil lui ont imposée plus tard par l'adoption du préavis: toute dépense au-delà des Fr. 2'660'000.– devra être financée par des fonds propres à la FMA. En principe, et si le bâtiment brut peut être livré pour la somme votée par le Conseil, la FMA doit trouver les moyens de financer les équipements et installations permettant d'exploiter une salle de musique dans une halle uniquement chauffée, ventilée et isolée. Il peut sembler étrange de demander à l'usager du bâtiment – en l'occurrence la FMA – de prendre en charge des frais d'installation devenant partie intégrante du bâtiment, tels le câblage électrique depuis le tableau central, les aménagements de bar, le revêtement du sol, etc. Mais ces règles étaient connues du Conseil de la FMA. Vu sa composition, avait-il le moindre choix de les refuser ou de les amender?

Afin de réduire les coûts et d'éviter le plus possible d'honoraires d'architectes, la gestion du projet a été déléguée au Service immobilier de la Ville, le préavis ne prévoyant d'ailleurs aucun financement d'un mandat extérieur. A l'arrivée du directeur, début 2004, un mandat d'architecte est confié à l'Atelier du Maupas, lauréat du concours de Saint-Martin. Ainsi, le Conseil de la FMA choisit de s'adjoindre l'aide de ce bureau tout en laissant le mandat de surveillance du chantier au Service immobilier, propriétaire du bâtiment. Celui-ci rend attentive la FMA de l'implication financière des modifications que le directeur décide et qui touchent à la structure du bâtiment. Elles nécessiteront une mise à l'enquête complémentaire.

Suite à l'enquête publique et à des oppositions, le projet est bloqué durant plusieurs mois et ne peut débiter finalement qu'en avril 2005. Les modifications apportées au projet par la FMA ont eu des conséquences sur le prix de l'ouvrage. Mais elles ne sont pas les seules raisons du surcoût important de la salle: des modifications imposées par la législation pour la sécurité et la santé des usagers (ventilation, éclairage), des taxes, des surcoûts engendrés par des retards dans les travaux consécutifs à un accident, des travaux de câblage (en principe à la charge de la FMA) font grossir la facture finale de Fr. 930'000.–. Ce dernier chiffre est repris de l'audit du 4 juin 2007 de BDO Visura au sujet de l'investissement.

Durant les deux bonnes années séparant la prise en charge du projet par la FMA et l'inauguration de la salle, le Conseil de la FMA a pu suivre l'évolution du projet, puis

du chantier et de son coût. A cet effet, une sous-commission a été désignée par le Conseil de la FMA. Si les aspects d'aménagements sont bien reportés dans les PV, aucune mention n'est faite des conséquences financières inévitables des modifications du projet, ni bien sûr des moyens de les financer.

Il nous semble que le Conseil de la FMA a fait preuve d'une certaine passivité et insouciance vis-à-vis de la manière de financer les nombreuses améliorations du projet initial, lui-même irréaliste quant à la prise en charge de l'équipement par les FMA. Il a compté sur la caution que représente la présence d'un municipal. Il a aussi été bien trop optimiste dans ses attentes du sponsoring et du mécénat. Nous en avons vu les conséquences au travers du préavis N° 2006/29 que le Conseil communal a récemment accepté.

Le début de l'exploitation des Docks

Organisation

Les Docks sont dirigés par M. Emmanuel Gétaz. Son cahier des charges est précis quant aux responsabilités notamment de gestion des budgets, du personnel, de la recherche de fonds, de la définition de la programmation artistique... (la liste n'est pas exhaustive). Les Docks sont organisés par secteur d'activité, avec des responsables artistiques, d'administration et d'exploitation. D'autres collaborateurs assurent la communication et la promotion. Des réunions de direction permettent au directeur d'avoir une vue d'ensemble des Docks. En cours d'exploitation, certaines des longues séances communes sont remplacées par des rencontres bilatérales permettant de raccourcir les séances plénières.

Les problèmes internes

Après la grande effervescence accompagnant l'ouverture (soit décembre 2005, puis les premières semaines 2006), l'équipe s'est sentie laissée à elle-même durant une absence prolongée du directeur, planifiée de longue date, pour un séjour à l'étranger. Plusieurs personnes avaient le sentiment d'avoir tout sur les bras avec un directeur qui était très peu présent, presque jamais le soir et qui ne connaissait pas ses employés. D'autre part, des conflits entre plusieurs collaborateurs ont progressivement pris de l'ampleur. Ceux-ci n'ont pas été maîtrisés. Au niveau de la gestion du personnel, il faut déplorer que les personnes qui ont quitté les Docks n'aient pas reçu de certificat de travail malgré de nombreuses demandes. Il s'agit là d'une grave négligence.

Les problèmes financiers

Avant même que le premier spectateur vienne aux Docks en décembre 2005, la FMA fonctionnait déjà depuis plus de deux ans. La période de préparation a donc été particulièrement longue en raison des retards de la construction.

Outre les aspects financiers spécifiques de la salle évoqués plus haut, cette lente mise en place a pour conséquence des charges de fonctionnement liées aux Docks qui n'étaient couvertes que par la subvention, si l'on fait abstraction des dons et avances destinés à l'équipement. Ainsi, au moment du démarrage, les dettes de toutes sortes s'accumulent. Les Docks ont à faire face à un manque de liquidité. Toutefois, l'équipe mise en place dès l'été est satisfaite du démarrage. La fréquentation de la salle est bonne et conforme aux attentes. Malheureusement, par rapport aux prévisions d'exploitation, les recettes du bar ne sont pas suffisantes. Ou autrement dit, le budget n'est pas réaliste pour les recettes du bar. Durant les premiers mois d'exploitation, les prévisions budgétaires sont contredites constamment par les faits, et des budgets successifs sont établis à la demande du Conseil de la FMA qui les reçoit. Durant l'année, les charges au budget sont même « améliorées » par le retrait des amortissements. C'est un élément que le comptable ne peut pas cautionner.

Se constitue alors un groupe (considéré comme des « putschistes » par le Conseil de la FMA) qui obtient une entrevue avec un sous-groupe du Conseil de la FMA. Ce groupe de trois employés (dont des responsables) ne pouvant tolérer que la gestion mette en péril l'institution pour laquelle ils ont travaillé avec un rare acharnement, demande un changement important de direction. Malgré des arguments parfaitement valables et des faits fort clairs, ils ne sont pas écoutés et le Conseil de la FMA fait toujours entière confiance au directeur des Docks. Les trois personnes démissionnent peu après, ne voulant pas assumer la débâcle qui se prépare. Malgré ces démissions et leurs répercussions médiatiques, le Conseil de la FMA ne change rien à sa conduite stratégique.

Communication entre la Direction des Docks et le Conseil de la FMA

M. Gétaz assiste à la presque totalité des séances du Conseil, ainsi que le précise l'acte de fondation. Comme relevé plus haut, le Conseil de la FMA n'a jamais réclamé de Conseil de direction qui aurait pu être proposé par M. Gétaz. Celui-ci fonctionne à de rares exceptions près comme seul représentant des Docks à la FMA. Le Conseil est ainsi informé uniquement par le directeur qui – il est vrai – prévient souvent le Conseil des problèmes financiers du moment. Le Conseil demande et reçoit (difficilement) des listes de créanciers, des budgets révisés. Certaines notes manuscrites montrent que ces rapports ont été lus par le président du Conseil de la FMA, mais il n'y a pas de réactions fortes. Si les budgets ne sont pas tenus et si la liste des créanciers de plus en plus impatients s'allonge, le Conseil demeure optimiste. En effet, M. Gétaz envisage à chaque occasion une solution qui va permettre de faire face aux problèmes les plus urgents, mais tarde à les mettre en œuvre. Il fait part de ses recherches de sponsoring et de mécènes qui ont du succès, quand bien même elles ne peuvent que pallier le plus urgent. La confiance envers le directeur des Docks est conservée bien longtemps, bien au-delà

du moment où une personne capable de lire un bilan et des comptes aurait dû réagir!

C'est finalement le 17 janvier 2007 que le comité directeur de la FMA manifeste une perte de confiance et rompt le contrat de M. Gétaz.

Un enchaînement d'erreurs

Depuis son démarrage, la FMA et son activité principale de pilotage des Docks ont été parsemées d'erreurs commises par diverses personnes ou instances.

Face à la situation totalement nouvelle pour la Direction de la culture, des sports et du patrimoine qu'étaient la création et la gestion d'une salle dédiée aux musiques actuelles, il semble que le directeur de l'époque, **M. Jean-Jacques Schilt**, est responsable de la première série d'erreurs.

- 1) Une minimisation considérable et certainement délibérée du prix de la construction.

Il ressort clairement de la procédure que les réductions de coût du projet initial n'étaient pas réalistes et allaient inévitablement mener à un problème qui a échappé d'abord à la Municipalité puis au Conseil communal.

- 2) Une information vraisemblablement lacunaire voire inexistante au collège municipal, que ce soit au stade des coûts de la construction ou plus tard de la gestion problématique de la FMA.

A moins de plaider l'irresponsabilité collective, il nous paraît impossible que la Municipalité ait été mise au courant de manière suffisante des difficultés auxquelles la FMA devait faire face.

- 3) Une fausse appréciation du support financier nécessaire à la Fondation.

Vouloir extrapoler la situation d'une institution basée des années auparavant sur le volontariat et ayant terminé son existence dans les dettes ne semble pas la preuve d'une clairvoyance qui devrait s'affiner après plus d'une décennie dans un Exécutif.

- 4) Un choix inapproprié des membres du Conseil de fondation.

Même si ce n'est pas la tradition lors de la création d'une fondation, le choix de ses membres ne doit pas négliger la présence de personnes ayant une compétence financière marquée. L'absence de réaction, face à de nombreux signes venus très tôt, nous montre que les chiffres n'intéressaient pas beaucoup de membres du Conseil. D'autre part, le fait qu'il existe des rapports de subordination au sein du Conseil ne permet pas de discussions favorables au bon fonctionnement dudit Conseil. Ainsi, la cheffé du Service de la culture n'avait aucune liberté d'action face au

vice-président du Conseil de la FMA, celui-ci étant son directeur.

- 5) Une confiance aveugle envers le directeur des Docks.

Le choix de M. Emmanuel Gétaz confirmait le sentiment de M. Jean-Jacques Schilt qui ne trouvait pas nécessaire de procéder à un appel d'offres, vu que le lauréat de Saint-Martin était disposé à mener le projet des Docks.

La Fondation FMA, créée de toute pièce par la volonté municipale porte la suite des erreurs qui ont mené à la situation chaotique que l'on a traversée. Il nous paraît que son président, **M. Jean-Batiste Ferrari**, et dans une certaine mesure à travers lui les membres du Conseil de la FMA dans sa composition jusqu'en juin 2006, en portent la plus grande part.

- 1) Accepter une mission impossible!

En assumant le mandat de créer, puis de gérer une salle sans en connaître le prix, mais en sachant que tout ce qui dépasserait le crédit voté par le Conseil communal serait à la charge de la Fondation, le Conseil de la FMA prenait des engagements qu'il était dans l'impossibilité d'assumer. En ce qui concerne la création de la salle, même si les promesses optimistes de financement pouvaient permettre de couvrir le coût d'une installation telle que prévue au départ, les modifications, les retards, les problèmes devaient provoquer des réactions, pouvant aller même jusqu'au renoncement au mandat. Pour ce qui est de l'exploitation, il y a une contradiction majeure entre un plan financier qui repose fortement sur les recettes du bar et l'accord de fermer à 2 h du matin, ce qui rend impossible d'atteindre l'objectif indispensable à l'équilibre financier prévu.

- 2) Ne pas se donner les moyens d'un suivi financier sérieux.

Les statuts de la Fondation donnent des responsabilités au Conseil. Celui-ci n'était pas en mesure de les assumer pour des raisons de qualification. Il était de son devoir de se donner, notamment par la nomination d'un trésorier, les moyens de le faire. Lorsqu'à plusieurs reprises M. Gétaz met en garde le Conseil sur la «situation financière critique», une absence de réaction est incompréhensible.

- 3) Avoir fait preuve d'apathie et de crédulité.

A de nombreuses reprises, le Conseil de la FMA n'a pas pu pousser les investigations suffisamment loin pour réaliser que les Docks avaient des problèmes sérieux. Si cela est vrai pour les aspects financiers évoqués plus haut, il semble incroyable qu'après une démission de plusieurs figures des Docks, le Conseil n'ait pas demandé que le directeur s'adjoigne un Conseil de direction, comme le prévoient les statuts de la Fondation. Il n'a jamais réalisé, jusqu'en septembre 2006, qu'il se développait une situation de crise.

- 4) Avoir ignoré tout signe montrant qu'il se développait une situation de crise.

Lorsque trois personnes, dont deux collaborateurs clés des Docks demandent à être reçus et présentent leurs observations sur la situation aux Docks et sur les problèmes financiers, le Conseil de la FMA se devait de mettre en place une structure d'audit permettant d'évaluer la situation de l'intérieur des Docks. Ils n'ont pas non plus réagi lorsque ces trois collaborateurs sont partis avec le fracas médiatique que l'on sait.

Du côté de la Direction des Docks, **M. Emmanuel Gétaz** a commis lui aussi plusieurs erreurs durant sa gestion des Docks. Il n'a pas assumé tout ce que le Conseil de la FMA attendait de sa fonction. Celle-ci devait-elle être à temps partiel durant le lancement? Ce n'est pas certain. Toutefois, il est manifeste que la gestion des Docks n'était pas satisfaisante sur les points suivants :

1) Gestion du personnel

Les situations de stress sont certainement extrêmes durant le lancement d'une institution et la présence de la direction est un facteur clé. Les collaborateurs n'ont pas senti un support suffisant. D'autre part, les conflits de travail ont pris une place importante sans que des mesures permettant de les maîtriser soient prises. Enfin, il est un devoir légal de fournir des certificats de travail à tout employé au moins à son départ. Il est inadmissible de ne pas répondre à ce genre de requête.

2) Maîtrise des coûts

Dans le cahier des charges du directeur figurent les responsabilités financières de la salle. Les prévisions budgétaires n'ont pu être atteintes en aucune circonstance.

3) Information à la Fondation

Si la situation était devenue inextricable, il était manifestement crucial d'informer le Conseil de manière qu'il prenne les mesures qui s'imposent. Accepter l'apathie du Conseil n'est pas la manifestation d'une grande conscience professionnelle. Certains collaborateurs des Docks, alors qu'ils n'avaient pas réussi à faire passer le message ni auprès de leur direction ni auprès du Conseil de la FMA, ont préféré démissionner.

Il est possible que M. Gétaz, dont les certificats de travail attestent d'un professionnalisme avéré, se soit trouvé singulièrement seul face à un Conseil de fondation pour le moins inerte! On remarque toutefois qu'il n'a pas cru bon de s'entourer d'un Conseil de direction dont la création était de sa compétence. Il est normal et même important de croire à ce que l'on aime et de se battre pour cela, mais cela peut conduire à ne pas voir la réalité en face ou à vouloir se rendre crédible en faisant parler les faits en sa faveur, par exemple en faisant supprimer l'amortissement budgétisé de son plan financier.

Les erreurs à corriger

L'audit de BDO Visura concernant «le comptable» – et tout le monde y a vu M. Julien Friederici – est infamant.

Comptable au mauvais moment, M. Friederici a fourni au fur et à mesure les informations démontrant les difficultés financières de la Fondation. Il n'est impliqué en rien dans le résultat de la gestion des Docks et n'a pas commis les fautes que le rapport de BDO Visura laisse croire avec la mention générique de «le comptable». BDO se trompe en affirmant que M. Friederici ne connaissait pas le programme de comptabilité. Nous considérons comme scandaleux de lancer de telles accusations de nature à porter atteinte à la carrière professionnelle de M. Friederici sans même l'avoir consulté ou entendu. Par ailleurs, nous sommes surpris que le mandat d'audit soit confié au mandataire qui venait de se faire retirer trois mois auparavant le mandat de réviseur de la FMA. Le fait était en tout cas connu du président de la FMA qui avait reçu début septembre 2006 une lettre de BDO (signée R.-M. Blaser) demandant une confirmation du retrait du mandat. M. Ferrari aurait donc dû réagir. A remarquer que le signataire de l'audit et du rapport de l'organe de contrôle des comptes du premier exercice (juin 2005), est aussi M. René-Marc Blaser, expert comptable. Nous ne pouvons pas savoir quelle a été l'incidence de ce fait sur le rapport d'audit et sur l'image qui y est donnée de la personne qui a finalement contribué à dénoncer le contrat FMA-BDO.

Des erreurs à ne plus commettre

Durant les discussions de la commission qui a examiné de nombreux documents et entendu les acteurs principaux de l'impasse financière de la FMA et des Docks, elle s'est préoccupée des mécanismes qui ont conduit à cette situation et suggère ci-dessous quelques recommandations à l'adresse de la Municipalité. Ces propositions seront reprises par la commission et formellement déposées sous forme de motions ou de postulats en septembre prochain.

- **La Ville de Lausanne contrôle régulièrement l'usage de son investissement lors de la mise en œuvre de tout nouveau projet subventionné.**

Entre le moment où une fondation est mise en place puis financée et le premier contrôle officiel du Service de révision, il peut se dérouler une période allant d'au moins 12 mois à un maximum de 24 mois. Cette période peut s'avérer trop longue pour permettre à la Municipalité de prendre des mesures correctrices. Il pourrait apparaître opportun que le Service de la révision suive de près le lancement des fondations sur une période déterminée, le cas échéant en procédant à des vérifications périodiques.

- **La Ville de Lausanne assure un suivi continu des chantiers en lien avec des activités subventionnées.**

L'imbroglia qui a conduit une fondation à ordonner des modifications dans un bâtiment qui lui était mis à disposition sans que la répartition des dépenses entre Ville et institution ne soit établie a conduit à une perte de maîtrise des coûts de construction. Il n'est pas souhaitable qu'une fondation d'exploitation, constituée de miliciens non professionnels, gère seule un projet immobilier, puis un chantier. Lorsqu'un projet sportif ou culturel subventionné implique l'édification d'un bâtiment, la Ville de Lausanne devrait pouvoir garantir un suivi professionnel interne ou externe.

- **La Municipalité organise la participation de ses membres aux institutions qu'elle subventionne de manière à éviter les conflits d'intérêts.**

Dans l'affaire de la FMA, la position du municipal au sein de la Fondation a fait problème: attente des membres du Conseil due à la présence d'un représentant de l'Autorité communale d'une part, réticence du municipal à tirer toutes les conséquences de la situation vis-à-vis de la Municipalité d'autre part. Pour éviter ces problèmes, la Municipalité pourrait par exemple préciser le champ d'action du municipal dans une lettre de mission.

- **La Municipalité applique quelques règles fondamentales de structure et de fonctionnement lorsqu'elle constitue une institution subventionnée.**

Le Conseil de la FMA comportait une collaboratrice directe de la Municipalité. Il lui était impossible de prendre une position indépendante, voire différente, de celle de son directeur. Or, au sein d'un conseil, chaque membre doit pouvoir faire preuve de toute la liberté requise pour remplir son rôle et prendre des décisions. Par ailleurs, le Conseil manquait des compétences suffisantes en matière de gestion. La Municipalité devrait s'interdire de désigner dans un conseil de fondation des personnes qui sont en rapport de subordination avec l'un de ses membres. Elle devrait imposer la présence dans les organes de personnes disposant de compétences appropriées (financière, juridique, etc.).

- **La Municipalité informe les personnes destinées à la représenter au sein des organes d'institutions subventionnées sur leurs droits et leurs devoirs.**

Dans l'affaire FMA, la Municipalité ne semble pas avoir été dûment informée de la situation. Le municipal semblait davantage représenter «son projet» que les intérêts de la Municipalité. Les relations entre la Municipalité et son représentant étaient mal définies. Un cahier des charges pourrait à l'avenir préciser:

- *la diversité des compétences des organes où vont siéger ces personnes;*
- *la forme souhaitée des Conseils, la durée des mandats;*

- *les exigences posées (intérêt, intégrité, honnêteté, réflexion avant une décision, indépendance et liberté, etc.);*
- *les bases légales applicables et leurs conséquences;*
- *les droits (tâches et compétences), les devoirs, les responsabilités face à la Direction de l'institution ou face aux Autorités (Municipalité, instances communales ou cantonales de contrôle, ordre judiciaire);*
- *les règles à suivre dans des situations particulières comme les conflits d'intérêts, la circulation de l'information, la rémunération éventuelle de l'activité, la procédure de vote, les droits de signature, les compétences de nomination, les procédures d'adoption des comptes et du budget, la politique de communication et d'information.*

En conclusion

Commission d'enquête:

Avec ce rapport d'enquête, la commission, unanime, estime avoir contribué à faire publiquement état des faits qui ont assombri la scène lausannoise des musiques actuelles durant plus d'une année. Par ses propositions, acceptées avec une abstention, elle veut inciter la Municipalité à prendre les mesures nécessaires pour diminuer les risques de reproduire une telle situation. La commission déposera formellement ses propositions sous forme de postulats ou de motions en septembre prochain.

Prise en considération de la motion Alain Hubler et consorts:

Le rapport d'enquête répond au premier point de la motion Hubler et consorts. Le deuxième point est traité par le préavis N° 2007/28 que votre commission a examiné en fin de ses travaux d'enquête. Quant au point 3 de la motion, il fait l'objet d'une nouvelle conclusion que la commission propose comme amendement au préavis mentionné.

Ainsi, la motion Hubler qui a trouvé des réponses devient sans objet et son auteur la retire.

AVERTISSEMENT:

Ce rapport a été établi en toute bonne foi, sur la base des pièces et renseignements qui nous ont été fournis ainsi que sur la base des auditions que nous avons effectuées. Nous formulons toutefois les réserves d'usage pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier nos déterminations et nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Le rapport a été distribué, je ne vous en infligerai pas la lecture. Je désire simplement ajouter quelques mots pour situer le contexte de nos travaux.

Le fonctionnement d'une commission d'enquête n'est pas défini dans notre Règlement du Conseil. C'est d'un commun

accord que les membres de cette commission, élus par le Bureau du Conseil, ont défini leur méthode de travail afin de mener à bien notre tâche, qui consiste à faire la lumière sur les circonstances ayant mené la Fondation pour les musiques actuelles (FMA) et les Docks dans une sérieuse impasse financière.

Notre méthode de travail figure dans le rapport, je n'y reviendrai donc pas. Par la suite, et au cours de nos travaux, notre commission a été désignée pour le préavis municipal N° 2007/28, ce qui a ajouté une complication. Il était naturel que nous nous en occupions, étant donné que si nous commençons à connaître les Docks, un problème se posait quand même. Pour plusieurs membres de la commission, il ne semblait pas logique d'aller de l'avant dans le préavis N° 2007/28 avant d'être arrivé à un constat clair sur le passé des Docks. D'autre part, en raison des impératifs financiers et de la situation des Docks liée à leur état financier, il était important que le Conseil communal puisse traiter le préavis N° 2007/28 avant la pause estivale. Afin de respecter cet ordre logique, voulu par quelques membres de la commission, de traiter d'abord l'enquête, et ensuite le futur de la salle, ainsi que pour donner le temps nécessaire aux groupes – et à la presse – d'étudier le rapport d'enquête, il a été nécessaire de convoquer cette séance extraordinaire du Conseil, consacrée exclusivement aux Docks.

Pour la commission d'enquête, qui s'est tout à coup transformée en une commission d'étude du préavis, il devenait impératif de coller également à ce calendrier serré. Il a fallu de longues séances pour discuter soigneusement de tous les points figurant dans nos conclusions, et nous permettre aussi de vous présenter la situation des Docks telle qu'elle nous est apparue.

Il convient peut-être de préciser que lorsque nous parlons du Conseil de la fondation des musiques actuelles, cette appellation est comparable à celle utilisée pour «la Municipalité» ou «le Conseil communal», soit un corps constitué qui fonctionne en tant que tel. Nous avons toutefois pu constater durant nos auditions que certains membres du Conseil de la FMA ont contribué à dénouer la crise que vivait l'institution. Qu'ils en soient remerciés : il n'est pas toujours facile d'affronter un Conseil de fondation qui ronronne dans ses certitudes.

J'aimerais enfin relever l'esprit particulièrement constructif qui régnait durant nos travaux de commission d'enquête. Nous voulons tous que ce genre d'erreur ne se reproduise pas. C'est pour cela que nous reviendrons cet automne, avec le dépôt de motions ou de postulats, pour concrétiser les recommandations figurant en fin de notre rapport.

Merci à tous les membres de la commission, et à leurs remplaçants, pour la qualité de leur travail, qui me démontre une fois de plus que nous formons, ensemble, UN Conseil communal. Ce qui est rassurant!

Discussion

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Comme vous le savez, le rapport de la «Commission d'enquête, sur la Fondation pour les musiques actuelles, et sur la gestion de la salle des Docks» a été rendu public. A peine était-il publié, son contenu se voyait déjà affublé de commentaires, dont certains sont désobligeants pour la commission et pour le travail conséquent de ses membres.

Les propos tenus par la municipale dans la presse, affirmant que «celui-ci n'apporte rien de nouveau par rapport à l'audit comptable», relèvent du mépris et de l'arrogance vis-à-vis des membres de la commission, qui, à l'unanimité, ont tous approuvé ledit rapport.

Le rapport est en votre possession, il est inutile d'en reprendre ici sa lecture. Néanmoins, puisque de par sa nature il ne peut ni faire l'objet d'un vote du Conseil, ni d'amendements, en plus des recommandations qui seront formellement déposées par la commission, je me permets de relever ici quelques points significatifs et complémentaires à ce rapport. Ils demandent à cette assemblée de se prononcer sur une résolution.

La commission met en relief, entre autres, trois dysfonctionnements, sur lesquels j'aimerais m'attarder. Le premier: la responsabilité de l'ex-municipal M. Schilt. Le deuxième: la légèreté et la maladresse de l'audit comptable. Le troisième: le tort causé de manière gratuite à une tierce personne.

Connaissant le fonctionnement de la Municipalité, on ne peut imaginer que l'ancien municipal, M. Schilt, ait pu œuvrer seul, faisant fi du collège municipal durant toute la longue période qui va de l'achat du Théâtre des Roseaux jusqu'à son remontage et le début de l'exploitation de la salle. Cela supposerait que ses collègues ne se sont jamais intéressés au projet, qu'ils n'ont jamais posé de questions, alors que la presse rapportait régulièrement à ce sujet! Question: comment la Municipalité actuelle, dont quatre des membres actuels faisaient partie de la précédente Municipalité, compte-t-elle agir, afin d'assumer la collégialité, acquise lors de la présentation au Conseil communal des différents préavis et demandes de crédits supplémentaires pour les Docks?

L'audit comptable a été confié par l'actuelle municipale directrice du dicastère en charge des Docks, à l'ancien organe de révision de la FMA. Celui-ci, pour des raisons d'économies, s'était fait retirer le mandat. Il a été remplacé par un fiduciaire qui avait l'expérience du milieu des salles de concerts et que le responsable de la comptabilité connaissait, pour avoir collaboré avec elle précédemment. Question: vu ce qui précède, et notamment dans le cadre d'un audit qui demande à être fait dans la plus grande impartialité, comment peut-on confier un audit à un ancien réviseur, partie prenante du système comptable? C'est d'une manière un peu légère, ou peut-être trop rapide,

que la municipale, M^{me} Zamora, a choisi, parmi une liste de sociétés soumise par sa direction, le mandataire de l'audit, la société BDO-Visura. Cela, sans s'enquérir de sa neutralité ou de son indépendance vis-à-vis de la FMA. Y aurait-il sur la place si peu de fiduciaires susceptibles de mener un audit, que l'on tombe par hasard sur un ancien mandataire? Les mêmes personnes qui auraient soumis cette liste n'auraient-elles pas pu informer de ce fait? Si la nouvelle municipale n'était pas tenue de connaître tous les éléments du dossier dans un laps de temps si court, il y a bien eu négligence de sa part dans ce choix. Le fait est qu'en commission, à la première séance, il lui a été demandé de pallier cette irrégularité, en changeant le mandataire de l'audit, dont les travaux étaient en cours. La réponse fut que les travaux, coûteux, étaient déjà trop avancés.

La faute grave incombe, en revanche, à l'ancien président du Conseil de fondation, M. Ferrari, qui, lui, connaissait bien la situation. Il avait reçu, quelques mois auparavant, une lettre de BDO-Visura, lui demandant la confirmation du retrait du mandat. Comment alors interpréter le fait que M. Ferrari, qui siégeait conjointement avec M^{me} Zamora au Conseil de fondation, n'ait pas mis en garde, ou émis des réserves, lors du choix de l'auditeur comptable? Cette attitude peut s'intégrer au comportement adopté par le président de la Fondation, tout au long de son mandat; un président dont on peut se demander quels étaient ses intérêts.

La lecture de l'audit relève que «le comptable» – comme il a été désigné d'une manière méprisante – ne connaissait pas le programme, aurait commis des fautes, n'aurait pas tenu la comptabilité, ou des pièces, à jour. C'est lors de l'audition de la société BDO-Visura, en la personne de l'auteur de la vérification de la comptabilité et du rapport, que la commission a dû constater qu'elle avait affaire à un personnage pressé, décrétant inexistantes les pièces comptables qu'il ne trouvait pas et ne daignait pas réclamer. Pire, sans même avoir approché le responsable des comptes qu'il auditaient, il a rédigé un rapport dont une grande partie est mal fondée. Les pièces comptables existaient, la comptabilité était tenue avec rigueur et professionnalisme.

Bref, la commission a le sentiment que ce rapport relève plutôt d'un règlement de comptes du réviseur envers le responsable de la comptabilité et, par extension, le directeur de la Fondation. La commission a appris aussi que cette société est aujourd'hui responsable de la comptabilité de la Fondation.

L'audit comptable met ainsi en cause, de manière arbitraire, les compétences de l'ancien responsable de la comptabilité. Le tort moral et professionnel est important.

De ce fait, et pour ceux qui pensent que pour préserver l'aura d'anciens notables ou magistrats, il est plus facile de s'en prendre à un jeune employé, qui a son avenir professionnel devant lui, je souhaite que réparation soit faite. Ainsi je dépose la résolution suivante:

Résolution

Je demande que la Municipalité mette tout en œuvre pour que le Conseil de fondation des musiques actuelles (FMA) retire le mandat de comptabilité à la société BDO-Visura, qu'elle répare le tort moral et professionnel subi par M. J. Friederici, ancien responsable de la comptabilité de la FMA, et qu'elle prenne position sur la responsabilité de la collégialité.

Qui assume? Le municipal seul ou la Municipalité?

Le président: – Avant d'aller plus loin dans la discussion, je vous cite notre Règlement, qui est toujours valable. Madame la Conseillère communale, «chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité des explications sur un fait de son administration. Il dispose de l'interpellation ordinaire ou de l'interpellation urgente. [...] La discussion peut se terminer par l'adoption d'une ou de plusieurs résolutions...» Par conséquent, les résolutions ne peuvent suivre qu'une interpellation ordinaire ou urgente; notre Règlement ne prévoit pas qu'une interpellation puisse suivre la formule que vous avez proposée ce soir. Ceci pour suivre le Règlement. En revanche, rien n'empêche que vous proposiez un vœu. Nous y reviendrons peut-être le moment venu. La discussion continue.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Au début, en janvier 2003, il y a un théâtre qui a fait l'Expo 02; il cherche un repreneur et un terrain pour vivre une seconde jeunesse. Un conseiller municipal lausannois reçoit un appel téléphonique qui l'informe de l'existence d'une salle, disponible rapidement et idéale pour relancer le projet avorté de création d'un espace pour les musiques actuelles. Cette annonce émoustille le monde des musiques actuelles à Lausanne, à la recherche désespérée d'un lieu d'expression depuis plusieurs années. Lausanne sortait d'un échec cuisant: l'abandon du projet de Saint-Martin devant l'impossibilité de légaliser la zone.

Au début, trois mois plus tard, il y a une Fondation qui vise à promouvoir les musiques actuelles, à créer, à exploiter, à gérer et à développer un espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne – c'est comme ça que la Fondation le met dans ses statuts – à promouvoir l'image culturelle de la Ville de Lausanne. Selon ses buts, la même Fondation doit permettre aux différents courants musicaux actuels de se développer et de s'exprimer; veiller à favoriser une participation active des jeunes, éveiller leur curiosité, les inviter à s'étonner, à comprendre, à critiquer en meilleure connaissance de cause le monde des musiques actuelles jouées sur scène et, enfin, collaborer avec les différents représentants des courants musicaux actuels. Tout un programme!

A l'époque, tout ce que la Ville compte de soutien à ces musiques n'a eu de cesse de revendiquer une salle, une vraie salle pour ce type d'expression scénique à Lausanne. Les mêmes demandaient que la Ville investisse dans ce domaine, pour mériter son statut de «Ville de culture», les

musiques actuelles constituant un chaînon manquant dans la politique culturelle lausannoise.

Puis, entre avril et juillet 2003, l'Administration et le municipal concerné concoctent un préavis bâclé, construit à partir d'une estimation articulée prématurément, elle-même issue d'un calcul fondé sur un cubage approximatif du bâtiment. Première étape d'une kyrielle d'erreurs qui nous contraignent, quatre ans plus tard, à conduire ce débat. Certes, ces erreurs ont été moins nombreuses que le nombre d'*ave* dans la récitation d'un rosaire, mais le chapelet a mis plus de temps à se réciter. Pourtant, elles se sont succédé à un rythme certain, comme vous l'avez toutes et tous lu dans le rapport de la commission. J'ai d'ailleurs rarement vécu, dans la Ville ou ailleurs, un tel enchaînement de manquements. Pris isolément, aucun d'entre eux ne paraît grave; pourtant, additionnés les uns aux autres, bout à bout, ils ont débouché sur une déconfiture.

Avec le recul, on peut s'interroger. Comment peut-on imaginer construire une salle de spectacle, spécialisée, certes avec des experts de la construction mais sans aucune expérience de ce genre de salle? C'est pourtant l'évidence: on ne construit pas une salle de musique comme n'importe quel bâtiment. Pourquoi avoir refusé de présenter le prix le plus objectif possible, même s'il s'éloignait de la première estimation articulée à la va-vite? Les motifs existaient, qui permettaient d'expliquer et de justifier la différence entre Fr. 3 millions et Fr. 3,5 millions. Pourquoi une telle minimisation? L'opposition manifestée publiquement à l'époque par certains représentants des milieux des clubs a-t-elle joué un rôle? Cela, nous ne le saurons pas. Par ailleurs, comment peut-on limiter un investissement totalement inédit sans doter correctement un poste «Divers et imprévis»? Comment, dans ces conditions, peut-on fixer un tarif pour un investissement et décréter que tout dépassement sera à la charge de l'utilisateur – à lui de trouver son financement? Comment maintenir cette règle alors que les embûches s'amoncellent, les oppositions s'affirment et les retards s'accumulent?

Comment l'organe de direction d'une Fondation peut-il se laisser imposer une telle mission impossible? Comment accepter le défi de trouver plus de Fr. 1 million dans une période troublée sur le plan économique (en 2003 et en 2004, ce n'était pas encore la reprise que nous connaissons ces jours), uniquement pour payer de l'investissement, million auquel devaient s'ajouter des recettes de sponsoring pour plus de Fr. 300'000.– par an? Pourquoi une telle passivité, une telle insouciance? Pourquoi le Conseil de fondation ne s'est-il jamais rendu compte qu'il manquait de compétences dans les domaines juridique et financier?

Les Docks n'ont jamais vécu autre chose qu'une situation de crise: crise avant le début du chantier, crise pendant le chantier, crise après l'ouverture. Comment se peut-il que, dans un tel environnement, le Conseil de fondation ne se soit jamais rendu compte qu'il vivait une telle période et qu'il devait agir en fonction de cette réalité?

Toutes ces questions ont été abordées par la commission du Conseil communal. Nous y avons fait notre travail avec toute la rigueur et l'objectivité possibles. Nous nous sommes fixés comme objectif de travailler ensemble, pour construire progressivement un consensus. En effet, le consensus nous est apparu comme le meilleur moyen de limiter les interprétations erronées. S'il est facile de se tromper tout seul, nous faisons l'hypothèse qu'à dix, nous limitons le risque d'exégèses erronées.

Nous sommes aussi toutes et tous d'accord pour critiquer le contenu du premier rapport d'audit de la fiduciaire. Les critiques à propos d'un ancien collaborateur des Docks nous sont apparues comme infondées. Par ailleurs, nous nous sommes étonnés de l'absence de réaction de l'ancien président du Conseil de fondation quand il a appris que la fiduciaire écartée par son propre Conseil avait pu recevoir un mandat d'audit sur les Docks...

Notre commission a aussi estimé que notre travail, axé sur l'analyse du passé, n'était pas suffisant. Nous devons aussi proposer quelques pistes de réflexion pour l'avenir. En effet, il s'agit d'apprendre des erreurs commises et de s'en inspirer pour les actions futures. C'est pourquoi nous avons formulé une série de suggestions qui seront précisées par des postulats ou des motions en fin d'année. En effet, nous considérons qu'il ne doit pas s'écouler trop de temps entre la mise en place d'une fondation et son contrôle par le Service de la révision. Nous allons donc demander que la Ville audite et contrôle sur place et de manière plus rapide les nouveaux projets, pour éviter suffisamment tôt toute dérive financière.

Il n'est pas souhaitable non plus que la Ville confie à des miliciens un projet immobilier. Une fondation d'exploitation doit faire vivre un lieu et non pas s'occuper de chantiers. La Ville doit assumer ses tâches et, à la fin du chantier, confier l'objet à une fondation ou à une association.

La commission attend aussi de la Municipalité qu'elle règle la position de son ou de ses représentants dans les conseils de fondation. Les conflits d'intérêts ou les contradictions peuvent exister. Il convient de les régler par exemple dans une lettre de mission ou par une obligation d'information à une délégation municipale, afin de ne pas devoir gérer seul des positions contradictoires. Sur le même thème, la Municipalité doit fixer quelques règles de structures et de fonctionnement dans les lieux où siège l'un de ses représentants. Comment un chef de service peut-il remplir son rôle dans un Conseil de fondation en toute liberté s'il siège avec un municipal qui est aussi son patron et avec lequel il aura une séance de chefs de service le lundi suivant? Comment la Municipalité peut-elle désigner un conseil de fondation sans personne disposant de compétences appropriées, notamment en matière financière et juridique? Enfin, la Municipalité devrait fixer un cahier des charges et des règles de gouvernance pour les conseils de fondation qu'elle désigne. Certes, toutes ces règles n'empêcheront jamais la survenance de problèmes. En

revanche, notre commission est convaincue qu'elles pourront diminuer ce risque en réduisant le flou qui entoure le suivi de l'activité de certaines fondations.

Je tiens aussi à remercier toutes celles et ceux qui se sont engagés dans ce projet, et pour la survie des Docks. Au sein du Conseil de fondation, au sein de la Municipalité, au sein de l'Administration, et parmi les collaborateurs et collaboratrices des Docks. Grâce à leur travail, aujourd'hui nous avons une salle qui fonctionne et j'espère que ce soir, après notre séance, nous aurons une salle qui survivra. Longtemps.

En conclusion, le groupe socialiste se rallie aux constats faits par la commission d'enquête. Formellement, nous proposons le classement de la motion Hubler, mais il est d'accord avec nous. Nous vous proposons aussi de prendre acte de notre rapport. Nous avons travaillé avec sérieux et avec sincérité.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – En préambule, Lausann-Ensemble se déclare satisfait qu'une commission d'enquête ait pu examiner en détail le dossier des Docks et déterminer l'origine des dysfonctionnements. Le rapport émis a fait l'unanimité de la commission; toutefois Lausann-Ensemble souhaite revenir sur certains aspects spécifiques apparus soit ultérieurement, parce que le rythme de la commission n'a pas permis de les examiner pendant les treize séances, soit parce que Lausann-Ensemble a demandé à ce qu'ils soient mis en exergue par des interventions devant ce Conseil. Un mot encore au sujet de la présidence de cette commission. Vous pouvez juger de l'excellent travail de notre collègue Bonnard, qui a su garder la tête froide dans des moments où les esprits pensaient à s'échauffer.

Pour Lausann-Ensemble, le premier chapitre de la vie des Docks, c'est l'histoire d'une institution qui rate son entrée sur la scène des musiques actuelles. C'est aussi l'histoire d'un municipal qui, par orgueil, rate sa sortie de la vie politique lausannoise. C'est l'histoire d'un de ces conseils, comme il en existe beaucoup, conseils de fondation ou conseils de société anonyme, qui gèrent une activité sans que personne ne se sente véritablement responsable, considérant que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes ou que c'est à l'autre – l'autre n'étant jamais défini – de trouver la solution. Enfin, c'est l'histoire d'une Municipalité muette, qui ne voit rien venir, qui ne s'inquiète pas, qui ne sait pas, ou ne veut pas savoir. C'est aussi l'histoire d'un Conseil communal qui ne veut pas entendre les mises en garde de la minorité, tout simplement parce que la raison du plus fort est forcément toujours la meilleure ou encore parce que la majorité rêve d'un monde meilleur, au point d'en oublier certaines réalités économiques fondamentales.

Le représentant radical au sein de la commission chargée d'examiner la demande de crédit avait pourtant mis en évidence le fait que le budget de construction n'était pas réaliste et que la réserve pour «Divers et imprévus» était insuffisante. Il n'a pas été écouté. Non plus la mise en

garde énoncée par votre serviteur, démontrant qu'il était illusoire que chaque spectateur puisse en moyenne dépenser Fr. 46.50 par spectacle, Fr. 26.50 pour le spectacle et Fr. 20.– pour les boissons. C'était totalement irréaliste. Le prix du budget de construction a explosé, et les recettes des bars se sont révélées très insuffisantes et à l'origine de la déroute financière.

La mission fixée à la commission d'enquête était de déterminer les responsabilités. Celle-ci n'a pas voulu se lancer dans une longue analyse pour déterminer qui portait la plus grande, et devait monter sur la plus haute marche du podium. Néanmoins, il est apparu nécessaire à Lausann-Ensemble de s'interroger de manière plus approfondie sur le problème de responsabilité des dirigeants du projet des Docks. Pour simplifier l'analyse, il s'est avéré judicieux de quitter le contexte juridique qui a trait aux fondations pour le transposer dans celui des sociétés anonymes, environnement où les responsabilités sont mieux définies.

Première questions donc à se poser: qui est le promoteur du projet? Réponse: la Municipalité. Deuxième question: qui sont les actionnaires? Réponse: la Ville, qui investit Fr. 20'000.– dans la Fondation. Pour une entreprise chargée de réaliser plus de Fr. 2 millions de chiffre d'affaires, on peut parler d'une erreur d'évaluation, c'est-à-dire la sous-évaluation du capital-actions nécessaire pour lancer un tel projet. Enfin, qui est le PDG, le président directeur général? Réponse: le municipal désigné par la Municipalité. Qui est le président du Conseil d'administration? Réponse: le président de la Fondation.

Le décor étant posé, on peut faire un premier constat pénible: sans les injections substantielles d'argent frais par la Ville, les responsables du projet des Docks feraient sans doute l'objet de poursuites pénales, puisque salaires et charges sociales n'avaient pas été payés dans les délais. Pour une Autorité municipale, c'est un bel exemple qu'elle donne à ses citoyens, à qui elle demande de respecter les lois. Si l'on en revient au degré de responsabilité, la réponse qui semble logique est que le degré de responsabilité d'une personne dépend des moyens et des ressources dont elle dispose pour résoudre le problème posé. En examinant le comportement des différents acteurs du projet sous cet angle, on peut donc affirmer ceci: le directeur a informé le Conseil que les recettes étaient insuffisantes et proposé des mesures pour les augmenter; il a donc fait ce qu'il a pu. Le Conseil de fondation a cherché et appuyé la recherche de nouveaux sponsorings, il a également fait ce qui était en son pouvoir. Le PDG, qui avait le pouvoir d'augmenter la subvention, n'a rien fait. Pire: au moment du vote du projet, il avait donné la réponse suivante: «La subvention de Fr. 100'000.– sera réexaminée chaque année. En cas d'écart avec ce que la Fondation a demandé, il sera possible d'intervenir pour une augmentation» – donc le Conseil pourrait intervenir – «... à supposer que la Municipalité ne l'ait pas fait avant, ce qui m'étonnerait.» En décodant cette affirmation, on peut donc conclure que la Municipalité admettait d'ores et déjà que cette subvention

était un minimum et qu'elle pourrait être augmentée sans trop de difficultés, ce qui n'a pas été le cas. On voit donc bien que la seule personne qui avait le pouvoir d'éviter la débâcle financière était le municipal désigné. Pour LausannEnsemble, c'est donc bien lui qui porte la plus grande responsabilité dans ce dossier.

Ceux qui ont lu le rapport auront remarqué qu'il s'est concentré sur les événements avant le 30 juin 2006. Il est resté assez laconique sur le deuxième semestre, sans doute pour des questions de temps à disposition, peut-être parce que c'est là que le passé rejoint le présent. Alors parlons de ce présent: si, à partir de septembre, la Municipalité a commencé à prendre le problème sérieusement en main, il faut déplorer de nouvelles erreurs de management basiques. Premièrement, elle a été incapable de résoudre un conflit de travail interne résultant d'une situation financière difficile. Oui, la situation était tendue. Oui, les personnes qui ont menacé de partir si le directeur n'était pas renvoyé avaient tort de poser un ultimatum. Mais n'est-ce pas faire preuve d'humanité, d'écoute et de loyauté que de chercher à résoudre un conflit qui n'aurait jamais eu lieu si la Municipalité avait pris ses responsabilités de promoteur, d'actionnaire unique, dès les premières difficultés?

La deuxième erreur, plus grave encore, reste pour LausannEnsemble le licenciement avec effet immédiat du directeur en laissant croire qu'il n'était pas compétent. Cela aurait pu être acceptable si la Municipalité avait démontré que le projet de M. Gétaz était mauvais et qu'en plus, avec une meilleure gestion, la subvention d'origine pouvait suffire. Mais non, pas du tout! Non seulement elle reprend intégralement son projet, son concept, son organisation, mais – comble des combles – elle multiplie la subvention par sept et accorde au nouveau directeur ce qu'elle avait toujours refusé à l'ancien. Je ne sais pas si quelqu'un a essayé de s'imaginer ce que pouvait ressentir le directeur licencié. Il s'est battu pendant des années pour faire vivre le projet des Docks. Il s'est battu en engageant ses relations personnelles pour obtenir de quoi financer les équipements de la salle et a réussi à obtenir plus de Fr. 1 million, ce qui est sans doute un des records parmi les institutions subventionnées. Il a réussi à faire patienter des débiteurs pour plus de Fr. 1 million, et ceci pendant une année. Et à chaque fois qu'il parlait des difficultés financières, la Ville lui refusait toute rallonge, on le poussait à trouver des solutions, mais toujours sans aide. Enfin, pour le récompenser, on le licencie. Et pour finir de l'humilier, on reprend son projet et on octroie les ressources nécessaires à son successeur.

Pour LausannEnsemble, ce comportement est injuste et indigne d'une Municipalité qui prône le respect des valeurs humaines. L'examen de ce qui précède a même amené certains conseillers de LausannEnsemble à parler de mobbing. Pour d'autres, à acquiescer la conviction que le directeur aura, dans cette affaire, servi de fusible. On a réussi à le faire taire, grâce à une convention réglant les modalités de rupture des rapports de travail. Bien sûr, la Municipalité a aussi le droit à l'erreur. Peut-être n'avait-elle pas

toutes les données du problème quand elle a décidé de licencier le directeur. C'est pourquoi LausannEnsemble souhaite que la commission, qui va continuer à travailler de manière constructive sur les propositions d'améliorations pour qu'il n'y ait plus d'affaire des Docks, examine la possibilité d'octroyer une indemnité supplémentaire au directeur licencié, pour tenir compte du dommage moral. D'où la résolution que je vous lirai à la fin de mon intervention.

Pour LausannEnsemble, une question importante n'a pas été traitée et reste donc sans réponse. C'est la manière dont la Direction des finances contrôle ces projets à risque et les outils dont elle dispose pour en assurer le suivi. Pour LausannEnsemble, elle porte également une part de responsabilité et ne peut se réfugier derrière le manque ou l'absence d'information. Je pose d'ailleurs formellement la question à la Municipalité: était-elle au courant des difficultés des Docks? De quelles informations disposait-elle? A-t-elle une seule fois mis son veto sur toute possibilité d'augmenter la subvention, conformément aux promesses faites lors de la décision de créer les Docks devant ce Conseil?

Ma résolution, je l'appellerai «vœu». Nous pourrions discuter de son principe tout à l'heure:

Vœu

Le Conseil communal souhaite que la commission d'enquête des Docks examine la possibilité d'une indemnité financière supplémentaire accordée au directeur licencié des Docks, sachant qu'aucun reproche n'est fait à son projet – puisqu'il a été repris par la Municipalité – et que l'audit financier a démontré que la subvention était insuffisante.

Le président: – Vous avez appelé une résolution de vos vœux, il en restera un vœu, qui ne sera pas voté, mais qui figurera dans le *Bulletin*. Ainsi vont les vœux...

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Respectueux de notre Règlement, et ne souhaitant pas entamer un faux débat, lorsque nous avons discuté lors de notre dernière séance du Conseil communal des crédits supplémentaires pour 2007, je ne suis pas remonté à cette tribune suite aux attaques personnelles directes formulées par M^{me} la municipale Zamora à mon égard. Ce soir, nous sommes au cœur du débat sur la gestion des Docks par la Fondation des musiques actuelles et je me permets d'apporter un cinglant correctif.

Le 10 mai 2007, la Municipalité a fait parvenir aux membres du Conseil communal le préavis N° 2007/28, mentionnant à son point 5, Incidences financières, les éléments suivants: subvention annuelle future pour les musiques actuelles pour l'exercice 2008, un montant maximum de Fr. 682'000.–. Le 20 juin 2007, soit 40 jours après la proposition de la Municipalité de verser cette subvention à la Fondation des musiques actuelles, la commission d'enquête du Conseil communal sortait son rapport d'enquête. Donc Madame la Municipale, même si cela ne fait

pas plaisir à la majorité de ce Conseil communal, qui nous rappelle d'ailleurs séance après séance qu'elle n'a pas besoin de la droite pour prendre des décisions – *dixit* M^{me} Zamora et *dixit* M^{me} Peters – je n'ai absolument pas travesti la vérité ni menti. J'affirme une nouvelle fois à cette tribune que la Municipalité de Lausanne a proposé de verser une subvention de Fr. 682'000.– au maximum en 2008 pour la Fondation des musiques actuelles, sans connaître le moins du monde le diagnostic de la commission d'enquête. C'est comme si un médecin prescrivait un médicament à son patient sans l'avoir vu et sans même avoir établi de diagnostic. Non, Madame Zamora, je n'affabule pas. Je n'ai pas menti, j'ai dit la vérité.

Revenons au vrai débat de ce soir, celui qui a occupé la commission d'enquête durant plus de treize séances. Pour faire suite à la sortie du rapport de la commission d'enquête du Conseil communal de Lausanne, qui a traité des déboires de la Fondation des musiques actuelles, notre parti réagit vivement. Il tient en priorité à remercier la commission, en particulier son président, pour l'excellent travail réalisé sur les dysfonctionnements politiques, ainsi que sur les causes de la gestion pitoyable des Docks. Notre parti partage le diagnostic posé par la commission et estime aujourd'hui que le Conseil communal peut se forger une opinion sur les événements passés qui ont conduit la Fondation des musiques actuelles dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. L'UDC dénonce l'attitude de la Municipalité qui n'a pas souhaité attendre les appréciations de la commission d'enquête et ainsi connaître les dysfonctionnements et les conclusions de ladite commission avant de publier un préavis et de proposer, en plus des crédits demandés pour assainir la situation, une subvention de Fr. 682'000.– pour les Docks, qui sera portée au budget de notre Ville dès 2008.

Si l'on sait que la première année d'exploitation de la Fondation s'est soldée par un découvert de près de Fr. 450'000.–, la subvention proposée aujourd'hui par la Municipalité donnerait un résultat d'exploitation bénéficiaire de Fr. 150'000.– pour cette première année, puisque nous avons accordé une subvention de Fr. 100'000.–. Pourquoi dès lors avoir licencié M. Gétaz? A cause des nombreuses failles dans la gouvernance de ce dossier par les municipaux de notre ville.

Mais revenons au travail de la commission, qui permet de mettre le doigt sur la gouvernance archaïque, lacunaire, et sur l'absence de toute gestion financière digne de ce nom au sein de la Fondation des musiques actuelles. Notre parti dénonce le manque de vision des représentants de la Municipalité, principalement les municipaux membres successifs du Conseil de fondation, et l'engagement d'argent provenant de la poche des contribuables sans poursuivre un objectif bien précis et surtout sans avoir la moindre vision ni même une simple stratégie de développement de ce projet.

Aujourd'hui, l'UDC constate que cette politique culturelle, basée sur la gouvernance de la Municipalité, a montré ses

limites. Nous estimons que les contribuables de notre ville ne doivent pas assumer les lacunes des membres de la Municipalité et de la gauche, qui a conduit Lausanne à accorder un véritable chèque en blanc – parlons plutôt de plusieurs chèques successifs! – à la Fondation des Docks. Notre parti dénonce une nouvelle fois le double engagement de certains membres de la Municipalité, qui, au côté des hauts fonctionnaires de la Ville, d'une main décident de l'affectation de l'importante enveloppe budgétaire en faveur de la culture, et de l'autre participent activement à la gestion, par ailleurs catastrophique, de la Fondation des musiques actuelles. Cette situation n'est par ailleurs pas l'apanage des Docks, c'est probablement le cas au sein d'autres institutions dans notre ville. Comment ne pas se poser des questions sur l'impartialité des personnes qui bénéficient directement de prestations qu'elles sont en mesure d'allouer?

La gestion actuelle de la Fondation des Docks est à ce point lacunaire que la Municipalité a confié, sans autre réaction, l'audit financier de cette association à la fiduciaire qui a mené le premier contrôle annuel de la gestion des Docks. Cette société n'a pas poursuivi son mandat initial, la Fondation souhaitant prendre les services d'une officine moins gourmande financièrement. Le plus poignant dans cette gérance est que ce sont les mêmes personnes, siégeant au Conseil de la fondation et dans la Municipalité, qui ont mandaté cette entreprise pour la réalisation de l'audit financier. Autant d'erreurs additionnées au manque de transparence d'un ancien municipal, qui a assuré le Conseil de fondation des Docks du soutien hypothétique d'une Municipalité qui n'avait aucune connaissance de la situation réelle. Aujourd'hui, nous connaissons le résultat: il n'est pas brillant.

J'aimerais revenir sur les propos de M. Ghelfi, que je partage. Il a indiqué plusieurs lacunes dans la gestion des Docks, on pourrait certainement encore allonger cette liste. Je ne vais pas le faire ce soir. Mais, cerise sur le gâteau, si vous souhaitez connaître encore un aspect de la gestion de ce dossier, je vous propose de lire les échanges de courriels électroniques de ce jour entre les membres de la commission, M. Gétaz et M^{me} Zamora. Ça vaut le détour! Cela s'appelle, selon la Municipalité, de la «gérance». Pour ma part, c'est de l'incapacité répétée.

A partir de ces constats, l'UDC souhaite faire des propositions constructives fortes dans le but d'améliorer le fonctionnement d'associations, de fondations ou de sociétés en lien direct avec notre Ville. En conclusion, nous tenons à réaffirmer que nous approuvons totalement le diagnostic établi par la commission d'enquête sur les Docks. En revanche, nous rejetons les conclusions concernant les erreurs à ne plus commettre. Nous souhaitons aller plus loin. Nous proposons que la Ville réfléchisse à la mise en œuvre de règles strictes permettant une gouvernance moderne, adaptée à la gestion que l'on est en droit d'attendre d'une Ville dans les différentes associations, fondations ou sociétés, par rapport à leur environnement socioculturel ou économique.

Concernant les Docks, nous souhaitons que la Ville se retire de la Fondation des musiques actuelles. Au besoin, nous sommes favorables à la conclusion d'un mandat de prestations clair entre la Fondation et la Ville, renouvelé d'année en année, précisant le rôle, les objectifs et les résultats attendus de la part de cette institution. Tant que la Municipalité accompagnée de ses collaborateurs maintient une présence majoritaire au sein de la Fondation, l'UDC n'acceptera pas le crédit spécial pour le deuxième semestre 2007, ni la subvention, peut-être pérenne, à concurrence de Fr. 682'000.–, en faveur de la Fondation des musiques actuelles dès 2008.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Pour mettre tout le monde à l'aise: il y a des Ferrari qui viennent de Morcote et d'autres qui viennent de Coldrerio. Je n'ai rien à voir avec Jean-Baptiste Ferrari, maintes fois cité à cette tribune. Je tiens, comme plusieurs de mes préopinants, à remercier le président. Il l'a fait pour l'ensemble des membres de la commission, je le fais à titre personnel pour l'énorme travail qu'il a dû accomplir durant ces quelques jours.

Je ne reprends pas l'historique, qui figure dans le rapport que vous avez reçu et que Fabrice Ghelfi a rappelé tout à l'heure. Avant d'amener quelques éléments au nom du groupe des Verts, j'aimerais faire part de mon étonnement devant la lecture que certains peuvent faire du rapport et de ses conclusions. Certes, des personnes ont été un peu égratignées par cette commission d'enquête parlementaire, qui n'en est pas une, mais a officié comme telle. On peut ne pas être d'accord avec l'ensemble de ses conclusions, même si elles ont été votées à l'unanimité de la commission. Je suis néanmoins surpris d'entendre le représentant de Lausann-Ensemble, qui est radical, M. Charles-Denis Perrin, réinventer certaines conclusions concernant son collègue ou proche collègue de Riviera libre ou Vevey libre, M. Emmanuel Gétaz. Je n'ai lu nulle part dans les procès-verbaux du Conseil de fondation – il ne peut que partager ce point de vue étant donné que ça n'a pas été dit en commission – que M. Emmanuel Gétaz a tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises, a insisté pour annoncer la catastrophe, qu'on allait dans le mur, etc. Que celles et ceux d'entre vous qui, un PV à la main et suite aux auditions des membres du Conseil de fondation, arrivent à me prouver qu'il l'a fait à de multiples reprises et non une seule fois, le disent! Je pense qu'il est bon d'en rester uniquement aux conclusions de votre commission d'enquête parlementaire.

Pour revenir sur les propos de M. Claude-Alain Voiblet, qui a fait référence à des principes médicaux, j'aimerais lui dire que ces Fr. 680'000.– que la Municipalité nous propose d'adopter – pas aujourd'hui, ce sera dans le cadre du budget 2008 – sont conformes à sa métaphore: quand vous avez des maux atroces, avant de vous examiner, il commence par vous donner un antidouleur pour que ça aille un peu mieux. Evidemment, on peut dire qu'il devrait d'abord examiner et regarder ce qu'il en est, mais ça peut aussi signifier laisser mourir le patient. Ce qui serait dommage!

Je ne parle pas spécifiquement de vous; mais de quelques personnes dans ce plenum qui manifestent la volonté de ne pas sauver les Docks et de les laisser mourir suite aux différentes erreurs de certaines personnes – ou personnalités, puisque l'ancien municipal en charge du dossier a été maintes fois nommé. Je constate cependant que des personnes se sont battues pour ces Docks, certaines y travaillent et y croient encore. Je les remercie pour ce qu'elles font.

Nous n'allons pas revenir sur l'ensemble des erreurs – certaines ont été citées – nous n'allons pas entrer dans les détails. Les Verts ont pris acte du travail de la commission, qui débouche sur une analyse détaillée de la plupart des erreurs commises dans le passé et nous permet de dire aujourd'hui qu'il est temps d'aller de l'avant. Nous avons pris acte de quelques défauts de collégialité. Collégialité au sein de la Municipalité, ça a été largement dit, collégialité aussi au sein du Conseil de fondation. Nous regrettons que la confiance ait régné trop longtemps, au sein de la Municipalité et au Conseil de fondation. La confiance est indispensable pour avancer, mais si elle n'avait pas été un peu exagérée, nous aurions peut-être pu éviter certaines embûches. M. Charles-Denis Perrin l'a dit, les «divers et imprévus» étaient visibles de l'ensemble de la Municipalité, voire de la majorité de ce Conseil communal. La gestion milicienne de la Fondation pose problème, tout comme le travail accepté par les membres du Conseil de fondation.

Néanmoins, aujourd'hui, cette salle existe; à ce jour, elle a accueilli plus de 60'000 visiteurs; elle répond donc indéniablement à un besoin de certaines couches de la population, des jeunes plutôt urbains, qui ont besoin de cet espace pour mieux connaître les musiques actuelles. Ses coûts sont comparables voire inférieurs à d'autres salles à Lausanne. Nous ne tenterons pas – peut-être d'autres le feront – un peu plus tard – une comparaison avec l'Opéra, dont le prix des places est assez différent.

Je n'allonge pas. Les Verts dans leur ensemble soutiennent les conclusions du rapport. Ils vous invitent, à une abstention près peut-être, à faire de même, soit soutenir les propositions qui vous seront faites par cette même commission à la rentrée d'automne.

Je vous invite personnellement et au nom des Verts à en rester aux conclusions votées par votre commission d'enquête à l'unanimité et de ne pas essayer de réinterpréter ce rapport.

M. Alain Hubler (AGT) : – M. Ferrari était étonné que Lausann-Ensemble et l'UDC fassent une lecture pour le moins interprétée de notre rapport. Personnellement, j'attendais le moment où ça allait arriver. En effet, il est rare que nous soyons unanimes sur un sujet aussi épidermique que les Docks. Je ne suis pas du tout étonné de la tournure des événements. Et je vais tenter de ne pas glisser dans ce travers.

M. Voiblet est revenu avec son grand dada sur le dépôt du préavis municipal qui a eu lieu avant les conclusions de notre audit. Je suis un peu surpris que vous interveniez à ce propos, parce que la Municipalité n'a pas besoin des conclusions d'un audit pour proposer une solution destinée à sortir les Docks des ennuis. Notre audit visait à déterminer des responsabilités, notamment personnelles. Nous ne sommes pas là pour cogérer avec la Municipalité. Ce n'est pas à nous de lui dire ce qu'elle doit faire. Vous l'avez dit souvent, vous le dites d'ailleurs tellement souvent, que vous demandez que la Municipalité se retire du Conseil de fondation.

Comme vous avez fait allusion à des échanges d'e-mails privés – ce qui est assez « limite » – je ne vais pas me gêner pour faire allusion à quelque chose d'assez public. Monsieur Voiblet, vous donnez l'impression de bien connaître le dossier des Docks. Mais vous oubliez de dire que vous avez manqué une séance d'audit sur deux et que vous avez posé au maximum trois questions aux personnes auditées. Vous n'en connaissez donc pas un si long rayon que ça et vous vous basez surtout sur des interprétations personnelles et politiques.

Cela dit, je reviens au sujet, l'audit en lui-même. Après pas mal de contorsions législatives, la motion que j'ai cosignée avec Evelyne Knecht – parce qu'il y a une motion à l'origine de tout ça – a donné naissance à une espèce très rare au Conseil communal de Lausanne : une commission d'enquête. En fait, la commission chargée de prendre en considération la motion « De solides amarres pour les Docks ! » s'est muée en commission d'enquête et d'audit et a produit le rapport dont nous parlons depuis le début de la soirée. A ce sujet, je mentionnerai aussi que c'est l'œuvre d'un travailleur acharné. Tous les remerciements du groupe A Gauche Toute! vont à son président et à son auteur, Claude Bonnard.

Pour le groupe A Gauche Toute!, comme pour le reste de la commission jusqu'il y a peu de temps, ce qui ressort de cette enquête, c'est une responsabilité partagée, tricéphale et évolutive dans le temps. Si le municipal Jean-Jacques Schilt a commis les premières erreurs, le président Jean-Baptiste Ferrari et la majorité de son Conseil de fondation les ont accompagnées, voire encouragées par leur apathie et leur léthargie. Finalement, le directeur des Docks, Emmanuel Gétaz, a continué dans le sillon tracé par le premier et arrosé par la léthargie du second. On se trouve là devant un phénomène, que j'espère assez rare, d'addition autocatalysée d'irresponsabilité, d'aveuglement et d'incompétence, probablement liées davantage à la personnalité des gens concernés qu'à autre chose.

Pour les suites de ce rapport, et c'est l'important, le groupe A Gauche Toute! ne peut que recommander à ce Conseil de réserver un bon accueil aux pistes suggérées pour essayer d'éviter le renouvellement de telles erreurs. Ces pistes ont été évoquées par d'autres, je passe.

Il y a quand même un accusé dont on parle très peu ce soir, qui n'est pas une personne, mais une structure. Il ne faut pas se tromper : la forme d'organisation, c'est-à-dire une fondation, est aussi en cause dans cette affaire. Voilà un coupable dont il serait bon de parler un petit peu. D'ailleurs, le groupe A Gauche Toute! commence à se méfier sérieusement des fondations. Si certaines fonctionnent bien, d'autres amènent au résultat dont il est question ce soir. Et dont il sera peut-être question dans le cadre du City Management tout à l'heure. Les problèmes, à nos yeux, résident dans le système de cooptation, voire de copinage. Cela débouche aussi sur un Conseil qui ne repose sur aucune base, contrairement aux associations. Nous verrions d'un bon œil que la Municipalité fasse un usage circonspect et modéré de cette forme d'organisation.

Pour l'aspect purement formel de cette affaire, je relève que si nous nous retrouvons ce soir pour prendre ou non en considération la motion dont je parlais tout à l'heure, compte tenu du fait que l'audit demandé par cette motion a été effectué par la commission elle-même, compte tenu du fait que la correction de la subvention a été proposée par le préavis N° 2007/29 dont on a déjà parlé et que la proposition d'adaptation de la licence des Docks a été ajoutée comme conclusion à ce dernier préavis par la commission qui l'a examiné, notre motion est devenue sans objet. C'est donc bien volontiers – je crois que je dois le faire formellement – que je la retire.

Encore un dernier mot : par manque de temps – contrairement à ce qu'a pu dire LausanneEnsemble – nous n'avons jamais pu faire un hit parade ou un tiercé dans l'ordre de qui est le plus et qui est le moins coupable. Nous en avons même parlé et dit que nous n'avons pas les moyens humains, techniques et temporels pour dégager, analyser, décortiquer la responsabilité exacte de chacun et chacune. En revanche, nous avons oublié de relever une chose, pourtant faisable, puisque c'est objectif, que c'est verbalisé ou protocolé. Nous aurions dû indiquer qu'une personne, quand même, a ouvert les yeux et un peu secoué le cocotier au mois d'octobre dernier. C'est Isabelle Mayor, qui a été la première à faire des remarques sur le fonctionnement de ce Conseil de fondation.

En conclusion, le groupe A Gauche Toute! se rallie aux conclusions du rapport tel qu'il est écrit sur le papier ou sur les sites Internet de la Ville et du *Matin*, et vous prie de faire de même. Il vous invite à ne pas tenir compte des digressions faites tout à l'heure par nos collègues de droite.

Le président : – Avant de poursuivre nos débats, une précision : formellement, il ne s'agit pas d'une commission d'enquête parlementaire, la Loi sur les communes ne le prévoit pas. C'est la commission 49. Point final. Il n'y a pas à aller plus loin.

D'autre part, mais là je le dis peut-être un peu tard, par respect ou par élégance vis-à-vis de personnes qui ne peuvent être ici ce soir pour se défendre, il serait hautement

souhaitable que nous prononcions les titres des gens plutôt que leurs noms. Vous en ferez ce que vous voudrez, de toute façon. Sachez que les membres du Conseil communal, les conseillers communaux, ne jouissent pas de l'immunité parlementaire, contrairement aux parlementaires cantonaux. Par conséquent, ils assument eux-mêmes pleinement les conséquences et les suites des discours qu'ils ont prononcés.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Monsieur Voiblet, ce soir vous semblez vous scandaliser, comme vous l'avez fait il y a une semaine, de ce que la Municipalité ait commencé à réfléchir à l'avenir des Docks avant que nous nous soyons prononcés sur ce rapport d'enquête, puisque c'est ainsi qu'on le nomme ce soir. Avant même qu'il soit rendu public et voté par le Conseil communal. J'en prends acte, mais je vous dis seulement cela: si, au mois de février 2007, nous avons écouté l'UDC et LausannEnsemble, cette commission d'enquête dont le travail est aujourd'hui jugé indispensable pour parler de l'avenir des Docks n'aurait jamais vu le jour.

Lorsque la majorité rose-rouge-verte est venue devant le Conseil communal pour vous proposer, un peu en dehors des procédures réglementaires, de transformer la prise en considération de la motion Hubler en un travail d'enquête, nous avons eu droit aux foudres de LausannEnsemble, un peu, mais surtout de l'UDC. Et deux jours plus tard, Monsieur Voiblet, quand vous étiez nommé président de cette commission, vous lanciez encore un communiqué de presse disant – je cite: «L'UDC ne souhaite pas servir de caution à la politique catastrophique menée par la Ville de Lausanne dans ce dossier.» Le moins qu'on puisse dire, il faut quand même le relever, c'est que tout le monde l'a dit, y compris vous, Monsieur Voiblet, y compris LausannEnsemble: la commission d'enquête a fait un travail impartial, la gauche a pris ses responsabilités. Lorsque nous sommes venus en février 2007 vous proposer cette solution – un peu boiteuse du point de vue réglementaire, mais absolument indispensable du point de vue politique – nous pensions faire une ouverture importante à l'égard de l'opposition, en donnant la possibilité au Conseil communal de dégager les responsabilités politiques dans ce dossier. Des responsabilités politiques où la gauche, en particulier, était engagée. C'est important de le rappeler. Vous dites qu'il est indispensable que ce rapport soit connu. Si nous vous avons écouté, il n'aurait jamais vu le jour.

Enfin, Monsieur Voiblet, il faut différencier deux choses. Ce rapport dégage des responsabilités, le préavis municipal dégage un projet pour l'avenir. Ce sont deux choses totalement différentes. L'un n'empêche pas l'autre. L'important ce soir, c'est que nous puissions approuver ce rapport d'enquête avant de nous prononcer sur l'avenir des Docks et sur le crédit complémentaire que nous voterons tout à l'heure.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je reviens tout d'abord sur les propos de M. Junod. Je ne sais pas où il a trouvé que LausannEnsemble était opposé à cet audit. J'ai moi-même

déposé une motion, qui a d'ailleurs disparu de l'ordre du jour, je ne sais par quel enchantement, demandant un audit déterminant la responsabilité des municipaux actuels³.

Dans *Lausanne-Cités* de la semaine dernière – excusez-moi, Monsieur le Président, je nommerai quand même les personnes – l'ancien municipal Jean-Jacques Schilt avance quelques affirmations qui demandent rectification. M. Schilt affirme éprouver un sentiment d'injustice, d'être pris pour un bouc émissaire, car il n'est plus là. Il oublie que la commission d'enquête l'a auditionné et qu'il a pu répondre aux préoccupations et étonnements des membres de cette commission. En effet, tout au long de la lecture des procès-verbaux du Conseil de fondation auxquels nous avons eu accès, nous avons été de surprise en surprise. Le rapport de la commission en fait d'ailleurs état.

J'aimerais cependant revenir sur un fait qui illustrera bien d'autres surprises. En avril 2005, j'ai déposé une interpellation intitulée «Théâtre des Roseaux, état de la situation»⁴. J'y posais la question suivante: «S'agissant du *business plan*, le Conseil de fondation a-t-il trouvé des sponsors? Si oui, pour quel montant?» Le mardi 4 octobre de cette même année, la Municipalité, par la bouche de M. Schilt, répondait – je cite: «A fin avril, Fr. 600'000.– avaient effectivement été trouvés. Depuis lors, il y a eu davantage de sponsors. La Fondation vivra, Madame Longchamp, elle vivra bien, grâce à votre soutien. Elle n'a pas l'intention de venir demander au Conseil communal le moindre franc supplémentaire! J'espère que vous êtes ainsi rassurée.» Or, Mesdames et Messieurs, le matin de ce même 4 octobre, le Conseil de fondation se réunissait. La lecture du PV 24 nous apprend que depuis le mois d'avril, date de mon interpellation, aucun nouveau sponsor n'avait été trouvé, le président informant même ce matin-là qu'un sponsor annoncé le 14 juin par M. Schilt venait de signifier son refus d'entrer en matière.

Lors de l'audition de M. Schilt, je lui rappelai ces faits. Et comme il doutait de mes dires, je lui présentai le *Bulletin du Conseil* du 4 octobre 2005. Réaction de l'ancien municipal à sa lecture – je cite: «J'ai dit ça? J'ai été bien léger!», dit-il en souriant. Vous avouerez que de tels propos montrent avec quelle légèreté ce magistrat avait suivi ce dossier et que les règles du jeu ont été faussées par son manque de transparence et ses affirmations mensongères. Dans l'interview parue dans *Lausanne-Cités*, M. Schilt affirme qu'il y a une grosse erreur dans le rapport, puisqu'on lui reprocherait d'avoir pris la Dolce Vita comme base pour octroyer Fr. 100'000.– de subvention aux Docks, alors qu'en réalité, c'est son fameux prix politique et ses transferts de charge qu'on lui reproche. M. Schilt se tire une balle dans le pied quand il critique la mention dans le rapport du fait que le personnel de la Dolce Vita était bénévole, alors qu'il ne l'était pas. Si tel n'était

³BCC 2006-2007, T. II (N° 13/II), p. 348.

⁴BCC 2004-2005, T. II (N° 20/I), p. 921; BCC 2005-2006, T. I (N° 4), pp. 804 ss.

pas le cas, comment a-t-il pu nous laisser croire que la subvention initiale de Fr. 100'000.– serait suffisante? Faut-il mettre cela sur le compte d'un optimisme béat, d'un manque de réalisme ou d'un projet sans vision et bâclé?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Mensonge répété devient parfois vérité. J'aimerais, s'il le souhaite, que le président confirme mes nombreuses absences au cours des treize séances de commission, comme l'a laissé entendre M. Hubler tout à l'heure. Je lui laisse le soin de confirmer cette information, si elle est correcte.

J'aimerais revenir sur les éléments démagogiques. Ce n'est pas ce soir que je vais gagner ma première coccinelle d'A Gauche Toute! Ce sera plutôt un cafard, mais c'est égal. Il y a des choses qui doivent être dites, mais correctement. Monsieur Ferrari, vous avez signalé tout à l'heure que l'ensemble de la commission avait finalement accepté l'ensemble du rapport. Oui, nous avons accepté à l'unanimité le diagnostic proposé. Non, nous n'avons pas fait un vote sur les erreurs à ne plus commettre. (*Répond à quelqu'un dans la salle.*) Non! Parce que ces erreurs ont été faites par e-mail! Par la suite, selon moi, il n'y pas eu de vote formel de la commission sur le projet définitif des erreurs à ne plus commettre.

A propos du préavis, je relève un point, puisque tout le monde semble s'accorder sur le fait que cette commission d'enquête ne servait pas à grand-chose, les causes de la situation n'ayant pas besoin d'être connues par la Municipalité pour nous proposer une vision d'avenir des Docks. Sans la droite dans la commission, c'est-à-dire Lausann-Ensemble et l'UDC, nous aurions voté ce préavis il y a belle lurette. Il serait passé devant ce Conseil communal avant – je dis bien: avant – les réponses à l'audit. C'est grâce à la droite de ce Conseil, en commission, que nous avons proposé, et que la gauche a finalement accepté, c'est vrai, de traiter ces deux affaires au cours d'une même séance. J'aimerais que ceci soit dit. Et si mes propos sont incorrects, le président peut me contrôler et signaler mes erreurs.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Deux éléments de réponse à M. Claude-Alain Voiblet. Pour votre présence en commission: il est de notoriété publique, je crois, que vous avez un agenda assez chargé. Parfois, vous arriviez un peu en retard. Je n'ai pas la liste des présences et des absences, je ne m'en suis pas occupé. Vous étiez aussi assez occupé durant les séances de commission, à répondre au téléphone, etc. (*Brouhaha.*) Je crois que c'est aussi vrai que vous n'avez pas posé de question; vous étiez peut-être un peu dissipé, de temps en temps. (*Eclats de rire.*)

Quant au vote formel, il a eu lieu sur deux points, donc aussi sur les erreurs à ne plus commettre. Ce vote a eu lieu en nous déléguant, à Nicolas Gillard et à moi, la tâche de rédiger les conclusions, à partir de la longue discussion que nous avons eue. Ces conclusions ont été votées formelle-

ment. Vous vous êtes abstenus, je dirai «du bout des lèvres», en hésitant un peu. Mais vous vous êtes quand même formellement abstenus. Je crois qu'on peut vous laisser ce crédit.

M^{me} Adozinda Da Silva (LE): – N'entrons pas dans les questions personnelles. J'ai remplacé une seule fois un membre de LausannEnsemble dans cette commission. Et j'y ai perdu mon temps. Les commissaires ont passé toute la séance à s'accorder sur les dates. Donc parfois ça ne vaut pas vraiment la peine! Aujourd'hui, j'ai entendu dire que si on n'est pas dans les commissions, si on n'y va pas ou si on est absent, on ne sait rien sur les Docks. J'ai promis à LausannEnsemble que si ça tournait au vinaigre, même si je ne faisais pas partie de cette commission, je dirais à cette tribune ce que je pense des Docks. En effet, depuis le bureau d'en face, je vois beaucoup de choses. Alors bonne soirée, et merci!

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Vous me permettez de ne pas entrer dans les polémiques diverses que certains d'entre vous souhaitent lancer. Je dirai seulement que c'est assez extraordinaire de s'entendre dire qu'on est arrogant, qu'on a manqué de lucidité, etc., sans pouvoir répondre, sous peine de s'entendre dire qu'on ne respecte pas la minorité.

Madame Truan, je suis désolée, mais je ne vois pas où est le mépris. Vraiment, je ne vois pas la moindre preuve de mépris dans le fait de dire que rien ne m'apparaît nouveau dans ce rapport. Les conclusions que vous avez tirées, les personnes que vous avez citées ne sont pas nouvelles. J'étais dans le Conseil de fondation depuis le début du mois de septembre et j'ai pu me rendre compte d'un certain nombre de choses, même si vous dites que j'ai réagi trop tard. C'est vrai, je n'ai réagi qu'à fin novembre, ou au début de décembre. Je ne vois pas comment j'aurais pu le faire avant. Mais il n'y a rien de nouveau pour moi dans les conclusions que vous avez tirées. Vous devez admettre qu'il n'y a pas eu de scoop ni rien de très surprenant dans les personnes que vous avez désignées, les responsabilités que vous avez déchargées. D'ailleurs, le Conseil avait déjà mentionné toutes ces personnes. Vous les aviez aussi citées dans les diverses discussions qui ont précédé vos travaux. Donc vraiment, je ne vois pas en quoi c'est méprisant. Et peut-être que si j'avais dit que ce rapport était une véritable surprise pour moi, on m'aurait reproché d'être irresponsable!

L'audit a été confié à l'ancienne fiduciaire. Je l'ai dit en commission, je répète ici comment le choix s'est décidé. J'ignorais totalement que cette fiduciaire avait, deux ans auparavant, dans les tout premiers temps des Docks, été désignée par ce Conseil de fondation. Le président ne me l'a pas dit, la cheffe de service, qui représentait la Ville au Conseil, ne me l'a pas dit non plus. Je l'ai appris au moment où c'est apparu en commission. Le Service de révision de la Ville de Lausanne m'a transmis une liste comportant trois noms de fiduciaires. J'ai retenu celle

située le plus près de l'Hôtel de Ville, dans le bâtiment voisin. C'est comme ça que j'ai choisi cette fiduciaire, sur les trois qu'on me recommandait à égalité, en me disant qu'elles étaient toutes excellentes. Ce n'est pas à moi de juger du rapport de révision qu'elle a rendu. Il est vrai qu'avec les audits, je n'ai jamais eu de chance. Quand je me suis permis de critiquer l'audit de réviseurs aux services sociaux, on m'a dit que je n'avais pas à le faire, que c'était arrogant. Et quand je ne les critique pas, on me reproche de ne pas l'avoir fait. C'est comme au jeu, probablement, je n'ai jamais de chance !

C'est vrai que j'ai dit qu'il n'était pas possible de stopper l'audit, au mois de mars, je crois. Il était quasi terminé. La première partie était close, la deuxième était quasi achevée. Stopper à ce moment aurait signifié tout recommencer, faire un appel d'offres pour une nouvelle fiduciaire, procéder à un nouveau choix. Si je l'avais fait, nous ne serions pas là ce soir et les Docks seraient fermés. Donc j'ai procédé comme je l'ai fait tout au long de cette affaire, j'ai essayé de sauver cette salle, d'aller au plus urgent, de travailler le plus vite possible. Chacun ici m'a dit qu'il avait le même objectif : sauver cette salle. Je ne sais pas si je me suis trompée, mais c'est comme ça que j'ai jugé les choses. Finalement, ce n'était pas si mal, parce qu'on est tout juste dans les temps ; je ne vois pas comment on aurait pu fixer encore une séance cet été.

Monsieur Perrin, vous donnez une image très générale du fonctionnement des conseils de fondation. L'image que vous en donnez, où les gens qui en font partie se désintéressent des responsabilités et pensent toujours que c'est aux autres de les prendre, ne correspond pas à la réalité. Ce n'est en tout cas pas la réalité que je vis dans les différents conseils de fondation où je siège. Vous-même siégez au Conseil de fondation de Vidy et j'ose espérer que vous ne comprenez pas votre rôle comme vous le décrivez. J'imagine que vous savez qu'il y a quelques personnes, parmi lesquelles j'espère que vous vous comptez, qui prennent leur rôle dans les Conseils de fondation au sérieux.

Pour ce qui s'est passé au deuxième semestre, parlons-en ! Vous avez parlé d'un conflit de travail qui découlait de la situation financière. Absolument pas ! La situation financière était catastrophique, mais le conflit de travail avait d'autres causes : le défaut de communication du directeur de l'époque – et je maintiens ce que j'ai dit. Ce directeur n'a pas, comme il l'a affirmé dans les journaux, été licencié sur la base d'un audit erroné ou réalisé dans de mauvaises conditions. Le directeur de l'époque a été licencié parce que son organisation était mauvaise, parce que ses relations avec le reste du personnel étaient mauvaises, parce que sa gestion était catastrophique. C'est comme ça que nous avons jugé les choses. Quand vous lisez les PV – puisque vous les avez lus – vous voyez bien que c'est sur ses pressions insistantes que le Conseil de fondation de l'époque – il a probablement fauté, mais il était soumis à ses pressions insistantes – a accepté à chaque fois de croire à ses projets, à ses rêves d'amélioration. La convention que

nous avons signée avec lui ne le réduisait absolument pas au silence. Il s'est d'ailleurs largement répandu dans les médias sur ses états d'âme à ce propos. Je suis vraiment surprise qu'on ose dire aujourd'hui qu'il faut encore lui payer une indemnité supplémentaire. L'indemnité de départ ne lui a pas été versée pour ses mérites personnels, mais parce que le contrat signé avec lui, malheureusement, courait jusqu'en mars de l'année suivante. Nous avons pensé qu'il était moins dommageable de procéder ainsi.

Son projet n'a jamais été critiqué, il est normal que nous le reprenions. Ce n'était d'ailleurs pas le sien, c'était celui de tout le groupe de travail qui avait planché à l'époque sur les musiques actuelles. Le projet était bon, il n'y avait pas de raison de le changer, nous l'avons donc repris ! C'est bien la gestion qui était en cause. Encore une fois je ne veux pas parler du passé, ce n'est pas mon rôle, chacun ici en parle suffisamment. Mais si j'ai toujours refusé, dans les trois ou quatre mois où nous avons travaillé ensemble, d'accéder à ses demandes de crédits supplémentaires – d'abord, vous ne les auriez pas acceptés sans une situation financière vraiment claire – c'est aussi que je ne croyais pas que les capacités de gestion que j'avais vues chez cette personne me permettaient de demander en toute confiance une subvention supplémentaire. Je craignais que cette subvention ne soit dilapidée, comme le reste.

Je réagis encore aujourd'hui, Monsieur Voiblet. Vous saviez dès le début de l'année que cette même commission devait traiter de ce préavis. J'ai dit d'emblée que si cette commission n'y arrivait pas, nous devrions fermer les Docks. Je l'ai affirmé au cours de la première séance, qui a eu lieu le 5 mars dernier, au cours de laquelle la commission s'est constituée. Il y a eu toute la discussion sur la présidence, Monsieur Voiblet. Vous disiez que vous trouviez surprenant de voir des municipaux siéger dans différents conseils de fondation. Donc le travail de cette commission ne vous a pas été très utile, puisque, avant même que cette commission commence à travailler, vous saviez déjà que les municipaux ne devaient pas siéger dans les conseils de fondation. Mais surtout, au cours de cette même séance, je disais que le préavis sur les Docks sortirait au mois de mai, qu'il y aurait par conséquent des interférences entre les travaux de la commission et les discussions sur le préavis, que vu les délais – j'ouvre les guillemets, Monsieur Voiblet – « elle (elle, donc c'est moi) précise qu'il ne pourra pas être tenu compte dans le préavis des discussions de cette commission ». Pourquoi ne pas avoir alors suggéré qu'on stoppe les travaux ou que la commission continue et qu'on ne présente pas le préavis au mois de mai comme je vous l'annonçais ? Il aurait été possible de le faire. Vous n'avez pas réagi à ce moment-là. C'est pourquoi je me suis étonnée de cette remarque, puisque dès le départ, le jeu était clair. Je vous ai dit que le préavis serait paru avant que la commission termine ses travaux et que, donc, il y aurait interférence entre les deux.

Maintenant, de manière inhabituelle, je voudrais tout de même apporter quelques précisions. Normalement, on ne

doit pas parler des affaires privées des gens à cette tribune. Mais puisque c'est la personne elle-même qui a mis tout ça sur la table, et que M. Voiblet a évoqué le mail que cette personne elle-même a envoyé cet après-midi... (*Intervention de M. Claude-Alain Voiblet, incompréhensible.*) Non! C'est moi qui vais les donner! Vous avez dit... – je ne sais plus quel mot vous avez employé... – que c'est assez «gratiné» de lire l'échange de mail qui a eu lieu... Comme vous avancez cela sans qu'on sache ce que ça veut dire, je vais vous dire ce que contenaient ces différents mails. M. Gétaz a arrosé la commission du Conseil communal de courriels soutenant que ses cotisations LPP sur les huit mois de salaire qui lui avaient été versés à titre d'indemnité n'étaient pas encore réglées. J'ai téléphoné cet après-midi aux Retraites populaires; à mon souvenir, toutes ces questions avaient été réglées entre les deux avocats, le conseil de M. Gétaz et le nôtre. On m'avait dit que c'était fait et depuis, je n'en avais plus entendu parler. Lorsqu'il y a eu cet échange de mails cet après-midi, j'ai téléphoné à la personne qui s'occupe de ce dossier LPP en particulier, aux Retraites populaires. Cette personne m'a dit textuellement que le renseignement transmis par M. Gétaz – je ne sais pas s'il lui a été donné à lui de manière erronée ou pas – aux membres de la commission est erroné, que la prestation de sortie de M. Gétaz a été traitée entièrement et complètement. Une partie de cette prestation a été payée à Dream Pixies – je précise pour ceux qui ne faisaient pas partie de la commission que Dream Pixies est la société de M. Gétaz –, tandis que l'autre partie a été versée sur une police de libre passage. Je ne devrais pas donner ces renseignements, mais je l'assume, dès le moment où des informations sont données à moitié, sans qu'on sache ce que contiennent ces mails. Donc voilà comment ce monsieur a travaillé tout le temps, semant le trouble, la fumée partout, et ensuite... Une partie de ce Conseil nous dit qu'il faudrait lui donner une indemnité supplémentaire? C'est certainement ce que vous appelez de l'«excellente gouvernance»!

Je ne désire pas poursuivre ces échanges de vues, nous en avons parlé maintes fois. Peut-être ce Conseil va-t-il continuer, peut-être aurai-je à répondre encore sur un ou deux points précis. Mais de grâce, parlons maintenant de l'avenir des Docks! C'est ce que je répète depuis le mois de novembre dernier. Si vous ne souhaitez pas que cette salle poursuive son travail, votez contre ce préavis. Si vous souhaitez qu'elle continue... Je n'ai pas vu beaucoup de conseillers communaux dans les concerts des Docks, où je suis un peu allée ces derniers temps! J'en ai vu quelques-uns, mais pas ceux qui s'expriment le plus à la tribune ce soir. Allez voir cette salle, allez voir ce public, voyez comme il est enthousiaste. Là encore, je ne partage pas votre avis, Monsieur Voiblet; je prétends que c'est grâce à la présence de municipaux dans ce Conseil de fondation que les choses sont tenues. Nous avons pu recomposer le Conseil avec des gens dotés des compétences nécessaires. Si cette fondation, ayant tourné comme elle a mal tourné, était plus éloignée de la Ville qu'elle ne l'est, aujourd'hui la salle serait fermée.

Maintenant, je vous invite à penser à l'avenir. Vous avez lavé votre linge sale, non pas en famille mais en public, devant le Conseil, à la télévision, sur Internet, dans les journaux, partout. Tout a été dit, tout a été exprimé. Pensez à l'avenir et votez les conclusions de ce préavis pour cette salle. Je me contente de rappeler la proportion entre les Fr. 680'000.– proposés pour l'année prochaine et les Fr. 30 millions et quelques de subventions inscrites au budget de la culture.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Dans cette salle, exprimer un avis différent de celui de la majorité revient à s'exposer parfois à des propos difficiles à accepter. Mais c'est égal, j'en prends la responsabilité.

En revanche, dire que nous voulons depuis le début la mort des Docks, ce n'est pas vrai, Madame la Municipale! Par notre proposition, nous souhaitons un changement de gouvernance. On lit dans la presse que certains municipaux occupent 36 délégations dans des associations, fondations et associations en tout genre. Faites le calcul: en consacrant six heures par séance, six séances par année, à combien d'heures arriveriez-vous? Vous verrez qu'il est impossible de faire consciencieusement son travail dans ces conditions.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – Je reviens sur deux points évoqués par M^{me} Zamora. Tout à l'heure, quand j'ai dit que des conseils de fondation ne prenaient pas leurs responsabilités, je n'ai pas affirmé que tous les conseils de fondation pratiquent de la sorte. L'exemple que vous avez cité, le Théâtre de Vidy, est exactement le modèle à suivre: il a connu dans son histoire des difficultés souvent pénibles et a su les surmonter. Parce que les présidents ont pris leurs responsabilités et leur bâton de pèlerin, ils ont obtenu les rallonges financières nécessaires pour permettre à l'institution de survivre. C'est un exemple à suivre. En revanche, le président des Docks n'était certainement pas le modèle idéal.

Vous avez parlé un peu rapidement du conflit de travail. Conflit lié à la situation financière, c'est vrai. Ce n'est pas une relation de cause à effet directe, mais quand prévaut une situation financière difficile, que se passe-t-il? Les gens sont nerveux, la communication devient difficile. A ce stade, si on avait pu donner plus de garanties à la personne qui avait la responsabilité, la situation aurait pu être meilleure. Du reste, les protagonistes en conflit ont tous deux proposé des solutions. Mais il appartient à une Municipalité, à quelqu'un qui joue le rôle d'employeur, d'arbitrer et de faire en sorte que les gens puissent travailler ensemble.

On continue de dire des choses pas très gentilles sur le directeur. Je m'étonne: il était en place pratiquement depuis 2003. S'il faut trois ans pour constater qu'un directeur ne sait pas gérer une salle, je me pose des questions sur l'efficacité de ceux qui ont suivi ce projet!

M. Daniel Brélaz, syndic: – C'est vrai que la structure de fondation pose des problèmes de contrôle financier. Une

fondation n'est évidemment pas suivie au jour le jour par la Direction des finances. Le Service de révision ne le fait qu'après une année, parfois plus dans certains cas, puisque des tournus ont été définis. Si vous voulez un autre système – mais je n'ai pas encore entendu M. Hubler le proposer – il ne faut que des systèmes 100% Ville, ce qui rend presque impossible de chercher des sponsors extérieurs. A la limite, on met trois personnes du Service de révision par fondation pour s'assurer que chaque centime est non seulement décortiqué, mais coupé en millimètres. Ce n'est pas le modèle de gestion que les Villes pratiquent, en général. En revanche, si ça se met à dérapier, quelle que soit la forme que cela prend, la structure même de la Fondation induit un effet retard avant que les informations sortent. Souvent, ce sont des problèmes financiers. Ensuite, ça finit à la Commission des finances pour un crédit supplémentaire. Mais si l'écran de brouillard persiste six, neuf, douze mois, les problèmes n'apparaissent qu'au moment de la première révision. Encore faut-il qu'il y ait un rapport de révision! En effet, suite à des principes de bonne gouvernance imposés par le Canton et la Confédération, le Service de révision n'intervient plus, dans la plupart des cas. Il intervient seulement pour une deuxième vérification, à partir du rapport de révision de la fiduciaire choisie. Si, par malheur, il y avait une fiduciaire comme celle de la grande société américaine Enron, le Service de révision ne verrait pas systématiquement tout de suite quelque chose. Donc si ça dérape, on peut se retrouver dans des situations scabreuses.

J'aimerais qu'on s'enlève quelques illusions de la tête. La gestion d'une fondation est très variable. Il existe des fondations formelles qui prennent dix minutes par an. Nous connaissons un cas de ce genre; il y a une dotation historique et on nous fait signer un papier attestant qu'elle est toujours là et qu'on ne l'utilise pas à autre chose. Certaines fondations tiennent une séance par année, d'autres jusqu'à une dizaine – rarement plus. Si vous prenez une moyenne de trois séances par année sur l'ensemble des fondations – ce n'est pas Vidy, mais c'est assez réel – même quelqu'un qui siège dans une trentaine de conseils n'y consacrerait que 180 heures, soit quatre semaines par an. Evidemment, il faut préparer les séances. En doublant ce temps, et même en le triplant, jusqu'à douze semaines, ce n'est pas encore inhumain pour quelqu'un qui travaille à temps complet et qui, s'il est membre de la Municipalité, accomplit plus qu'un plein temps. Faire partie de 36 fondations n'est donc en aucun cas une preuve de surcharge automatique pour la personne qui en est membre. En effet, de nombreuses fondations sont simples.

Je suis heureux que la fondation du Théâtre de Vidy aille mieux aujourd'hui. Ça n'a pas toujours été le cas, en particulier dans les années 1980, où il y a eu un ou deux épisodes pénibles. En effet, ce genre d'exercice rencontre des difficultés spécifiques: il peut par exemple y avoir une perte sur exercice, due aux erreurs d'un comptable. Ou pire, si je reprends toutes les histoires des fondations lausannoises depuis les années 1970. Un président de conseil

de fondation a pu trouver de l'argent à l'extérieur, des sponsors, il a fait un excellent travail, par exemple à Vidy. Mais très souvent il a fallu aussi des membres de la Municipalité qui, voyant arriver les problèmes financiers, agitent tous les grelots nécessaires, ou, en dernier recours, viennent avec un crédit d'assainissement devant votre Conseil. Ça, c'est la procédure ordinaire.

Et puis il y a la procédure que je ne m'explique pas. Pour toute personne qui fait de la gestion exécutive, le raisonnement de notre ancien collègue est incompréhensible. Tout le monde sait que venir devant le Conseil avec Fr. 2,6 millions ou avec Fr. 3,4 millions pour le même projet, ça ne fait pas une voix d'écart à la fin. Pour un conseiller communal, pour la population, le montant reste de l'ordre de grandeur de Fr. 3 millions, plus ou moins Fr. 400'000.–. Jamais dans l'histoire de Lausanne les opinions ne se sont forgées sur un tel écart. Si en 50 ou 100 ans nous avons connu des dérapages, nous n'en avons jamais rencontré de cette nature. Quelqu'un, une fois, a détourné de l'argent, il y a fort longtemps; d'autres ne rendaient pas leurs jetons de conseils d'administration, et ont été finalement blanchis suite à un changement de jurisprudence du Tribunal fédéral. Mais on n'a jamais vu de gens qui, connaissant les chiffres, diminuaient le crédit pour parvenir à un prix politique. Ça ne change aucun vote dans votre assemblée. Nous sommes peut-être d'une candeur coupable, mais nous ne nous sommes pas méfiés. Nous devons faire notre mea culpa, mais c'est la réalité. Et je ne voudrais pas qu'à partir du projet des Docks on tire des conclusions générales sur la gestion de centaines d'institutions, communales ou cantonales, où tout se passe bien, parce qu'elles n'ont pas manifesté une telle originalité.

Pour en venir aux aspects financiers, nous vous demandons ici un crédit de fonctionnement – j'anticipe peut-être un peu – deuxième série. Nous vous l'avons dit honnêtement, nous faisons une estimation maximale de ce qui sera porté au budget. J'imagine que la Commission des finances, vu ce dont il s'agit, va gratter le crédit pour s'assurer que Fr. 30'000.–, 50'000.– ou 70'000.– de moins suffiraient. Ensuite votre Conseil, en toute connaissance de cause, confirmera ce chiffre en décembre prochain. Mais pas aujourd'hui. Il ne faut pas confondre la deuxième partie de l'année avec la décision définitive qui, pour le moment, n'est qu'indicative. C'est un maximum, mais ce n'est pas forcément le chiffre réel indiqué dans ce préavis.

Le président: – L'assemblée ne souhaite plus s'exprimer, la discussion est close. Nous ne nous prononçons pas sur des conclusions ou sur des propositions municipales, mais sur un rapport d'une commission du Conseil, dont nous prenons acte, sans vote. Les résolutions muées en vœu seront protocolées dans le *Bulletin du Conseil communal*.

M^{me} Isabelle Truan: – Je ne souhaite pas transformer ma résolution en vœu. En revanche, j'aimerais la muer en motion, que je vous remets. Elle est argumentée, datée, signée.

Le président : – Votre motion sera annoncée lors de la prochaine séance, conformément à votre souhait, Madame.

Nous sommes à la fin de cette première partie. Nous arrivons au point 7 de l'ordre du jour, préavis N° 2007/28, «Fondation pour les musiques actuelles ‹Les Docks›. Assainissement de la situation financière. Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007. Avenir de la salle.» Avec le même rapporteur.

Fondation pour les musiques actuelles «Les Docks»

Assainissement de la situation financière

Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007

Avenir de la salle

Préavis N° 2007/28

Lausanne, 10 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit spécial de Fr. 780'500.– pour assainir la situation financière de la Fondation pour les musiques actuelles et pour en assurer le fonctionnement au cours du deuxième semestre 2007; elle confirme et précise son projet pour l'avenir de la salle des Docks.

2. Historique

2.1 Préambule

Avant de rappeler l'historique et d'évoquer l'avenir de la salle des Docks, il est utile de préciser que les premiers soutiens institutionnels aux musiques actuelles ont été apportés par le secteur «socio-culturel» dans les années 80. Ces soutiens représentaient à l'époque la principale alternative aux opérateurs privés de diffusion de ces musiques. La Dolce Vita, née suite aux revendications de Lôzane bouge, est vite devenue un véritable haut lieu européen du rock. S'il est vrai que cette dernière a été incontestablement un lieu phare de la vie culturelle et sociale locale et régionale pendant près de quinze ans et qu'elle a largement contribué à la notoriété de la Ville de Lausanne sur le plan de la musique rock entre 1985 et 1995, il faut admettre que cette salle fait aujourd'hui partie du passé. Les courants musicaux ont en effet changé, le public qui fréquentait les lieux a vieilli et le public cible des musiques actuelles des années 2000 ne l'a quasiment pas connue. La salle des Docks ne se revendique pas l'héritière de la Dolce Vita, cette revendication n'ayant d'ailleurs plus lieu d'être aujourd'hui. Les Docks entendent construire leur histoire propre avec le public d'aujourd'hui et de demain.

2.2 La Dolce Vita

Le 5 mai 1984, le Conseil communal accepte le préavis N° 120¹ qui permet la création d'un cabaret pour jeunes par la transformation des locaux de la rue César-Roux 30 et alloue un crédit de Fr. 150'000.– pour les travaux. Le 12 avril 1985, la Dolce Vita, gérée par l'association Koprock, fondée en 1982, ouvre ses portes. Sept ans plus tard, Koprock emploie six salariés, trente personnes sont défrayées et des dizaines de bénévoles font de ce lieu une des institutions phare de la musique rock en Suisse.

¹BCC 1984, partie I, pp. 586-594.

Dès 1995, des divergences importantes apparaissent entre les défenseurs du monde strictement associatif et ceux qui déjà parlent de professionnalisation de la structure. Entre 1995 et 1997, le conflit entre ces deux tendances éclate et va de pair avec une baisse importante de la fréquentation.

En février 1999, un comité de crise de l'association Koprock soumet à la Municipalité un plan de sauvetage de la Dolce Vita et demande un soutien financier extraordinaire de Fr. 150'000.—. Le 22 avril 1999, la Municipalité refuse cette demande. Le 15 juin 1999, le Tribunal du district de Lausanne octroie un sursis concordataire de six mois renouvelable à l'association Koprock, dont les dettes se montent, au 4 mars 2000, à Fr. 588'946.—. Cette affaire se conclut grâce à l'acceptation par les créanciers d'un projet de concordat à 10%, que la Ville a payé en rachetant tout le matériel technique de la Dolce Vita. Le dernier litige avec un créancier est finalement réglé en mars 2002.

Parallèlement, d'anciens membres de l'association Koprock créent l'association «... E la nave va» et entendent reprendre la gestion de l'ex-Dolce Vita sur des bases associatives identiques à celles qui avaient fait le succès de Koprock à ses débuts.

2.3 Avant-projet pour une nouvelle salle (1999-2001)

Dès le mois d'avril 1999, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation réunissait de nombreux acteurs compétents de la scène musicale de la région lausannoise autour de deux tables rondes. A l'issue de cette large consultation, la DEJE met en place un comité de projet dont le mandat est le suivant:

- permettre aux jeunes créateurs de se former;
- proposer un concept global de soutien aux différentes musiques actuelles jouées sur scène;
- favoriser l'accueil de groupes locaux, régionaux et internationaux.

Ce comité de projet s'est réuni une dizaine de fois, il a dressé un état des lieux, défini un public cible et envisagé une structure organisationnelle pour une future salle.

Les travaux de ce groupe aboutissent à la conclusion que Lausanne, malgré la multiplication des lieux privés, ne dispose pas d'une véritable plate-forme culturelle «live» pour les musiques actuelles, qui couvre tous les courants musicaux; ce comité de projet estime qu'il y a lieu de créer une fondation, garante de la présence de la plupart des mouvances des musiques actuelles sur scène à Lausanne. La Municipalité fait sienne cette conclusion et autorise, en avril 2000, ce comité à lancer un concours de projets pour l'exploitation de l'ancienne Dolce Vita sise à la rue César-Roux 30. Trois projets ont retenu l'attention des membres du comité de projet qui, après audition de deux candidats, se prononce à l'unanimité en faveur de celui présenté par Emmanuel Gétaz, qui lui paraît le plus professionnel et cadrant le mieux avec la volonté de la Ville. Le 6 septembre 2000, une conférence de presse présente le projet retenu. Entre-temps le déménagement du garde-meuble communal de la rue Saint-Martin à Perrelet laisse entrevoir la possibilité de créer cette nouvelle scène des musiques actuelles dans ces locaux.

Quatre bureaux ont été conviés à participer au concours sur invitation «Musiques actuelles sur scène à Lausanne – Rue Saint-Martin 18». En mars 2001, après délibération du jury, le 1^{er} prix a été attribué au bureau ATM, architectes associés S.à.r.l. à Lausanne. Le dossier, mis à l'enquête publique, a suscité plusieurs oppositions relatives à l'absence d'aménagement de places de stationnement et à de possibles nuisances sonores engendrées par une scène musicale. Le plan partiel d'affectation (PPA) datant de 1960 ne permettant que des affectations de type artisanal et de dépôt, le projet a été retiré par la Municipalité et abandonné.

2.4 Un grand trou noir? (2001-2002)

A la suite de l'abandon du projet de Saint-Martin, soit de l'été 2001 à la fin de l'année 2002, les interventions ont été nombreuses tant au niveau du Conseil communal, des milieux concernés que de la presse pour réclamer énergiquement une nouvelle salle pour les musiques actuelles. Sous le titre évocateur «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: un nouveau club de rock en 2060», Diane Gilliard interpellait la Municipalité le 26 juin 2001². Dans sa réponse³, la Municipalité réaffirmait que malgré l'abandon du projet de Saint-Martin, elle était acquise à la diversité musicale et que le projet de salle dédiée aux musiques actuelles (appelée à l'époque «New Dolce Vita Club») ne remettait pas en cause la proposition d'E la nave va d'ouvrir un cabaret rock, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les animateurs de cette

²BCC 2001, T. I, séance N° 9 du mardi 26 juin 2001, p. 688.

³BCC 2003, T. I, séance N° 2 du 11 février 2003, pp. 112-115.

association. Elle concluait enfin en soulignant que «le concept de base de fédérer autour d'une fondation à vocation culturelle les musiques actuelles jouées sur scène reste un objectif de la Municipalité qui recherche d'autres lieux».

2.5.1 Les Docks – Projet Théâtre des Roseaux (2003-2005)

En automne 2002, des discussions ont eu lieu entre la Direction de la culture, des sports et du patrimoine et celle de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) en vue du transfert du dossier. En effet, de nombreuses voix se faisaient entendre pour demander que le soutien aux musiques actuelles soit rattaché aux autres domaines de la culture et ne soit plus spécifiquement considéré comme destiné à un jeune public; seul devait rester à la DEJE le projet d'un club rock.

C'est à cette époque que l'occasion d'acheter le Théâtre des Roseaux de l'Arteplage de Neuchâtel s'est présentée permettant de trouver enfin une solution au lancinant problème de manque de scène pour les musiques actuelles. Cependant les conditions de liquidation d'Expo 02 exigeaient des décisions rapides, car le site devait être libéré au plus tard au mois de mars 2003 et la Ville de Lausanne n'était pas la seule intéressée à l'acquisition de cet objet.

Conformément aux discussions précitées, le soutien aux musiques actuelles sur scène a été transféré au service de la culture afin de fédérer les musiques actuelles sur scène autour d'une fondation, de rechercher de nouveaux lieux, de dégager toutes les synergies possibles et d'ancrer clairement ce domaine dans la politique culturelle voulue par la Ville. Quant au projet d'un club rock rassemblant les jeunes de 15 à 30 ans, lié aux mouvements associatifs, il est resté sous la responsabilité du Service de la jeunesse et des loisirs. Ce projet, mené de concert avec l'Association E la nave va, s'est provisoirement concrétisé dans les locaux de l'ancien cinéma Romandie, en attendant la construction d'un club sous les Arches du Grand-Pont (futur Sonic).

Dans le même temps, la Municipalité donnait son accord au rachat du Théâtre des Roseaux dans le but de le convertir en salle de concert pour les musiques actuelles et décidait de demander un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 300'000.– pour cette opération⁴. C'est un montant total de Fr. 292'658.80 qui a été déboursé pour l'acquisition du Théâtre des Roseaux, soit Fr. 236'720.– pour l'achat (TVA incluse) et Fr. 55'938.80 pour les frais de transport et la fourniture de conteneurs.

Il a été décidé d'implanter le Théâtre des Roseaux dans le quartier de Sévelin, soit plus précisément à Sévelin 34. L'emplacement choisi semblait idéal et ce à plusieurs égards. En effet, non loin se trouvent le Centre d'art scénique contemporain, l'Arsenic, ainsi que le Théâtre Sévelin 36. L'image culturelle du quartier allait ainsi être renforcée. S'agissant d'un terrain appartenant à la Commune de Lausanne, il présentait en outre l'avantage d'être situé dans un quartier où la densité d'habitants est faible.

La Fondation pour les musiques actuelles (FMA) a vu le jour le 3 avril 2003. Selon ses statuts (art. 3), elle a pour but de promouvoir les musiques actuelles sur scène à Lausanne, de contribuer à la création et à l'exploitation d'un Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne, d'en élaborer la conception et de participer à sa réalisation, sa gestion, sa promotion et son développement, de promouvoir l'image culturelle de la Ville de Lausanne et de garantir une utilisation pertinente des subventions.

Fin avril 2003, un nouveau concours pour la direction de l'Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne a été lancé par le Conseil de la FMA. Après un examen attentif des onze dossiers déposés, ledit Conseil décidait de confier la transformation du Théâtre des Roseaux en une salle de musique live, son lancement et son exploitation pour trois ans à Emmanuel Gétaz confirmant ainsi son choix de 2001. Son projet de plate-forme culturelle axée sur les musiques actuelles live, en lien étroit avec les divers milieux artistiques et écoles d'arts de la place, a remporté les faveurs des membres du Conseil.

De l'été 2003 à la fin de l'automne 2005, le Conseil de fondation a tenu de nombreuses séances. Il a, en collaboration avec le directeur désigné, aidé à trouver différents sponsors pour l'équipement de la salle devisé à un million, proposé l'organisation d'un concours à un journal de la place destiné à trouver un nom pour la nouvelle scène (Les Docks) et sélectionné le futur logo de la salle.

De son côté, le directeur a, durant les trois ans qui ont précédé l'ouverture de la salle des Docks, suivi de près la réhabilitation du Théâtre des Roseaux en collaboration avec le Service immobilier, responsable de la construction du nouveau lieu. Ce service, après avoir présenté une étude succincte de faisabilité en février 2003, a préparé, en collaboration avec la fondation, un projet déposé à l'enquête publique le 3 juin 2003.

⁴BCC 2003, T. I, séance N° 10/2 du 30 juin 2003, pp. 872-908 – Préavis N° 2003/24 – crédits supplémentaires pour 2003 (1^{re} série).

C'est ce projet qui, sur la base d'une partie des soumissions rentrées ou des devis estimatifs, a permis d'effectuer une demande de crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– en juillet 2003, adoptée par le Conseil communal en octobre de la même année⁵.

Ce crédit devait être à même de couvrir les frais de construction des travaux de génie civil, gros œuvre, installations techniques et aménagement intérieurs de la partie immobilière de l'ouvrage. La FMA, quant à elle, devait financer les équipements d'exploitation, bars, scène, décors, éclairage, etc. Suite à diverses oppositions, le chantier n'a cependant pu débiter qu'en avril 2005, au lieu de l'automne 2003 initialement prévu.

La fondation a mandaté un bureau d'architecte qui, sous l'impulsion du directeur des Docks, a remanié et fait évoluer le projet. Ces modifications ont nécessité une enquête complémentaire.

La construction, menée en un temps record de 7 mois, a permis une ouverture de la salle le 1^{er} décembre 2005. Toutefois, le coût final de ce projet s'est avéré considérablement plus onéreux qu'escompté. En mai 2005 déjà, en réponse à une interpellation de M^{me} F. Longchamp intitulée «Théâtre des Roseaux: état de la situation»⁶, la Municipalité a annoncé un dépassement du budget alloué. Les coûts supplémentaires bien que limités au maximum, ont été générés par l'évolution du projet, les hausses légales entre 2003 et 2005, les divers et imprévus (sous-évalués au budget à 0,8% du coût des travaux), les conséquences liées au planning trop contraignant, qui ont nécessité des mises en œuvre provisoires pour permettre l'ouverture de la salle à la date souhaitée et finalement des exigences supplémentaires au moment de l'obtention du permis d'exploiter, permettant aux Docks d'être en parfaite conformité, notamment en matière de sécurité.

Le dépassement ayant fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 930'000.– par le préavis N° 2006/29⁷, on se référera à ce préavis pour l'historique et la description détaillée de ce dépassement.

2.5.2 Les Docks – L'ouverture (2005)

Très attendue depuis de nombreuses années, c'est le 1^{er} décembre 2005 que la nouvelle scène lausannoise de musiques actuelles, baptisée entre-temps «Les Docks», a officiellement ouvert ses portes au public pour un premier concert.

A la tête des Docks, l'on trouvait à côté du directeur, une responsable de la programmation, un responsable d'exploitation et un administrateur.

Les objectifs clairement affichés pour ce lieu étaient les suivants:

- fédérer les milieux musicaux sur des projets liés aux musiques actuelles (créations, concerts, festivals, expositions, workshops, promotion et échange d'information);
- ouvrir la salle aux groupes suisses en vue d'un travail de préparation pour des concerts sur des grandes scènes (répétitions, travail des lumières, etc.), ainsi que pour réaliser des enregistrements ou des tournages de clips vidéo;
- tisser des liens étroits avec les écoles professionnelles de musique, d'art, des métiers du spectacle, de graphisme et d'audiovisuel, pour développer des créations entre diverses disciplines artistiques;
- offrir aux élèves des écoles des possibilités d'initiation au monde de la musique, de la scène et du métier d'artiste;
- offrir des concerts de niveau régional, national et international à des prix accessibles.

Les principaux courants musicaux devaient y être présentés: le rock, la pop, le songwriters, le hip-hop et les urban beats ainsi que la world, la soul et le blues, alors que d'autres courants musicaux tels les fusions jazz et les expériences musicales y seraient invitées.

Durant les trois premières semaines d'exploitation, soit jusqu'au 24 décembre 2005, un public souvent très nombreux et varié a découvert la salle qui a suscité l'enthousiasme notamment s'agissant de son aménagement (qualité de vue et d'audition).

⁵BCC 2003-2004, T. II, séance N° 14 du mardi 28 octobre 2003, pp. 353-374.

⁶BCC 2004-2005, T. II, séance N° 20 du mardi 12 avril 2005, p. 921.

⁷BCC 2006, séances N° 7 du mardi 21 novembre 2006 et N° 8 du mardi 5 décembre 2006.

2.5.3 Les Docks – Première année d'exploitation (2006)

Si après deux mois d'exploitation le bilan pouvait être qualifié de positif tant au niveau de la programmation que des recettes, il n'en restait pas moins que la situation financière était fragile. Notamment la dette occasionnée par les frais d'équipement/d'installation de la salle non couverts, soit Fr. 200'000.– sur un million environ pesait sur les comptes de la fondation. Néanmoins une solution semblait avoir été trouvée par la conclusion d'un crédit et l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque de la place permettant de payer les factures en suspens.

Le budget, révisé au 14 juin 2006 et remis aux membres du Conseil de la FMA, prévoyait une perte de Fr. 11'282.50, sans les amortissements. Les recettes bars et concerts étaient moins bonnes qu'attendues. Les assurances données au Pool des clubs lausannois (fermeture de la salle à 2 h 00 du matin et non-programmation de soirées DJ, exception faite du foyer), ceci malgré une licence de discothèque qui autorisait une ouverture jusqu'à 4 h 00, ont certainement été de lourds handicaps. En outre, les groupes locaux programmés rassemblaient un public moins nombreux et moins consommateur.

D'autres défauts ont été constatés, auxquels il s'agit de remédier (quartier un peu excentré et dédié en partie à la prostitution, manque de signalétique, éclairage à améliorer).

En outre, des problèmes de relations et de communication au sein de l'équipe ont rapidement dégénéré en conflit ouvert avec la direction au cours de l'été 2006. Après que les personnes concernées eurent été entendues par une délégation du Conseil de la FMA, celui-ci a constaté de profondes divergences au sein de l'équipe et n'a pu que prendre acte de la démission de plusieurs collaborateurs. Le directeur a été maintenu dans ses fonctions; cependant, la confiance entre la direction et une partie du Conseil de la FMA était désormais entamée.

Dans le courant du deuxième semestre, la situation financière délicate s'est révélée plus mauvaise qu'attendue. C'est la raison pour laquelle la directrice de la culture, du logement et du patrimoine, donnant rapidement suite à une motion du Conseil communal, a décidé de commander un audit sur Les Docks à une fiduciaire de la place; un comité de direction a également été créé pour suivre de plus près les responsables de la salle⁸.

2.5.4 Les Docks – Premier trimestre 2007

Suite aux conclusions provisoires de la fiduciaire chargée de l'audit laissant apparaître un déficit d'exploitation de plus de Fr. 420'000.– pour l'année 2006, le directeur des Docks a été remercié avec effet immédiat le 17 janvier 2007. L'administrateur de la salle, engagé en octobre 2006, a été nommé directeur ad interim.

Fin janvier 2007, les conclusions définitives de l'audit financier des Docks étaient connues. Le rapport de la fiduciaire daté du 5 février 2007 mettait en évidence une importante perte au bilan d'un montant de Fr. 598'065.14 pour l'année 2006. Ce montant comprenait d'une part une perte pour l'exercice 2006 de Fr. 523'443.66 et d'autre part une perte reportée pour 2005 de Fr. 74'621.48. Estimant que la gestion avait été déficiente, l'audit concluait également que «la subvention versée par la Ville de Lausanne est insuffisante. [...] Pour autant que les perspectives budgétaires puissent être réalisées et sans tenir compte des charges non monétaires, la fondation aura besoin d'une somme de plus de Fr. 900'000.– pour qu'elle puisse régler ses arriérés et assurer ses engagements financiers jusqu'à la fin de l'année 2007.»

Au vu de ces résultats et pour éviter une fermeture qui aurait eu des conséquences catastrophiques (artistes à défrayer, salaires à payer, désaffection du public, etc.), un crédit supplémentaire, 1^{re} série 2007, d'un montant de Fr. 393'000.– a été accordé par la Commission des finances du Conseil communal le 5 février 2007. Cette somme comprenait:

- Fr. 237'000.– pour les salaires et charges sociales de janvier à juin 2007;
- Fr. 103'000.– afin de rembourser une partie des dettes dues au 31.12.2006;
- Fr. 53'000.– permettant le paiement de l'indemnité de départ du directeur des Docks qui bénéficiait d'un contrat de travail à durée déterminée jusqu'au mois de mars 2008.

3. Situation financière actuelle

La situation décrite ci-dessus montre que dès l'ouverture de la salle, en janvier 2006, la situation financière, fragile dès le départ, s'est dégradée. Si les causes de cette détérioration sont diverses, un des principaux problèmes relevés, tant dans les

⁸BCC, à paraître.

conclusions de l'audit financier effectué par BDO Visura (page 10 «... la subvention versée par la Ville de Lausanne est insuffisante») que dans l'expertise sur les musiques actuelles réalisée par Daniel Rossellat en décembre 2006 (chap. 6 Recommandations «... en d'autres mots, si la vocation de ce lieu est réaffirmée avec une priorité pour l'ambition artistique et une limitation du type d'activités potentiellement lucratives, il faudra assumer une hausse de la subvention»), est l'insuffisance notoire de la subvention communale.

Le montant annuel de Fr. 100'000.– octroyé dès le démarrage des Docks à titre de subvention, et alors déjà jugé insuffisant par certains, est fondé sur une pure et simple reprise du montant de la subvention versée à l'époque à l'ancienne «Dolce Vita».

Grâce au crédit supplémentaire de Fr. 393'000.– octroyé pour couvrir les dépenses indispensables jusqu'en juin 2007, l'exploitation de la salle a pu être poursuivie. Une partie des dettes à court terme a pu être réglée et des plans de paiements ont été conclus avec certains créanciers. Si la situation a pu être stabilisée, elle reste cependant plombée par le solde de la dette qu'il n'est pas possible de rattraper. Comme la Municipalité l'a annoncé dans la demande de crédit supplémentaire, il s'agit maintenant de repartir sur des bases saines, ce qui devrait permettre d'aboutir, à fin 2007, à un résultat conforme à la réalité de l'exploitation d'une telle salle. A cet effet, la Municipalité demande un crédit spécial de Fr. 330'500.– pour solder le passé et assainir complètement le montant des dettes à court terme au 31.12.2006 encore ouvert à ce jour. Ce montant se décompose de la manière suivante :

créanciers divers (arrondi)	Fr.	240'300.–	
charges sociales	Fr.	70'200.–	
impôt à la source	Fr.	20'000.–	

Par ailleurs, conformément aux estimations faites dans le cadre de l'audit et en se basant sur le fonctionnement des trois premiers mois de 2007, un montant de Fr. 450'000.– est nécessaire pour assurer le fonctionnement des Docks du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007. Ce montant est estimé de la manière suivante :

Budget pour l'exercice 2007

Concerts

Recettes billetterie	Fr.	921'000.–	
Charges concerts	Fr.	- 1'223'000.–	
Pertes concerts			Fr. - 302'000.–
Recettes bars	Fr.	500'000.–	
Charges bars	Fr.	- 174'000.–	
Bénéfice bars			Fr. 326'000.–
Recettes vestiaires	Fr.	20'000.–	
Charges vestiaires	Fr.	- 10'000.–	
Bénéfice vestiaires			Fr. 10'000.–
Produits locations + sponsoring			Fr. 156'000.–
Autres charges			Fr. - 41'000.–
Résultat des concerts			Fr. + 149'000.–

Charges d'exploitation de la salle

Autres frais d'exploitation	Fr.	- 702'000.–	
Amortissement + frais financiers	Fr.	- 129'000.–	
Exploitation – charges			Fr. - 831'000.–
Excédent de charges à couvrir par une subvention annuelle			Fr. - 682'000.–
Subvention annuelle estimée			Fr. 682'000.–
Subvention déjà versée par crédit supplémentaire jusqu'au 30.06.2007			Fr. - 237'000.–
Subvention à voter pour la période du 01.07 au 31.12.2007			Fr. 445'000.–
arrondi à			Fr. 450'000.–

Si les comptes 2007 de la FMA devaient montrer que ce montant était plus important que nécessaire, l'excédent non utilisé sera restitué à la Ville.

En ce qui concerne la subvention 2008, il est prématuré de l'estimer aujourd'hui, compte tenu des débuts difficiles de cette salle tels que décrits plus avant. De nombreux changements sont en effet encore en cours, concernant aussi bien la gestion que l'orientation de la programmation. Il n'est donc guère possible de se fier à autre chose qu'à des projections basées sur les trois premiers mois de fonctionnement, dont on sait déjà qu'ils seront probablement peu représentatifs de l'ensemble de l'année; on perçoit actuellement, grâce à la programmation faite par la nouvelle équipe, une amélioration de l'adéquation entre la salle et son public, ce qui laisse augurer des résultats meilleurs. Il est cependant trop tôt pour l'assurer. La Municipalité inscrira donc une subvention de Fr. 682'000.– au budget 2008; il s'agit d'un chiffre maximum étant donné la manière et les circonstances dans lesquelles il a été estimé. La Municipalité s'engage, d'ores et déjà, à actualiser ce chiffre, en fonction des résultats des mois en cours, de manière à pouvoir, le cas échéant, revoir à la baisse le montant de cette subvention par amendement au moment du vote du budget 2008 par votre Conseil.

4. Avenir de la salle

4.1 *Les musiques actuelles à Lausanne*

Les musiques actuelles et le soutien que la Municipalité souhaite leur apporter seront développés dans le futur rapport-préavis traitant de la politique culturelle de la Ville en réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise⁹. L'état des lieux commandé par la Direction de la culture, du logement et du patrimoine à M. Daniel Rossellat à la fin de l'année 2006 a fourni des pistes de réflexion qui seront prises en compte.

A ce stade, la Municipalité tient à affirmer que les musiques actuelles ont une place à part entière dans le cadre de sa politique culturelle, au même titre que l'art lyrique, la musique classique, le théâtre ou la danse. Le public des musiques actuelles, qu'il soit lausannois, régional, voire international est nombreux, majoritairement jeune, et doit pouvoir bénéficier de créations artistiques de qualité, dans des lieux ad hoc.

Au vu de la situation d'urgence dans laquelle se trouve aujourd'hui la salle «Les Docks» et dans une volonté de clarifier la situation, la Municipalité souhaite préciser dans le présent préavis:

- la mission confiée à la salle de concert «Les Docks»;
- les objectifs liés à la création des Docks.

4.2 *Les musiques actuelles: essai de définition*

La culture étant par essence en mouvement, elle ne saurait être figée par une définition. Dans le cas des musiques actuelles, l'exercice est particulièrement audacieux du fait de leur capacité constante de renouvellement et l'émergence de multiples formes. Les musiques actuelles se caractérisent par l'invention continuelle de nouveaux genres et de nouvelles dénominations, qui peuvent être regroupées en quatre familles principales soit:

1. les musiques actuelles amplifiées, comme le rock, le hip-hop, les musiques électroniques, qui utilisent l'amplification électrique comme mode de création;
2. la chanson en tant que genre;
3. les musiques du monde;
4. les musiques improvisées.

4.3 *Mission de la salle de concert «Les Docks»*

La mission de la salle de concerts «Les Docks», telle que souhaitée par la Municipalité et placée sous la responsabilité de la Fondation pour les musiques actuelles, se résume en trois points principaux:

- développer et encourager la création dans le domaine des musiques actuelles à Lausanne;
- offrir des concerts de musiques actuelles de qualité à des prix accessibles à l'ensemble du public;
- valoriser le travail des musiciens et créateurs locaux et régionaux.

⁹BCC 2004, T. I, pp. 372 ss.

4.4 Objectifs liés à la création de la salle de concert «Les Docks»

Au vu des nombreux débats qui ont entouré l'ouverture, puis les débuts d'exploitation de la salle, il apparaît nécessaire de préciser les objectifs liés à la création des Docks. Ces objectifs incitent aujourd'hui la Municipalité à solliciter de votre Conseil une augmentation de soutien financier, par le biais d'un crédit supplémentaire et d'une augmentation de la subvention dès l'exercice 2008.

Deux objectifs majeurs, soit la création d'un lieu avec une identité propre rattachée aux musiques actuelles et la mise en place d'une programmation variée ont pu être atteints pendant la première année d'exploitation de la salle: sur les 142 groupes qui se sont produits entre le 1^{er} décembre 2005 et le 31 décembre 2006, 50% sont de niveau international et 50% de niveau national et régional, dont 52% vaudois. Ces concerts ont réuni plus de 30'000 spectateurs. Quelles qu'aient été les polémiques et les erreurs de gestion et de direction des lieux, le succès public de nombreux concerts, la visibilité et la place que la salle a trouvées auprès des artistes, séduits par le public, la qualité de l'accueil et le confort des lieux font des Docks un lieu incontournable du paysage des musiques actuelles.

D'autres objectifs d'importance sont précisés ci-dessous :

4.4.1 Contribuer au rayonnement culturel de la Ville de Lausanne

A l'instar des quatre grandes institutions culturelles lausannoises que sont le Bèjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy-Lausanne, l'Orchestre de Chambre de Lausanne et l'Opéra de Lausanne, Les Docks doivent devenir un instrument du rayonnement régional et international de la Ville dans le domaine culturel. Les musiques actuelles génèrent un large public jeune, mobile, appelé à se renouveler et à s'agrandir: Lausanne a l'ambition d'acquérir une place prépondérante dans le domaine, face à d'autres villes romandes et alémaniques. Parallèlement, la venue de ce public régional, voire international aux Docks, est un atout non négligeable pour l'économie et le tourisme de notre Ville.

4.4.2 Offrir une scène aux musiciens et groupes locaux et favoriser la créativité locale

La Municipalité tient à rappeler la vocation de formation de la salle des Docks qui doit, notamment, permettre aux musiciens locaux et régionaux d'accéder à la scène et être intégrés dans la programmation des saisons à venir. Cela implique également:

- la mise à disposition de locaux, en fonction de la programmation, aux musiciens et groupes locaux et régionaux pour un travail de préparation, de répétition et d'enregistrement;
- la collaboration avec les écoles professionnelles de musiques, d'art, de métiers du spectacle, de graphisme et d'audio-visuel, de manière à développer des créations entre diverses disciplines artistiques.

4.4.3 Développer les collaborations avec les différents acteurs des musiques actuelles lausannoises

En tant que pôle culturel, Les Docks doivent aussi développer des synergies avec les différents acteurs de la vie musicale lausannoise. Les musiques actuelles ne sauraient vivre autour d'un seul lieu. La Municipalité, dans le souci de l'intérêt du public, entend inciter l'ensemble des acteurs des musiques actuelles à collaborer, en fonction des événements et de la programmation des différents lieux.

Concernant plus spécifiquement Les Docks, la Fondation pour les musiques actuelles et la direction de la salle affirment leur volonté de travailler dans une démarche ouverte et complémentaire aux autres scènes «live» de la ville telles le club du Romandie (futur Sonic), le café-théâtre Le Bourg, le Théâtre 2.21, la cave du Bleu Léopard, ainsi que d'autres acteurs privés.

Dans cette optique, la Municipalité souhaite que Les Docks, au vu de leur capacité d'accueil supérieure aux autres scènes lausannoises spécifiquement destinées aux musiques actuelles, deviennent un lieu de référence de manifestations culturelles propres à ce domaine de la culture (festivals, événements) ou rassemblant son public potentiel.

4.4.4 Devenir un lieu de rencontre culturelle et social

De par sa situation dans le quartier Flon-Sévelin, Les Docks sont un lieu rassembleur dans un quartier en pleine expansion et contribuent à renforcer le rôle de la culture comme facteur d'intégration sociale. Associés à d'autres lieux culturels

importants (Arsenic, Théâtre Sévelin 36), mais également en lien avec des écoles (EPSIC, ETML, nouveau gymnase de Sévelin), Les Docks contribuent à faire vivre un quartier et sont un lieu de rencontre pour de nombreux jeunes Lausannois et Vaudois.

4.4.5 Statut de la salle de concerts «Les Docks»

Cette salle est au bénéfice d'une licence de discothèque sans restriction d'horaire. La Municipalité tient cependant à affirmer clairement que la vocation des Docks est d'être une salle de concerts et non pas une discothèque ou un club. La volonté de faire des Docks un lieu agréable, convivial et rassembleur nécessite pour la direction de la salle une certaine souplesse quant aux heures d'ouverture et de fermeture. La possibilité doit donc être offerte à la direction de la salle, quelquefois par année, de laisser cette dernière ouverte jusqu'à 4 heures du matin, ceci en fonction des concerts et sans aucune ambition commerciale.

5. Incidences financières

L'engagement financier de la Ville en faveur des Docks, tel que demandé dans le présent préavis, se résume ainsi :

Dépenses spéciales 2007 non répétitives :

– Crédit spécial pour l'assainissement des dettes au 31.12.2006	Fr. 330'500.–
– Crédit spécial pour assurer le fonctionnement des Docks du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2007	Fr. 450'000.–
Incidence sur le budget de fonctionnement 2007	Fr. 780'500.–

Subvention annuelle future :

– pour l'exercice 2008, un montant maximum de	Fr. 682'000.–
---	---------------

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/28 de la Municipalité, du 10 mai 2007 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- a) d'adopter le projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks ;
- b) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'500.– pour l'assainissement de la situation financière de la FMA au 31.12.2006, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine ;
- c) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 450'000.– pour assurer le fonctionnement de la FMA au cours du deuxième semestre 2007 (juillet à décembre), montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2007

Déficit prévu au budget de 2007		3'933'200.-
Nouveaux crédits votés	2'653'900.-	
Moins recettes	<u>- 6'500.-</u>	2'647'400.-
Nouveaux crédits demandés		819'600.-
Présent crédit	780'500.-	
Moins recettes	<u>-.-</u>	<u>780'500.-</u>
Déficit total présumé		<u>8'180'700.-</u>

Rapport

Membres de la commission: M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur, M. Yves Ferrari (Les Verts), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Claude-Alain Voiblet (UDC), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Sur décision du Bureau, et d’entente avec les membres de la commission 49 fonctionnant comme commission d’enquête sur la Fondation pour les musiques actuelles, c’est aux membres de cette commission que le préavis N° 2007/28 a été confié. Elle a siégé à deux reprises. Une fois uniquement pour ce préavis et une fois en fin d’une séance en relation avec l’enquête en cours. Elle était composée de M^{mes} Françoise Longchamp, Isabelle Truan et Elisabeth Wermelinger ainsi que de MM. Yves Ferrari, Fabrice Ghelfi, Alain Hubler, Stéphane Montangero, Charles-Denis Perrin, Claude-Alain Voiblet et du rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée (durant la première séance) par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, de M^{me} Marie-Claude Jequier, cheffe du Service de la culture, et de M^{me} Liliane Blanc, documentaliste, que je remercie pour les notes de séance. En outre, M. Jean-Marc Moffa, directeur des Docks, était invité et a largement contribué à informer la commission.

En introduction, M^{me} Zamora rappelle les buts de ce préavis qui sont d’assainir la situation financière, d’assurer les activités de l’année courante et enfin de définir l’avenir de la salle.

Premièrement, assainir la situation financière de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA) qui a accumulé d’importantes dettes. Le montant de Fr. 330’500.– est nécessaire pour couvrir le reliquat des dettes restant après l’octroi du crédit supplémentaire de février de cette année. A remarquer que la Ville est aussi créancière pour ses fournitures d’énergie!

Bien au fait du passé de la FMA et des Docks, votre commission pu passer rapidement sur cet aspect (traité aux chiffres 1 à 3 du préavis). On se rappelle à ce propos les réponses pour le moins alambiquées qui avaient été faites aux questions que M^{me} Françoise Longchamp avait posées dans une de ses interpellations au début de 2005.

Le deuxième but de ce préavis est d’assurer à la FMA les moyens de supporter les activités des Docks durant la fin de l’année 2007, soit dès le démarrage de la nouvelle saison.

La situation financière actuelle est évoquée et la manière dont le budget a été conçu est clarifiée. A relever qu’il ne prend pas en compte les Fr. 100’000.– de subvention 2007, car elles ont été englouties en urgence fin 2006, déjà!

Le budget, qui demeure estimatif, prend comme base de calcul l’état actuel de l’exploitation, soit les trois premiers mois de cette année. La fréquentation de la salle (et par là les recettes de la billetterie et du bar) semble toutefois aller vers une hausse depuis le changement de programmation, qui devient progressivement plus «actuelle»; entendons par là qu’elle invite des artistes ayant une vraie actualité. Du côté des recettes spectateurs, le budget semble donc réaliste, et les chiffres d’avril à juin confirment les montants.

Un autre élément du budget pour lequel on fait aussi preuve de prudence est le sponsoring: après la tourmente que les Docks ont traversée l’an dernier, les sponsors sont pour l’instant difficiles à trouver. C’est donc en se basant sur une recette sponsoring de Fr. 156’000.– que ce budget a été établi. Les sponsors ont contribué pour plus de Fr. 300’000.– en 2006, mais certains sont partis et d’autres attendent la décision du Conseil communal pour s’engager. Avec une amélioration de leur image et moins d’incertitudes sur leur avenir, les Docks peuvent espérer voir augmenter ce poste et diminuer en parallèle celui des charges liées à la communication.

Ce que le budget ne prend pas en compte est le caractère régional de l’activité; mais en cela, les Docks ne s’éloignent pas des autres institutions culturelles de la Ville. Une convention qui a été ratifiée par plusieurs Communes en 1988 prévoyait une participation globale de la région lausannoise en matière de culture à hauteur de deux millions par année et le montant versé plafonne hélas à Fr. 700’00.– depuis quelques années. Pour ce qui est d’un support cantonal, des discussions sont en cours avec le Conseil d’Etat.

Pour ce qui est du loyer de la salle, les Docks sont traités comme les autres institutions culturelles de la Ville: on ne l’estime pas dans le montant des subventions.

Enfin, il est bon de se rappeler que ce budget n’inclut pas les frais de l’audit qui a été commandé par la Ville et qui fera l’objet d’une demande de crédit supplémentaire.

Le troisième objet de ce préavis est l’avenir de la salle (chiffre 4 du préavis). Il est de loin le plus délicat, car il englobe les aspects des interactions avec d’autres salles, les programmations respectives, voire concurrentielles, et les possibilités de collaboration.

Il faut relever que les membres de la Commission, ainsi que les présidents des groupes politiques au Conseil avaient été contactés (tardivement) par d’autres interlocuteurs des musiques actuelles à Lausanne dans la perspective d’être entendus. Pour des raisons d’agenda, la commission n’a pas pu organiser cette rencontre et en a informé les expéditeurs, mais les points principaux que le courrier évoquait ont été discutés en commission.

Pour ce qui est des genres de musique et des productions sur d’autres scènes de taille différente existant à Lausanne, il semble que sur les 140 concerts produits cette année aux

Docks, environ 100 n'auraient pas pu avoir raisonnablement lieu dans une autre salle. A part le facteur lié à la capacité de la salle, les Docks répondent au souci de variété, et programment des musiques que d'autres lieux négligent. Ainsi les Docks proposent des soirées hip hop, de la «world music» et du reggae, et sur l'ensemble de la programmation 2007, seules 40 soirées étaient du type rock jusqu'en juin. D'autres salles offrent d'autres genres, peu ou pas présents aux Docks, tels que underground, et «électro».

Malgré les soucis financiers, les Docks se sont efforcés de maintenir une programmation de qualité, et tiennent à maintenir leur engagement de programmer également des groupes locaux. C'est d'ailleurs un sujet qui demeure au cœur des discussions entre les Docks et les autres acteurs des scènes de musique actuelles de Lausanne. Certains y voient une concurrence, alors qu'il semblerait tellement mieux de se mettre d'accord sur les domaines plus spécifiques à une salle ou à une autre!

La collaboration entre la FMA et les autres partenaires des musiques actuelles sont actives. Ainsi, si la Municipalité n'a pas reçu récemment ces interlocuteurs des scènes lausannoises, des contacts réguliers ont lieu pour toutes les questions de sécurité. Il ne semblait pas nécessaire à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine de se voir expliquer ce qu'il fallait faire aux Docks. Toutefois, il faut relever que des membres du Conseil de la FMA ont eu durant ces derniers mois des rencontres avec les membres du pool des clubs lausannois. De plus, si l'on parle de subventions, certains bénéficient d'aides. L'ouverture du Bourg a été rendue possible par une subvention unique de Fr 90'000.– ainsi que l'ont demandé les initiants du projet en sachant que cette subvention d'installation allait exclure une subvention régulière.

Au chapitre des subventions aux musiques actuelles, les choses ne sont toutefois pas figées et les questions seront réexaminées dans le cadre du préavis sur la politique culturelle lausannoise, attendu pour ces prochains mois. Il existe d'ailleurs un montant de Fr. 250'000.– qui est alloué notamment aux musiques actuelles.

Un dernier aspect de la salle des Docks est son rôle de lien de rencontre culturel et social et son statut (chiffres 4.4.4 et 5 du préavis). Une salle qui est située dans un lieu délimité officiellement comme zone de prostitution semble peu compatible avec un accès engageant pour tous. Ce sujet reste un problème à résoudre et des améliorations de l'éclairage et de la signalétique des Docks pourraient déjà y contribuer.

Un autre problème qui reste ouvert est celui de la patente de cette salle, que ce soit pour des questions de fonctionnement dans un cadre souple ou pour la limite d'âge (16 ans) qui est imposée actuellement. Tout incite la Municipalité à trouver une solution sachant que la marge de manœuvre est faible en raison de la faible diversité des types de patentes.

Procédure et vote

Pour plusieurs membres de la commission, il semblait d'une part absurde de se prononcer sur ce préavis avant d'être arrivé au bout du travail d'enquête sur la FMA. D'autre part, nous étions tous conscients qu'il n'était pas satisfaisant pour les Docks de fonctionner sur un nouveau crédit supplémentaire demandé dans l'urgence afin que la FMA puisse faire face à ses impératifs financiers dès l'été. Nous voulions un signal politique plus clair sur l'avenir de la salle. Est donc venue l'idée de voter les conclusions du préavis le plus proche possible de la fin de nos travaux d'enquête.

Nous avons décidé (par 9 voix et une abstention) de voter les conclusions de ce préavis en deux temps: dans un premier temps les aspects financiers, puis «plus tard», soit quand la commission aura terminé son travail, le point concernant l'avenir de la salle.

Ainsi, en fin de séance du 4 juin, votre commission a accepté (par 6 voix pour et 4 contre) de voter ensemble les conclusions *b)* et *c)* du préavis N° 2007/28 et c'est par 6 voix pour, 1 avis contraire et 3 abstentions que la commission accepte les deux conclusions financières.

Lors de sa séance de travail sur le rapport d'enquête, le 14 juin, la commission a repris le travail sur le préavis. M. Nicolas Gillard y remplaçait M^{me} Françoise Longchamp.

Durant cette séance, c'est le point *a)* Avenir de la salle, qui nous a occupés quelques instants. Objectivement, le dossier «musiques actuelles» reste ouvert pour des points tels que les interactions avec les salles et le budget 2008. On peut avoir l'espoir que le préavis sur la politique culturelle lausannoise apportera une réponse plus élaborée sur ce dernier point.

Par 7 oui et 3 abstentions, la commission adopte un amendement à la conclusion *a)* du préavis sous la forme:

a) de prendre acte du projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks.

Un dernier point qui reste critique pour la salle des Docks est celui de sa patente. Est-il possible de ne pas limiter l'accès aux moins de 16 ans d'une part et d'assurer des ouvertures jusqu'à 2 h du matin d'autre part? Nous n'avons pas d'avis documenté sur les possibilités – ou leur absence – de modifier la patente actuelle pour aller dans les directions (peut-être inconciliables) qui représentent le soucis de plusieurs membres de la commission, dont M. Alain Hubler, qui déposa une motion demandant notamment d'envisager une adaptation de la patente des Docks.

En intégrant ce point comme nouvelle conclusion, cela permettrait à la Municipalité d'étudier la question et d'y répondre dans le cadre du préavis attendu.

Votre commission unanime vous propose donc une conclusion *d)* nouvelle :

d) de demander à la Municipalité d'envisager une adaptation de la patente à la vocation du lieu.

Au vote final, le préavis ainsi amendé est adopté par 6 oui et 3 abstentions.

Discussion générale

M. Gilles Meystre (LE) : – Depuis 2004, les Docks n'en finissent plus d'alimenter l'actualité lausannoise. La saga a malheureusement peu de chance de prendre fin ce soir.

En effet, si une large majorité de notre Conseil s'accorde sur l'objectif consistant à donner un nouvel élan aux Docks, la méthode choisie – le mode de financement et de fonctionnement de la salle – ne nous donne pas satisfaction.

Quels sont ces motifs d'insatisfaction? D'abord, le projet municipal reste un copier-coller du précédent, à l'exception près qu'il multiplie par sept le montant de la subvention communale. Deuxièmement, en réaffirmant l'interdiction de programmer des soirées DJ et d'ouvrir (sauf exception) au-delà de 2 h, le projet institue deux obstacles majeurs à une autonomie financière substantielle des Docks. Partant, il accroît sa dépendance vis-à-vis des fonds publics et municipalise *de facto* la salle. Troisièmement, après avoir versé plus de Fr. 4,5 millions dans un panier percé, le préavis prévoit une subvention annuelle de Fr. 680'000.–, ce qui mène à près de Fr. 2 millions le montant global annuel dévolu aux musiques actuelles. Le projet municipal met la charrue avant les bœufs. Il institue en effet un cinquième pilier à la politique culturelle lausannoise, avant même que le plan directeur de la culture ne soit sorti!

Qu'on soit clair! LausannEnsemble estime nécessaire de disposer d'une salle de concert live permettant de révéler des groupes locaux et régionaux. Notre formation ne s'oppose donc pas au principe de subventionnement des prestations purement culturelles de la salle, mais estime nécessaire de rechercher d'autres modes de financement et de fonctionnement, susceptibles d'une part de ménager les contribuables lausannois et, d'autre part, de responsabiliser ses exploitants.

A titre de piste de réflexion, LausannEnsemble vous propose donc le modèle suivant. Ce modèle propose d'abord une redéfinition claire des missions de la Fondation et une séparation stricte entre la stratégie culturelle et la gestion commerciale de la salle.

Les missions de la Fondation seraient ainsi les suivantes :

1. Recevoir de la Ville un mandat de prestations qui la charge de mettre la salle à disposition d'un exploitant et de garantir la réalisation d'une offre culturelle.

2. Attribuer la gestion commerciale de la salle à un exploitant, au moyen d'un contrat d'affermage.
3. Définir les choix culturels permettant de réaliser la mission donnée par la Ville (x concerts d'artistes locaux, y régionaux, z internationaux).
4. Imposer à l'exploitant d'intégrer dans sa programmation un nombre défini de concerts « tremplin » et, nouveauté, de concerts « tremplin » destinés aux moins de 16 ans.
5. Recevoir la subvention communale et financer la programmation culturelle.
6. Contrôler et garantir la programmation culturelle.
7. Sur délégation de la Ville, gérer le bâtiment et encaisser les loyers.

L'intégration au sein de la Fondation de représentants de toutes les musiques actuelles (je pense ici à l'EJMA, à ... *E la nave va*, au pool Lausanne La Nuit notamment) permettrait en outre de fédérer les acteurs autour d'un projet culturel et de stimuler les échanges entre professionnels.

Quant aux missions de l'exploitant, elles seraient les suivantes :

1. Réaliser la programmation culturelle demandée par la Fondation.
2. Assurer l'exploitation commerciale de la salle.
3. Définir librement ses activités commerciales susceptibles de garantir la survie et le développement de la salle.
4. Payer un loyer à la Fondation.

Je tiens à le préciser, l'équipe mise en place par M. Moffa pourrait parfaitement remplir le rôle d'exploitant.

Ensuite, notre proposition de modèle révisé le mode de financement du lieu. En la matière, il apparaît que ce qui a coulé les Docks n'est pas l'insuffisance de subventions, mais le trop grand nombre de contraintes imposées à la salle (fermeture à 2 h, pas de soirées DJ et donc pas de recettes de bar). LausannEnsemble propose donc de les lever, pour permettre à la salle de générer de nouvelles recettes commerciales telles que des recettes de bar, qui reviendraient entièrement à l'exploitant.

En outre, LausannEnsemble propose de ne financer que les prestations culturelles de la salle et non la salle elle-même, au moyen d'une subvention annuelle de Fr. 100'000.– par année et d'une garantie de déficit d'un même montant, sur trois ans. Cette garantie devra permettre à la salle de prendre son essor sans avoir un couteau sous la gorge. Ce modèle présente un certain nombre d'avantages, permettez-moi de les énumérer. 1) En termes de responsabilité, il soulage les contribuables lausannois en donnant une responsabilité commerciale aux Docks. 2) En termes de gouvernance, il fédère au sein du Conseil de fondation les acteurs des musiques actuelles et démontre notre confiance envers la nouvelle équipe de direction. 3) En termes de

missions, il respecte celles initialement données à la salle et clarifie les attributions de l'exploitant et de la Fondation. 4) En termes de politique culturelle, il évite d'institutionnaliser une salle avant la sortie du Plan directeur de la culture lausannoise.

Vous l'avez compris, nous demandons donc à la Municipalité de remettre l'ouvrage sur le métier et d'étudier ces propositions, afin de proposer d'ici le prochain budget une alternative au projet soumis ce soir dans ce préavis.

Sur ces bases, et précisément pour revenir à ce préavis, nous accepterons ses conclusions 1 et 2, mais refuserons le crédit de fonctionnement de Fr. 450'000.– proposé dans la conclusion 3. En l'acceptant, nous cautionnerions en effet le modèle municipal qui mérite d'être retravaillé.

Au nom de LausannEnsemble, je vous invite à faire de même.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): Parler de ce préavis, vous l'avez tous et toutes compris, c'est parler de l'avenir des Docks. Historiquement, le Parti socialiste a toujours soutenu ce projet. La vision initiale était certes peu claire et nous avons été aveuglés, comme beaucoup d'autres. Nous étions dans le brouillard, mais convaincus par ce projet et son possible succès. Le rapport d'enquête a permis d'éclaircir les errements, de nommer les responsabilités. Malgré tout, nous restons fidèles aux enjeux, notamment celui de soutenir une salle destinée aux musiques actuelles, chaînon manquant d'une offre culturelle lausannoise qui fait des envieux même dans des villes beaucoup plus grandes que la nôtre. Grande ville pour la Suisse, Lausanne est une paisible bourgade au niveau européen, où pourtant foisonne une intense activité culturelle. Dans ce contexte, les quelque 80 concerts par an des Docks, avec quelque 50'000 spectateurs/année, représentent une composante essentielle. Sur la scène lausannoise des musiques actuelles, un public fidèle peut faire coexister une offre plurielle, commerciale, avec l'offre associative et institutionnelle. Chacun à sa place, avec peut-être quelques chevauchements à la marge; mais dans l'ensemble, chacun peut aspirer et réaliser ses ambitions et chacun a de l'espace pour respirer.

Dans ce cadre, le groupe socialiste votera le préavis amendé par la commission. Pour la première conclusion, pourquoi prendre acte? Les contours de l'offre des Docks doivent encore être affinés, du travail reste à faire, des précisions restent à apporter. Je fais confiance au nouveau Conseil de fondation, nous lui faisons confiance, il saura réaliser ce travail à satisfaction. Dans ses tâches, il devra aussi affiner les collaborations avec les autres acteurs de la scène lausannoise des musiques actuelles. Il convient de poursuivre sur la voie de l'apaisement et de créer les espaces où les frustrations puissent s'exprimer. Cessons de nous chamailler, qu'ils arrêtent de se chamailler, par presse ou par blog interposé. Que d'exercices de style sous le couvert d'une expression prétendument moderne! Essentiellement

pour ces motifs, liés à quelques précisions nécessaires, les représentants du groupe socialiste ont voté le terme «prendre acte» et par là confient cette mission importante au Conseil de fondation.

C'est dans les conclusions 2 et 3 que se joue l'avenir des Docks. La conclusion 2 permet de solder le passé. Beaucoup de créances restent ouvertes, parmi lesquelles Fr. 90'000.–, je le rappelle. C'est la Ville qui représente le créancier. La conclusion 3 garantit de quoi tenir jusqu'à la fin de l'exercice 2007. Ces deux montants sont essentiels à la survie des Docks jusqu'à la fin de l'année. En effet, la saison est déjà élaborée, les engagements sont pris et les sponsors, suite aux soucis financiers et au tapage médiatique qui s'en est suivi, n'ont pas été à la hauteur des espérances. En effet, en 2007, les recettes du sponsoring sont estimées à Fr. 156'000.–, alors qu'en 2006, Fr. 350'000.– tombaient dans l'escarcelle des Docks. Dès lors, le choix est clair. Soit nous votons ces montants, nous soutenons les Docks et leur projet, et la salle survit. Soit ces montants sont refusés ou amendés, ce qui signifie empêcher la survie de cette salle. Amender ces montants revient à modifier les recettes dans un budget largement arrêté aujourd'hui. Amender revient à dire aux Docks: «On vous replonge dans les chiffres rouges, débrouillez-vous.» C'est exactement le discours que j'ai entendu critiquer tout à l'heure par des préopinants de LausannEnsemble. D'ailleurs tous les membres de la commission qui a mené l'enquête critiquaient le fait qu'on ait dit à l'époque à l'ancien Conseil de fondation: «Débrouillez-vous pour trouver les montants qu'il vous faut.» Il me semble avoir déjà vu ça quelque part...

D'aucuns espèrent compenser ces sommes soit par un élargissement des horaires, soit par une augmentation des recettes des bars. Ils veulent faire des Docks une nouvelle salle commerciale, comme les autres, en confiant presque, au surplus, la responsabilité de la programmation à la Municipalité. C'est comme si une salle privée venait demander une subvention. Couper Fr. 450'000.– revient quasiment, si on veut compenser cette somme, à doubler les recettes des bars, alors même que c'est ce poste qui a fait l'objet de surestimations chroniques, expliquant une large partie des déficits des exercices précédents. Comment peut-on reprendre des propositions qui ont conduit à la déconfiture des Docks? Plus globalement, je constate que cela revient à compenser une subvention par des recettes tirées de la vente d'alcool. Cela pose un problème éthique: peut-on exiger des consommateurs qu'ils boivent plus pour que la Ville paie moins?

L'élargissement des horaires. C'est un changement de paradigme étonnant de la part de certains qui, par le passé, hurlaient au respect des clauses de concurrence. Auparavant, ils affirmaient: soit la subvention, soit l'horaire restreint. Maintenant, c'est l'horaire libre plus la subvention. Essayez de comprendre. Ce revirement me surprend. A la réflexion, c'est plutôt un virage dans une impasse. D'ailleurs, les premières réactions qu'on a pu lire dans la

presse ont été unanimement négatives. Je n'y reviendrai donc pas.

Pour l'avenir, faut-il augmenter la subvention? Assurément. Celle-ci doit cependant garantir une mission particulière ou un déficit. A mon avis, et je l'ai dit en commission, il serait sage de diviser cette subvention en deux. Le montant prévu pour 2008, le montant de base, servirait, en gros, à financer la mission des Docks telle qu'elle figure dans le préavis. Il conviendrait encore de préciser que cette mission intègre le rayonnement culturel, le soutien aux groupes locaux et régionaux, le renforcement des collaborations, le fait de devenir un lieu de rencontre culturelle et sociale, et enfin ne pas jouer la concurrence à outrance. Cette mission mérite largement une subvention qu'on peut estimer à quelque Fr. 400'000.–. On peut récompenser la prise de risque qui s'ensuivrait par une garantie de déficit pour le solde de la subvention. Cela me paraîtrait une solution tout à fait sage et donnerait certainement aux Docks l'aiguillon les incitant à trouver les sponsors qui leur font défaut aujourd'hui. Ces sponsors qui ont quitté le navire suite au tapage médiatique dont certains ici semblent ne pas vouloir la fin...

Le contexte troublé des Docks ne contribue pas à ce que cette salle retrouve la sérénité. Dès lors, adopter un système de garantie de déficit romprait certes avec une tradition culturelle de la Ville, mais permettrait durant une année ou deux de stabiliser l'institution et de chiffrer exactement le montant de la subvention qui, à terme, devrait être versée pour les cinq missions que j'ai rapidement répétées tout à l'heure et qu'il conviendra de préciser.

En conclusion, le groupe socialiste souhaite que les Docks poursuivent leur aventure dans le cadre proposé, tout en le précisant encore un peu, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Parce que ce projet est de qualité, parce que les 50'000 spectateurs des concerts et l'attente des férus de musiques actuelles le valent largement. Et ce pour une subvention qui représente la moitié, le tiers ou le quart de ce qui est versé pour d'autres institutions lausannoises importantes. Nous espérons qu'une majorité puisse se dessiner autour des Docks ce soir, pour retrouver la sérénité, et pour éviter que des férus de musiques actuelles paient à la place d'autres.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Permettez-moi tout d'abord de déclarer mes intérêts: je fais partie du Conseil de la fondation pour les musiques actuelles, la FMA. L'avantage de nos nouvelles «soirées à thème», c'est que ce Conseil de fondation n'est plus à présenter ce soir...

Le préavis que la Municipalité propose a pour but d'assurer la viabilité des Docks. Les Docks, qui ont pour mission de promouvoir et de faire découvrir les musiques actuelles live à des prix abordables – le prix moyen du billet, en 2006, s'élevait à Fr. 29.– et non à Fr. 40.– comme on a pu le lire – dans des conditions optimales, en s'inscrivant dans une démarche clairement culturelle et non commerciale.

Les Docks, dont le coût de construction est revenu à Fr. 3590.– la place, alors que nous venons d'accepter il y a quelques semaines la création du futur club sous les Arches, dont le coût de construction va s'élever à Fr. 5516.– la place. Les Docks, qui ont accueilli plus de 60'000 spectateurs en 18 mois d'exploitation, répondant ainsi à un réel besoin dans la région; à titre de comparaison, la mythique Usine de Genève a accueilli 20'600 spectateurs en 2006. Les Docks, qui ont revu leur budget à la loupe pour assurer un avenir serein et dont tous les chiffres ont été portés à la connaissance de la commission chargée d'étudier ce préavis. Les Docks enfin, qui demandent une subvention équivalant à Fr. 19.40 par spectateur à la Ville de Lausanne, alors que cette même Ville a dépensé en 2006 Fr. 74.80 par spectateur pour soutenir l'Orchestre de Chambre de Lausanne, Fr. 79.– par spectateur pour soutenir le Théâtre Kléber-Méleau, ou encore Fr. 156.– pour soutenir l'Opéra.

La réalité et l'histoire des Docks ont mis en lumière les difficultés, voire l'impossibilité, de survivre sans un solide appui financier de la Ville. Les musiques actuelles ont en effet subi une évolution fantastique depuis les vingt dernières années... On pourrait même parler de révolution! Elles ont gagné en reconnaissance auprès d'un public demandeur, connaisseur et de plus en plus nombreux. Et ce public, majoritairement jeune (je rappelle que 35% du public venant aux Docks ont entre 16 et 20 ans), mérite de ne plus être considéré comme le parent pauvre de la culture lausannoise. D'autres villes romandes l'ont compris il y a fort longtemps et soutiennent d'ailleurs leur salle comme il se doit.

Mesdames et Messieurs, chacun peut venir apporter aujourd'hui sa solution-miracle! La droite de ce Conseil vient de nous faire savoir qu'elle préconisait de manière surprenante une gestion hybride de ce lieu, alliant subvention publique et gestion privée... Se demander pourquoi les établissements de la place ne se sont pas précipités sur ce type de gestion – ou y ont renoncé depuis longtemps – donne déjà un embryon de réponse: c'est peut-être parce que faire du *live* sans une subvention adéquate de la part de la collectivité publique n'est pas viable... S'il est certes possible de transformer, à terme, cette salle en une *ixième* discothèque de la place offrant quelques concerts par année, il me semble que ce n'est pourtant pas cela dont Lausanne a besoin!

On peut reprocher ce qui vient de l'être aux principaux acteurs de cette affaire! Sur la forme, c'est certainement à raison, tant les erreurs de jugement et de gestion sont à déplorer... Mais maintenant, cette salle existe! Elle est magnifique, fonctionnelle et, malgré la polémique qui gronde depuis le début, le public est au rendez-vous! Je peux vous assurer que si cela n'avait pas été le cas, je ne me battrais absolument pas – ou plus – pour cette salle! Seulement voilà: elle est unanimement appréciée par les spectateurs qui y viennent, les groupes qui s'y produisent et les particuliers ou associations qui la louent. J'espère d'ailleurs que tous les membres de ce Conseil ont pris la

peine – ou le risque, puisque visiblement il se passe des choses affreuses le soir aux alentours des Docks – de venir voir à quoi ressemblent les lieux...

Ce soir, nous devons faire un choix : accorder à cette salle de vrais moyens pour que les musiques actuelles vivent, se développent et rayonnent, ou renoncer à cet outil dans son ambition «culturelle». Ne nous voilons pas la face : refuser les conclusions de ce préavis, c'est choisir la fermeture des Docks à très court terme. Avec toutes les conséquences non seulement financières mais humaines que cela représente : parce que des personnes se battent au jour le jour pour faire fonctionner cette salle dans des conditions difficiles ; ils sont plusieurs à s'être déplacés pour être dans le public ce soir, car depuis des mois, ils s'échinent à en faire un lieu à la pointe des musiques actuelles, convivial, sûr et accueillant ; le succès grandissant du public est une première récompense... mais elle ne suffit pas !

J'espère très sincèrement que cette soirée permettra de tirer les leçons des erreurs passées sans fermer la porte à l'avenir. C'est pourquoi je vous demande d'accepter toutes les conclusions de ce préavis, comme l'a fait d'ailleurs la majorité de votre commission.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je suis surpris de la proposition de M. Meystre, qui d'ailleurs a critiqué le fait que la Municipalité nous proposait un copier-coller de la situation antérieure. En fait, il ne propose rien d'autre, lui aussi, qu'un copier-coller de la situation antérieure : une subvention de Fr. 100'000.–. Seule différence par rapport au projet de l'ancien municipal, il ajoute la bière ! Autrement dit, vous voulez faire payer le manque de subvention de la Ville par la consommation d'alcool. Je vous laisse seuls juges de la moralité de cette façon de subventionner une salle de spectacles !

Pour A Gauche Toute!, il est absolument exclu de ne pas voter les trois conclusions de ce préavis. Cela a été dit déjà par M^{me} la municipale et par d'autres. Le point *a*), on n'en parle pas. Le point *b*), les Fr. 330'000.–, permettent d'assainir la situation qui prévalait au 31 décembre 2006. Le point *c*), lui, permettra aux Docks de vivre jusqu'à la fin de l'année 2007. Qu'est-ce que ça veut dire ? Si j'ai compris quelque chose de tous nos débats autour des Docks, c'est bien que, à l'heure qu'il est, pendant que nous discutons, la direction des Docks est censée mettre sur pied sa programmation pour la fin de l'année prochaine. Si vous êtes un groupe musical ou un sponsor, si vous écoutez ce qui se passe ici maintenant, et entendez les propositions de la droite, sérieusement, est-ce que vous allez inscrire dans votre agenda un créneau aérien pour les Docks ? Les musiciens ne sont pas plus fous que les autres. Ils cherchent du boulot et s'ils pensent qu'ils peuvent ne pas en obtenir aux Docks, ils diront : «Désolés, mais on va ailleurs.» Ne pas voter ces deux crédits supplémentaires ce soir équivaut simplement à mettre à mort cette salle. Pour nous, ce n'est pas acceptable, en votant de manière irréfléchie, de faire payer aux Docks et aux spectateurs les erreurs du passé.

Si cette subvention n'était pas votée, ce serait clair : ils ne rouvriraient pas en septembre. Un point c'est tout. Celles et ceux qui voteront contre cette subvention le feront, mais ils doivent le faire en connaissance de cause.

Le montant de la subvention a été très bien expliqué par M^{me} Mayor. Soyons clairs : nous sortons d'une période de «prix politiques» compressés jusqu'à la déraison. C'est exactement ce que l'audit a révélé. Maintenant, on nous propose de revenir à des prix politiques voisins de la déraison. Il y a une chose que je ne comprends pas là-dedans : il est question de donner aux Docks les moyens de leurs engagements culturels. Un point c'est tout. En passant d'une subvention par spectateur de Fr. 3.30 (c'était la subvention correspondant aux Fr. 100'000.–) à Fr. 19.–, ce Conseil communal ne ferait pas de l'inflation, il pratiquerait seulement une politique de raison. Cette nouvelle subvention est simplement équitable. C'est pourquoi le groupe A Gauche Toute! vous propose de voter les trois conclusions du préavis. Et pour que les choses aillent vite, je demande déjà l'appel nominal lors du vote sur ces conclusions.

M. Serge Segura (LE) : – Je viens d'entendre beaucoup de choses sur la pauvre droite. J'ai entendu que sa position était irréfléchie, incohérente, et j'en passe. Evidemment, je ne suis pas d'accord avec ces appréciations. En premier lieu – M. Meystre l'a dit, mais il semble que ça ne soit pas bien passé – nous ne voulons pas la mort des Docks. Certes, nous refuserons une partie du crédit. Parce que nous voulons fermer la salle ? Non. Si nous le faisons, nous admettrions, d'une certaine façon, ce que ça implique dans le préavis, c'est-à-dire le projet municipal. Nous avons une proposition alternative, et c'est le rôle du politique de faire des propositions. Elle sera probablement rejetée par ce Conseil, nous n'en doutons pas trop, mais c'est notre rôle de la faire. Nous demandons que cette proposition soit prise en compte dans l'établissement du budget futur.

De toute manière, ce crédit sera voté parce que la large majorité de ce Conseil vient de l'annoncer. Nous sommes simplement cohérents, nous vous donnons l'interprétation de notre vote et nous demandons – nous exigeons même – que vous n'essayiez pas de l'interpréter autrement.

Contrairement à ce que j'ai entendu, notre projet ne propose pas une gestion hybride. Il propose de différencier deux choses, pour la simple raison que le mandat culturel des Docks est actuellement peu clair, voire peu défini. Ce n'est pas moi qui le dis, M. Ghelfi l'a rappelé tout à l'heure. C'est pourquoi la première conclusion avait été amendée par la commission : pour prendre acte du préavis et non pour l'approuver, de manière à aller plus loin dans la définition et dans la réflexion. Ce que nous voulons, c'est que les fonds publics servent à subventionner ce qui est d'intérêt public, et pas le reste. Ce qui est d'intérêt public, à notre sens – même si ça demande encore à être détaillé – c'est essentiellement la découverte, la promotion culturelle. En l'état, avec le préavis qui nous est soumis, nous ne voyons

pas comment justifier une subvention de Fr. 682'000.–. On nous avait dit dans un premier temps, pour un mandat quasi identique – sous réserve des mots, mais sur le fond quasi identique – que Fr. 100'000.– suffisaient. Nous ne savons toujours pas s'il faut plus de Fr. 100'000.– pour faire de la promotion de groupes locaux. Il est certain qu'il faut plus de Fr. 100'000.– pour faire fonctionner la salle.

Cette salle développe deux types d'activités : celles que je viens de mentionner et une autre, destinée à faire entrer de l'argent dans les caisses. Cette activité est commerciale. Elle n'a pas, par essence, à être subventionnée par des fonds publics. Et là, je tombe sur la clause de non-concurrence. On nous dit : votre proposition mène exactement à ce que vous ne voulez pas, ça va fausser la concurrence. Au contraire ! Parce qu'au lieu de financer la salle, nous proposons de financer les prestations, ce qui me paraît être le véritable sens des Docks. La collectivité subventionne les concerts de découverte, et éventuellement ce qu'elle décidera d'inclure dans cette subvention. Le projet municipal tel qu'il est, et tel qu'il était à l'origine – c'est la différence fondamentale dans notre proposition – subventionnait la salle. C'est de la concurrence déloyale, parce que toutes sortes de prestations, y compris celles destinées à faire du bénéfice, sont subventionnées directement, et surtout indirectement. Indirectement, parce qu'il n'y a pas de loyer encaissé, ou le loyer est payé par la Ville, qui assume des charges. Quant à la subvention directe, elle est versée sans être affectée. C'est une distorsion de concurrence : la collectivité finance des concerts qui font d'énormes entrées, et qui sont légitimés aussi à demander un prix d'entrée plus élevé que les concerts découverte. Ils n'ont pas pour vocation de renforcer la culture lausannoise pure, mais plutôt de proposer une offre supplémentaire à la population lausannoise. Si une salle de spectacles peut faire du bénéfice normalement, pourquoi la subventionner ?

En conséquence, la proposition de LausannEnsemble est la seule qui permet de détailler ce qu'il faut véritablement subventionner – la prestation culturelle pure découverte – et de ne pas fausser la concurrence en subventionnant des concerts qui, eux, sont autosuffisants.

M^{me} Adozinda Da Silva (LE) : – Que ça plaise à certaines personnes ou pas, je reviens à la tribune. Tout à l'heure, quand j'ai demandé la parole, M^{me} Gilliard s'est permis de dire : « Encore Adozinda ! » C'était tout bas, la population ne peut pas l'entendre.

Revenons à mes moutons. M^{me} Mayor a indiqué tout à l'heure qu'il se passait des choses aux Docks. Je ne voulais pas monter à la tribune, mais je vais vous le dire maintenant. Cela se passe déjà et se passera encore. Vous souhaitez, dans les trois alinéas du préavis, demander qu'on abaisse l'âge d'entrée à moins de 16 ans. Mais tout le monde sait où se trouvent les Docks, tout le monde sait quelle est la particularité de cette zone ! Vous voulez y envoyer des jeunes enfants... Pour moi ce sont des jeunes enfants – je décline ici mes intérêts, je suis enseignante,

mère de famille, comme tout le monde, on a des enfants – et je ne permettrai pas, quand je vois ce qui se passe dans ce quartier, à un jeune de moins de 16 ans d'entrer dans cette salle et de sortir d'un concert. Voilà, c'est tout. Madame Mayor, vous faites partie du Conseil de fondation. Je suppose que vous allez beaucoup plus souvent que moi dans le quartier et que vous le connaissez. Comme Serge Segura l'a dit tout à l'heure, c'est la majorité qui votera. Mais une personne qui est maman a le droit de dire que ce n'est pas un lieu pour laisser entrer des jeunes de cet âge.

M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.) : – Il y a un mois, c'est avec enthousiasme que je prenais la parole à cette tribune pour parler des musiques actuelles. Ce soir, mon engouement est plus restreint. Ma position est inconfortable par rapport à mon groupe et par rapport à mes partenaires.

Je vous rappelle mes intérêts, je préside l'association ... *E la nava va*, qui exploite le Club de rock « Le Romandie ». Cette association s'est formée en 1999, sur la scène désolée de la Dolce Vita. Contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis qui nous occupe ce soir, elle n'a jamais été constituée de membres de l'association Koprock qui gérait alors le club, mais bien de clientes et clients de la salle de la Dolce Vita. Et nous étions soucieux de voir rapidement revivre une scène rock à Lausanne.

Notre association a toujours fédéré de nombreuses et nombreux bénévoles de tout horizon, qui partagent toutes et tous une même passion enthousiaste pour cette culture. Nous avons toujours pu compter sur l'engagement de personnes très expérimentées, voire professionnelles des musiques actuelles, leurs compétences touchant, en vrac, la programmation, la distribution du disque, la promotion, l'organisation d'événements, la gestion d'équipe, la sonorisation, l'éclairage... Tout cela pour dire qu'associatif ne rime pas avec amateurisme et que le succès tant artistique que financier du Romandie en est la démonstration.

Je me permets cette introduction parce que nous sommes en activité depuis environ huit ans. Nous n'avons pas toujours su communiquer avec toute la justesse nécessaire, je vous l'accorde, mais nous avons souvent eu l'impression de ne pas être entendus pour ce que nous sommes, à savoir une association qui est une interlocutrice expérimentée, sérieuse et légitime en matière de musiques actuelles.

Personnellement je suis très attachée à la salle des Docks, son activité m'apparaît nécessaire dans le paysage culturel lausannois. Je l'ai attendue pendant très longtemps, j'ai le plaisir d'y aller régulièrement, j'y assiste à des concerts de qualité, proposés dans des conditions tout à fait favorables, confortables. Je suis à la tête d'une association dont l'un des buts est l'encouragement, le développement et la promotion des musiques actuelles. Je me réjouis aujourd'hui de voir que la Municipalité reconnaît cette culture et lui accorde son soutien. Alors on ne me fera pas dire ici que je souhaite la disparition des Docks ou leur fermeture définitive.

Pourtant, je ne suis pas convaincue par le projet proposé. Il manque la réflexion approfondie permettant à la salle de continuer son activité sur des bases saines et sereines, en proposant un projet artistique clair et solide, s'inscrivant harmonieusement dans l'offre culturelle lausannoise et romande. Et nationale. Je me permets de vous rappeler que ce point de vue est partagé par nombre d'acteurs dans les musiques actuelles, tant au niveau local que national. Ce point de vue vous est connu par voie de presse et par voie de courrier.

J'ai toujours trouvé que les Fr. 100'000.– initiaux étaient largement insuffisants. Cependant, le budget proposé aujourd'hui me laisse perplexe. Le résultat prévu des concerts dégage un bénéfice de près de Fr. 150'000.–. On y ajoute Fr. 680'000.– pour le fonctionnement, arrivant ainsi à Fr. 831'000.– de frais d'exploitation. Soit Fr. 69'000.– par mois pour faire tourner une salle qui ne paie pas de loyer et prévoit d'être ouverte au public une soixantaine d'heures par mois, c'est-à-dire dix à douze soirées de 21 h à 2 h du matin.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec tous les acteurs mentionnés, alors que nous nous étions tous mis à disposition de la Municipalité et de la salle. Vous n'êtes évidemment pas sans savoir qu'il y a eu un échange assez tardif entre les différentes salles à Lausanne pour s'accorder sur les missions des unes et des autres. Une charte de collaboration a été signée. Ce document, je souhaite le voir respecté par toutes les parties, la mienne également. Ce document répond à nos inquiétudes à l'égard des Docks. Il démontre la volonté d'ouverture, de collaboration de la nouvelle équipe, que je salue ici. En revanche, il ne fait pas taire nos doutes quant à la cohérence du projet proposé.

C'est pourquoi il m'aurait semblé salutaire – et il me semble encore aujourd'hui – qu'on assainisse complètement la situation financière de la salle, et qu'on envisage d'interrompre provisoirement son exploitation, en prenant le temps de monter un projet fédérateur, tant par ses missions que par son budget. Cette proposition avait déjà été suggérée en février dernier à la Municipalité et aux membres des Docks. Elle n'a pas été retenue, l'équipe estimant – ce qui n'est pas mon cas, ni l'expérience faite dans d'autres villes – qu'une fermeture provisoire aurait eu des conséquences désastreuses sur la salle, lui faisant courir le risque de ne pas rouvrir. Ce qui, encore une fois, n'est pas mon souhait.

Je n'éprouve pas de ressentiment, ni de jalousie envers cette salle. Je salue le travail accompli, beaucoup de bonnes choses ont été réalisées, et je respecte parfaitement ce choix politique. Simplement, je reste convaincue que le préavis proposé, de même que la proposition de Lausanne-Ensemble, ne répondent pas adéquatement à la question des Docks ni des musiques actuelles à Lausanne.

Telle est ma position, qui me met dans une situation très inconfortable, je vous le rappelle.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Je voudrais rassurer M^{me} Da Silva, car des cadres légaux existent pour protéger les jeunes lors de leurs sorties nocturnes: au niveau cantonal, la Loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB) définit les catégories d'établissements. Et au niveau communal, notre Règlement de police opère une distinction entre les différents types d'établissements et fixe leurs horaires d'exploitation. Ainsi, Lausanne distingue entre les établissements «de jour» et les établissements «de nuit». Les établissements «de jour» peuvent ouvrir de 5 h du matin à minuit et regroupent les catégories suivantes de la LADB: hôtel, café-restaurant, agritourisme, café-bar, bar à café, salon de jeux, tea-room. Les établissements «de nuit» peuvent ouvrir de 17 h à 4 h (avec possibilité d'étendre l'ouverture de 15 h à 5 h, moyennant paiement d'une taxe par heure d'extension) et regroupent, toujours selon les catégories de la LADB, les discothèques et les night-clubs. Les Docks sont au bénéfice de la licence «discothèque». A propos de la protection de la jeunesse, qui s'applique de la même manière pour les établissements de jour et de nuit, voici les critères qu'a fixés la LADB à son article 51: «Les enfants de moins de 12 ans révolus n'ont accès aux établissements que s'ils sont accompagnés d'un adulte. (...)» Je vous épargne un passage, puis: «Les mineurs âgés de 12 à 16 ans révolus non accompagnés d'un adulte, mais en possession d'une autorisation parentale, peuvent fréquenter les établissements jusqu'à 20 heures à l'exclusion de ceux mentionnés plus loin», c'est-à-dire les salons de jeux et les night clubs. Et l'alinéa 3 stipule: «Les mineurs de plus de 16 ans révolus peuvent fréquenter tous les établissements, à l'exclusion des night-clubs».

Comme cette loi, à son article 51, ne fait pas allusion aux jeunes de 12 à 16 ans accompagnés d'un adulte, la loi prévoit – j'en ai parlé au téléphone avec la cheffe du Service de la police du commerce, M^{me} Nicollier – qu'ils ont le droit de venir aux Docks à condition d'être accompagnés d'un représentant légal, parent, tuteur ou autre, adulte. Cela vous montre que la loi est suffisamment bien faite pour protéger les mineurs de moins de 16 ans, en tout cas à partir du moment où ils viennent aux Docks accompagnés d'un adulte. Cette loi a été faite précisément pour éviter que les jeunes viennent avec leur grand frère, leur cousin, quelqu'un d'un petit peu plus âgé. J'espère que vos préoccupations sont dissipées, parce qu'à partir du moment où les jeunes sont accompagnés d'un adulte – qu'on espère responsable, cela va sans dire – ils ne courent pas de danger lié directement aux «alentours des Docks».

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Permettez-moi tout d'abord, dans le cadre du ping-pong politique joué ce soir, de faire une remarque. Si la droite a fait des propositions entraînant notamment la consommation de bière aux Docks, je n'étais pas à mon téléphone portable lorsque M. Hubler a proposé d'ouvrir les Docks aux jeunes à partir de 14 ans. Proposer des nocturnes pour les jeunes à partir de 14 ans, ce n'est pas de cette manière que je vois l'avenir des Docks!

Notre groupe a entendu le débat, mais n'est pas convaincu par les arguments qui devraient permettre de donner un nouveau chèque en blanc à la Fondation des musiques actuelles. Il vous propose dès lors de rejeter le point *a)* du préavis N° 2007/28 concernant l'avenir de la salle des Docks. Nous estimons que la Municipalité n'a pas formulé de nouvelles visions pour ce projet et ne s'est par ailleurs pas basée sur les travaux de la commission – excusez-moi de revenir là-dessus – pour proposer sa nouvelle stratégie. Une stratégie qui, à nos yeux, n'existe pas dans ce préavis. Par ailleurs, adopter le projet tel qu'il est, revient à approuver une subvention de Fr. 682'000.– au budget 2008. Nous ne sommes pas d'accord.

Pour le point *b)*, la subvention de Fr. 330'500.– est destinée à payer les débiteurs de la Fondation. La Municipalité étant représentée dans la Fondation, il est logique d'honorer ses engagements, même si cela nous fait mal au ventre. Nous accepterons donc le point *b)*.

Concernant le point *c)*, nous refuserons le crédit spécial de Fr. 450'000.– pour le deuxième semestre 2007 tant que la Ville ne donne pas une vision claire de son engagement dans ce projet et ne propose pas une gouvernance adaptée à la conduite de cette institution culturelle.

Notre parti, qui souhaite entendre les autres formations politiques sur la situation des Docks et la politique lacunaire ayant conduit à cette situation, fera des propositions lors des prochaines séances de ce Conseil pour une gouvernance adaptée à ce type d'institution.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je reviens brièvement sur les derniers arguments. Cela me fait sourire d'entendre M. Segura dire que son groupe ne veut pas la mort des Docks, mais qu'il refuse la subvention demandée au point *c)*.

Nous l'avons dit, nous le répétons une nouvelle fois: refuser cette subvention, c'est à 99% souhaiter la mort des Docks. Vous avez cependant raison sur un point: vous faites une proposition. M. Segura et M. Gilles Meystre ont fait une proposition pour éviter cette conséquence. Je pose la question à M. Meystre: est-ce à dire que la Municipalité et notre Conseil doivent subventionner la partie qui a trait uniquement au non-commercial, à ce qu'on pourrait appeler le culturel au sens large, qui amène assez rarement des bénéfiques et plus souvent des dettes, et laisser le reste à un privé? Où le privé se chargerait du tout, mais bénéficierait d'une subvention pour ce qui ne produit pas beaucoup de bénéfiques? N'est-ce pas municipaliser les pertes et privatiser les bénéfiques? C'est une des propositions qui nous est faite aujourd'hui, j'attends pour voir, je ne me prononce pas à son propos, je pose la question.

Je déduis néanmoins des propos de M. Segura qu'il est devin, quand il dit qu'une majorité de ce plenum va soutenir ce préavis! En effet, les Verts ne se sont pas encore prononcés sur les différents montants que nous serons appelés

à voter tout à l'heure, Mais pour éviter de lui faire de la peine, je vais aller dans son sens et confirmer qu'une très large majorité va le faire.

Je reviens sur les propos de M^{me} Apothéloz et de M. Voi-blet. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'un ixième chèque en blanc. Nous en avons payé quelques-uns, mais je me demande si nous ne pourrions pas dire que pour l'instant, on nous demande de payer un «chèque en gris», un chèque «en attendant». Il faut donner les moyens de vivre aux Docks jusqu'à la fin de l'année 2007, avant d'inclure au budget 2008 une subvention de quelque Fr. 682'000.–. D'ici là, nous attendons, de la part de la Municipalité, une description de ce qu'il en est réellement. Donc un Plan directeur de la culture, un projet véritablement fédérateur, pour reprendre les termes de M^{me} Apothéloz, la présidente de ... *E la nave va* – je ne sais jamais comment son association s'appelle, elle m'excusera de l'estropier... Nous attendons d'abord une véritable vision et un budget pour cette salle, qui permettrait peut-être à M. Meystre – dont je pourrais reprendre certains propos – non pas de refuser le point *c)* et ses Fr. 400'000.– et quelques – ça tuerait les Docks – mais de revenir avec une motion, comme sa collègue de LausannEnsemble, M^{me} Truan. Il pourrait déposer cette motion de façon qu'elle soit traitée par notre Conseil et vienne, le cas échéant, s'ajouter aux différentes demandes, notamment le Plan directeur cantonal, la proposition de M^{me} Apothéloz, etc.

Dans ce cadre, il est important – Monsieur le Syndic, vous me répondrez après, ça me fera plaisir de vous entendre! – de voter ce préavis tel qu'il est proposé, tel que la majorité de votre commission l'a voté. Les Verts iront dans ce sens pour donner un répit supplémentaire aux Docks. Je vous remercie de faire de même.

M. Gilles Meystre (LE): – Je vais répondre, sans doute dans le désordre, à quelques piques entendues ici ou là.

D'abord sur la réaction de certains acteurs des musiques actuelles, suite à l'annonce de notre modèle à la presse. Les clubs et autres acteurs ne peuvent être que satisfaits de la subvention de Fr. 700'000.–. En effet, pour eux, c'est la meilleure garantie de non-concurrence, puisqu'elle évite aux Docks de miser sur des recettes et donc de leur faire de la concurrence. Cela vaut aussi pour la fermeture à 2 h, puisque les Docks constituent dans une certaine mesure un aspirateur à clients – si vous me permettez l'expression – qu'ils jeteront, dès la fermeture à 2 h, dans les autres clubs de la ville. On peut nous accuser d'avoir défendu des intérêts sectoriels. Mais nous ne le faisons pas, contrairement à d'autres dans cette salle. C'est principalement le contribuable que nous essayons de défendre. La proposition municipale, c'est une forme de cogestion des Docks et des clubs privés. Or nous ne sommes pas là pour cogérer les Docks; nous ne sommes là que pour défendre des prestations culturelles et non pour mettre en œuvre des mesures protectionnistes et dogmatiques.

Encore une remarque. J'aurais été inquiet s'il n'y avait eu aucune réaction à notre proposition. Ces réactions sont la preuve que le modèle va faire de la concurrence à d'autres et peut générer des recettes. Nous comptons sur celles-ci pour éviter de subventionner intégralement cette salle. Nous sommes convaincus qu'elle peut avoir une double vocation, culturelle et commerciale. Nous ne sommes pas là pour enterrer le projet, mais pour lui donner les moyens de survivre sans dépendre presque exclusivement des deniers publics. C'est l'objet de la motion que je dépose maintenant, ce que j'avais oublié de faire tout à l'heure. Ce n'est pas un revirement, c'est une position conforme aux principes du centre-droit. Monsieur Ferrari, cette position consiste précisément à ne pas intervenir dans des activités rentables, mais à intervenir lorsqu'elles ne le sont pas. En l'occurrence, ce qui n'est pas rentable, ce sont précisément les prestations culturelles. Ce qui peut l'être, les réactions en témoignent, ce sont les prestations commerciales. Ce n'est pas un revirement, mais le résultat d'une analyse pragmatique des erreurs commises jusqu'à ce jour.

Encore un point, que M^{me} Apothéloz a cité et que personne n'a lu : la charte de collaboration. Celle-ci, même si on peut en être satisfait parce que les acteurs des musiques actuelles se parlent enfin, ouvre déjà la porte à des demandes de subventions futures. Je vous en lis un passage : « Les Docks s'engagent, de par leur position de structure subventionnée, dans le but d'éviter toute offre redondante et dans le souci de pérennisation des activités des salles plus petites, à respecter les acquis de celles-ci en renonçant à une programmation trop régulière d'artistes dits « découverte », à savoir dont le public potentiel est inférieur à 300 personnes, qui s'inscrit dans la même ligne artistique que les lieux en question. » Pour nous, ce sont clairement de futures demandes de subvention. Nous ne nous y opposons pas forcément, mais cette question doit être abordée en commission. C'est un fait nouveau intervenu par la bande, qui mérite un vrai débat. Nous pourrions l'avoir lors de l'étude des motions à venir.

M^{me} Adozinda Da Silva : – Je reviens à la charge pour M^{me} Mayor. Je connais très bien la loi. Mais dans ce Conseil, plusieurs personnes se sont battues il n'y a pas longtemps, dans le cadre d'une commission, pour demander qu'il n'y ait pas de publicité avec des femmes déshabillées ou en petite tenue. Vous avez dit tout à l'heure que les jeunes seraient accompagnés d'un adulte. Un adulte pour vous, c'est plus de 18 ans. C'est très bien. Prenons encore des jeunes de 12 ans, qui passent dans un quartier très chaud, avec des prostituées, dont quelques-unes sont même dénudées, je les ai vues. Et laissons ces jeunes traîner à la sortie à 2 h du matin et voir tout ça. C'est très contradictoire, Madame Mayor. La loi, c'est la loi, mais vous avez dit ici, comme plusieurs personnes de vos rangs, qu'il faudrait se battre pour supprimer la publicité dans la rue. Alors battons-nous. Je ne suis pas pour faire disparaître les Docks ou les faire perdurer, je ne suis pas venue à cette tribune pour parler de cela. Sauvons ce qui est déjà là,

mais ne laissons pas non plus la situation se dégrader, en tout cas pour les jeunes.

Le président : – Il est 22 h 20. Je ne veux pas faire pression sur vous, mais nous avons encore un long chemin à parcourir. Alors avant de monter à la tribune, posez-vous la question : quelque chose de fondamental n'aurait-il pas encore été dit ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je ne fais qu'une remarque, non de féru de musiques actuelles que je ne suis qu'un peu, mais de connaisseur de quelques chiffres. Il me semble que le contenu de la motion déposée à l'instant par Lausann-Ensemble nécessite de revoir quelque peu les chiffres avancés. J'ai sous les yeux le budget 2007 de l'exploitation des Docks et si j'en crois ce qui m'a été dit, la Ville ne devrait subventionner que les activités culturelles de découverte, régionales, les groupes locaux. Il s'avère que les concerts, tous genres confondus, coûtent à peu près Fr. 300'000.–. Ça laisse une ardoise de Fr. 300'000.– à couvrir. Comment ? Admettons qu'il y ait un tiers de concerts découvertes, chanteurs et groupes locaux qui coûtent, un tiers des artistes un peu plus confirmés qui rapportent ce qu'ils coûtent, et un tiers de concerts avec des stars ou des gens très connus, qui remplissent les Docks et permettent de dégager une marge. Donc si, tous genres confondus, il y a déjà Fr. 300'000.– de pertes, on peut imaginer que les groupes locaux risquent de plomber encore le résultat de la salle et d'entraîner un montant à couvrir de Fr. 400'000.– ou Fr. 450'000.–.

Deuxièmement, le fonctionnement de cette salle entraîne des charges d'exploitation. Si je fais l'hypothèse que sur les Fr. 800'000.– de charges d'exploitation, entre un tiers et la moitié servent justement à programmer, à découvrir ces groupes locaux – c'est plus compliqué de programmer et de découvrir de tels groupes que des artistes confirmés, qui ont tous des agents et sont plus simples à trouver –, 50% des coûts d'exploitation doivent être assumés par cette activité de découverte. Donc il faut trouver Fr. 400'000.–, à quoi il faut ajouter Fr. 300'000.–. Je ne vais pas aligner des chiffres comme des noisettes sur un bâton, mais il faut trouver entre Fr. 700'000.– et Fr. 800'000.– pour la promotion et la découverte de groupes locaux. Certes, il y a des recettes de sponsors, mais une partie de celles-ci seront sollicitées par l'activité commerciale de la salle. Peut-être que Fr. 200'000.– venant des recettes – et je suis extrêmement généreux – permettront de couvrir une partie des charges. Toujours est-il qu'il y a plus d'un demi-million à trouver. Simultanément, les bars, qui rapportent bon an mal an Fr. 300'000.– à Fr. 400'000.–, seraient eux complètement privatisés.

En résumé, votre proposition mérite d'être un peu creusée. Parce que couvrir une charge d'exploitation de l'ordre de Fr. 700'000.– pour l'activité culturelle que vous prétendez défendre en laissant Fr. 300'000.– de bénéfice des bars à l'exploitation et en couvrant le tout par une subvention de Fr. 100'000.–, ça nécessite un tour de passe-passe qui m'échappe totalement.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Je serai très brève dans ma réponse à M^{me} Adozinda Da Silva. J'habite aussi le quartier des Docks, plus précisément à sa limite, car il est vaste. On y rencontre, malheureusement, des prostituées. J'ai compris que c'étaient elles que vous visiez. Si vous voulez faire quelque chose pour aider les prostituées, pour ramener le calme dans ce quartier où il y a de nombreuses habitations, je vous suivrai. Je suis sûre qu'une bonne partie des femmes de gauche vous suivra aussi. Mais de grâce, ne mélangeons pas tout!

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – La saga des Docks va continuer: de nouvelles motions sont déposées ce soir, qui seront mises à l'ordre du jour, et peut-être transmises à des commissions. Et ça recommencera. Les Docks, ça devient le mouvement perpétuel... Il faut s'y faire, je suppose que nous retrouverons ce sujet au cours des prochains mois.

En entendant les propositions de LausannEnsemble, j'ai envie de dire: tout ça pour ça! Ces propositions, en effet, ne font qu'intensifier un des problèmes importants des Docks dès le départ, c'est-à-dire les conflits potentiels, non seulement avec les clubs privés, mais aussi avec le Romandie ou d'autres. Organiser des soirées DJ, ouvrir jusqu'au petit matin, peu importe l'heure pourvu que ce soit dans la licence, en n'ayant plus d'heure limite de fermeture, n'a fait qu'amplifier les problèmes. Vous avez vu les réactions de ceux que vous souhaitez non seulement concurrencer, mais encore associer à la gestion des Docks.

Vous nous reprochez de ne pas avoir consulté les gens pour monter notre projet. A voir les réactions des acteurs, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas non plus été beaucoup consultés avant d'être proposés comme cogestionnaires des Docks. Vous proposez de faire des Docks une vaste discothèque, la plus grande de la région. Ce n'est pas du tout notre intention, ce n'est pas du tout notre projet, ce n'est pas du tout ce que nous voulons. Cette salle a été créée par la Ville pour répondre à un besoin dans ce domaine artistique précis. Il n'est vraiment pas nécessaire d'avoir le futur préavis sur la culture pour savoir que ça correspond à un besoin.

Il est possible que vous ne vouliez pas fermer la salle, je vous accorde encore ce crédit. Mais le résultat est le même, si on suit vos propositions. Les échéances mensuelles arrivent, il faut payer les salaires, les fournisseurs, les charges. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore, de rédiger des préavis, d'étudier toutes les propositions aussi largement que nous l'avons déjà fait. Je ne suis pas du tout d'accord avec tous ceux d'entre vous, de droite comme de gauche, qui disent que ce projet n'est pas clair. Au contraire. Il n'y a à Lausanne aucune autre salle que les Docks, dans un autre domaine artistique, qui ait dû autant justifier la mission que la Ville lui avait confiée, pourquoi, comment. Y compris Vidy. Vidy fait du théâtre, et aussi un peu de chanson et quelques autres choses: je n'ai jamais vu aucun texte justifiant la mission que la Ville lui aurait don-

née. Je ne vais pas vous donner le programme, encore, ce soir! Il viendra par la suite, il est basé sur la mission fixée dans le chapitre 4. Il ne s'agit pas de financer des prestations dans le domaine de la culture. Il s'agit de fixer une mission et ensuite de donner à cette structure les moyens d'y répondre.

Je ne sais plus si c'est M. Segura ou quelqu'un d'autre, qui a mentionné le fait que la Ville n'encaissait aucun loyer pour les Docks. Mais la Ville n'encaisse pas de loyer pour le Théâtre de Vidy, ni pour l'Opéra. La Ville n'encaisse pas non plus de loyer pour le Romandie. Je ne vois pas pourquoi les Docks seraient la seule salle dont on finance une partie de ce qu'elle fait, et qui, pour le reste, doit se débrouiller avec les recettes de bar! On pourrait faire la même chose avec le Théâtre de Vidy – il y a un grand bar, qui d'ailleurs sert aussi des collations – et dire: «Soyez plus commerciaux, tirez plus d'argent de vos prestations au bar, et nous devrions moins vous financer.» Ça n'a aucune logique. Nous considérons les Docks, et je le revendique, comme une salle chargée d'une mission culturelle dans le domaine des musiques actuelles. C'est un domaine et un public peu soutenus par la Ville aujourd'hui. Je revendique une subvention, qui est raisonnable par rapport aux autres subventions culturelles de la Ville. Nous pensons que ce public le mérite et cette musique aussi.

A propos de la prostitution, j'entends ce que dit M^{me} Da Silva. La prostitution, elle est là. Elle est légale. J'entends vos craintes par rapport aux jeunes qui sortent des Docks. Mais il n'est pas nécessaire d'attendre 2 h du matin pour voir des prostituées à cet endroit. Le problème est exactement le même pour Sévelin 36, la salle de danse de Philippe Saire. Il n'y a jamais eu de reproches à ce propos. Là, les Docks cumulent tous les reproches... Ce n'est même pas un reproche, c'est un poids supplémentaire. Permettez-moi de penser qu'on est bien sévère avec les Docks, beaucoup plus sévère qu'avec les autres.

Je suis très étonnée des propos de M^{me} Apothéloz. Elle avoue que cette position la met mal à l'aise. Je vous comprends, Madame Apothéloz. Moi aussi, à votre place, je serais mal à l'aise. Vous dites que vous n'éprouvez ni ressentiment ni jalousie à l'égard des Docks. Vous m'avez dit que vous aviez des craintes par rapport à vos spectateurs. C'est vrai, ce n'est ni du ressentiment ni de la jalousie, mais c'est sans doute la clé du problème. Je comprends que vous ayez quelques craintes, et que vous ayez essayé d'y répondre avec la charte de collaboration, qui pose des conditions léonines pour les Docks. Vous dites que vous espérez que tout le monde les respectera. Mais soyez honnête, il n'y a pratiquement que les Docks qui ont des conditions à respecter dans cette charte de collaboration. Ce n'est difficile pour personne de respecter cette charte de collaboration avec les positions qu'elle contient. Sauf pour les Docks. Ils l'ont acceptée, loyalement. J'espère que tous les partenaires seront loyaux et fiables dans cette histoire. Je regrette beaucoup que vous signiez une charte, sans réserve, pour revenir sur votre position, après avoir imposé

des conditions extrêmement draconiennes aux Docks. Vous regrettez de ne pas avoir été associés par la Municipalité à la mission des Docks. Vous n'avez associé personne, que je sache, à la mission du Romandie, mission culturelle que j'aimerais aussi connaître. Vous pourriez nous décrire votre projet, que je ne connais pas. Est-ce que la programmation d'un match de catch, comme cela a eu lieu récemment, fait partie du projet culturel du Romandie? Je n'en sais rien.

Je donne ces exemples pour montrer que chacun se permet d'imposer beaucoup de conditions aux Docks, alors qu'on ne fixe pas tous ces objectifs aux autres acteurs de la vie culturelle lausannoise, quel que soit le domaine. C'est pourquoi j'ai des doutes sur la sincérité de certains, ici, qui disent qu'ils ne souhaitent pas la mort des Docks. Peut-être qu'ils ne la souhaitent pas rationnellement. Mais au fond d'eux-mêmes, pour une raison ou pour une autre, certains parce qu'ils s'assument comme libéraux, croient au marché, pensent que chacun doit se débrouiller et que la Ville ne doit rien financer. Croire au marché est une raison loyale, ou au moins digne d'intérêt. On pourrait s'intéresser aux acteurs des autres domaines culturels, mais voilà, aujourd'hui, ce sont les Docks. Je trouve qu'il y a un peu d'acharnement.

Tout a été dit au cours de ces longs mois. L'intéressant, le moins intéressant, a été dit, écouté, entendu. Ne trouvez-vous pas qu'il est temps de mettre fin à cette polémique, à cette guerre? Il y aura encore d'autres occasions, puisque des motions sont déposées. Chaque fois que quelqu'un intervient, quelqu'un répond. Un autre a encore quelque chose à ajouter et ainsi de suite...

Les clubs et les Docks ont maintenant une charte de collaboration, dont on peut espérer qu'elle va pacifier ce secteur. Il est temps que ce Conseil vote, en son intime conviction. Il y aura les pour et les contre. Ensuite, j'espère que les Docks pourront continuer à remplir la mission qui leur a été assignée et satisfaire leur public. A la fin de l'année, lors des deux jours de discussion sur le budget, vous pourrez encore vous exprimer, puisque vous aurez à voter sur la subvention. Vous serez informés de ce qui se sera passé au cours des prochains mois, nous aurons des chiffres, en décembre.

Alors de grâce, maintenant, votez oui, non, comme vous le souhaitez. Et passez à d'autres objets. Il y a encore les crédits supplémentaires à traiter, où vous pourrez de nouveau parler des Docks.

M. Alain Hubler (AGT): – Je n'en rajoute pas. Je ne pose qu'une question de procédure. Je suppose que vous allez faire voter les quatre conclusions séparément. Ma demande d'appel nominal porte sur l'avenir des Docks, donc uniquement sur la conclusion c), les Fr. 450'000.– de crédit jusqu'à fin décembre.

Le président: – Il en sera fait selon votre souhait, Monsieur.

Je demande à notre rapporteur, M. Bonnard, de nous donner les déterminations de la commission sur la première conclusion.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Volontiers, Monsieur le Président. La conclusion a) a été amendée en commission. Le texte proposé est

Amendement

a) *de prendre acte du projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks;*

Cette conclusion amendée a été acceptée par 7 oui et 3 abstentions.

Le président: – Celles et ceux qui prennent acte de cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui refusent. Un. ... qui s'abstiennent. Deux. Vous avez donc massivement accepté cette première conclusion amendée.

Conclusion b), Monsieur le rapporteur.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Les conclusions b) et c) – comme elles sont mentionnées dans le préavis – ont été acceptées ensemble par la commission par 6 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le président: – Elles seront fractionnées, selon le souhait de M. Hubler, et si cinq conseillers l'approuvent. Nous passons à la conclusion b). Voulez-vous nous en lire le texte?

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Si je le retrouve... Voilà:

b) *d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'500.– pour l'assainissement de la situation financière de la FMA au 31 décembre 2006, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine;*

Le président: – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion b) le manifestent. Merci. Celles et ceux qui refusent. Aucun refus. Celles et ceux qui s'abstiennent. Deux abstentions.

Nous en arrivons à la conclusion c). Voulez-vous nous la lire et nous donner le préavis de la commission avant que nous nous déterminions pour le vote à l'appel nominal.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Je vous répète volontiers le préavis de la commission: 6 oui, 1 non et 3 abstentions. Le même que le précédent, pour

c) *d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 450'000.– pour assurer le fonctionnement de la FMA au cours du deuxième semestre 2007 (juillet à décembre), montant à porter en augmentation*

de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Le président : – Est-ce que cinq membres de ce Conseil soutiennent la proposition Hubler de vote à l'appel nominal? C'est le cas. Nous allons procéder à ce vote, je vous demande le plus grand silence afin de ne pas perturber le travail de notre secrétaire. Ce sera vraisemblablement son dernier appel nominal. Vous avez la parole, Monsieur le secrétaire.

Appel nominal

Oui : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Michel Stéphane, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippos Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Schlachter Thomas, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Torriani Elena, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Apothéloz Stéphanie, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pache Denis, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions : Germond Florence, Pernet Jacques, Santschi Pierre, Schaller René.

Le président : – Avec 47 oui, contre 29 oppositions et 4 abstentions, vous avez adopté cette conclusion *c*. Nous en arrivons à une nouvelle conclusion, la conclusion *d*, sous forme d'un amendement. Et je demande à notre rapporteur de nous la citer.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur : – C'est la reprise de la proposition d'Alain Hubler dans sa motion retirée. Elle consiste en une conclusion *d*) nouvelle:

d) de demander à la Municipalité d'envisager une adaptation de la licence à la vocation du lieu.

Cette conclusion nouvelle a été adoptée à l'unanimité.

Le président : – Celles et ceux qui adoptent cette conclusion nouvelle le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent. ... qui s'abstiennent. Avec un nombre important d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion nouvelle.

Je vous fais voter l'ensemble du préavis amendé. Celles et ceux qui acceptent ce préavis des Docks le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'opposent. Merci. ... qui s'abstiennent. Avec davantage d'abstentions que d'oppositions, vous avez accepté ce préavis. Nous avons traité ce sujet dans le temps record de trois heures. C'eût pu être pire. Merci au rapporteur pour le travail fourni.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/28 de la Municipalité, du 10 mai 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- a) de prendre acte du projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks;
- b) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'500.– pour l'assainissement de la situation financière de la FMA au 31.12.2006, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine;
- c) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 450'000.– pour assurer le fonctionnement de la FMA au cours du deuxième semestre 2007 (juillet à décembre), montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine;
- d) de demander à la Municipalité d'envisager une adaptation de la patente à la vocation du lieu.

Le président : – Nous reprenons la discussion relative aux crédits supplémentaires. Discussion interrompue la dernière fois par motion d'ordre.

Crédits supplémentaires pour 2007 (1^{re} série)⁵

Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2007/29 et sur le rapport le concernant.

Le président : – Nous reprenons à la page 16 [p. 761]:

3600 Service de la culture

3601 FMA Les Docks, Fr. 393'000.– crédit supplémentaire: Fr. 443'000.–

J'ouvre la discussion relative à cette demande de crédit supplémentaire. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit supplémentaire, en l'absence du rapporteur, le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'oppose? Aucune opposition. Qui s'abstient? Quelques abstentions. Vous avez accepté.

Nous en arrivons aux conclusions de ce préavis, page 42 [p. 788].

A. Budget de fonctionnement

Celles et ceux qui acceptent le point A, budget de fonctionnement, le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent. Personne. ... qui s'abstiennent. Quelques abstentions. Vous avez adopté ce point A, budget de fonctionnement.

B. Autorisations d'achats

Celles et ceux qui acceptent ces autorisations d'achat? Merci. Qui s'oppose? Personne. Qui s'abstient? Une poignée d'abstentions.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Celles et ceux qui acceptent ce point C? Merci. Celles et ceux qui ne l'acceptent pas? Personne. ... qui s'abstiennent? Toujours le même nombre d'abstentions. Vous avez donc accepté.

Ces trois points sont acceptés, le préavis sur les crédits supplémentaires est liquidé, avec remerciements à son rapporteur qui est déjà retourné à sa place.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/29 de la Municipalité, du 31 mai 2007;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

⁵BCC 2007-2008, T. II (N° 17/II), pp. 745 ss.

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>9'829'600.–</u>	<u>1'194'700.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>837'000.–</u>	<u>0.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>337'000.–</u>	<u>0.–</u>

Le président : – Nous en arrivons maintenant aux interpellations urgentes, développement et réponse. La première interpellation urgente est de M. Alain Hubler, «City Management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?». J'appelle l'interpellateur et nous écoutons votre développement, Monsieur Hubler.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : «City Management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?»⁶

Développement

M. Alain Hubler (AGT) : – Je vais réduire un peu l'«enrobage» de mon interpellation urgente pour gagner du temps. Il n'y aura pas de vice de forme par rapport aux questions, tout y sera. Je commence néanmoins par détendre l'atmosphère: j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer. Les Docks ne seront pas soumis à la taxe du City Management (... rires...) parce que celle-ci s'arrête quand le soleil tombe, d'après ce que j'ai cru comprendre de M. le syndic. (*Voix du syndic en arrière-plan, incompréhensible.*) Ça dépend de la saison? Bien, je prends note.

(*Lit son interpellation.*) Je ne reviendrai pas sur les raisons de fond qui ont conduit le groupe A Gauche Toute! à s'opposer au préavis à l'origine du City Management et à

⁶BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 678.

sa taxe. Il faut reconnaître que les problèmes de forme que rencontre aujourd'hui cette opération, technocratique et pilotée «depuis en haut», révèlent l'inanité de son fond.

Il y a bientôt trois semaines que les commerçants lausannois reçoivent leur formulaire d'assujettissement à la taxe du City Management. Depuis lors, le City Management, qui a été vendu au Conseil communal comme un produit démocratique élaboré dans un excellent climat de collaboration entre les représentants de la Ville, les milieux économiques et les associations de commerçants, fait pratiquement l'unanimité contre lui. Une pétition exclusivement signée par des commerçants a déjà réuni près de 1100 signatures. L'opposition, partie du Maupas, a gagné le Flon, la rue de l'Ale, la Cité et les quartiers périphériques. Même le président de GastroVaud et le directeur de Coop Vaud critiquent la taxe destinée à financer le City Management.

Devant une telle opposition et compte tenu du fait que Daniel Brélaz, syndic, et Silvia Zamora, municipale, font partie du Conseil de la «Fondation City Management Lausanne», le groupe A Gauche toute! estime indispensable d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. L'association économique Déclic affirme sur son site Internet: «Le règlement d'application de cette taxe a été rédigé par Déclic. Il offre toutes les garanties nécessaires pour que les milieux commerçants restent maîtres de ce projet.» Est-ce effectivement Déclic qui a rédigé ce règlement communal? (Donc celui que nous avons voté dans ce Conseil.) Si oui, pourquoi? Est-il habituel qu'une organisation privée rédige des règlements publics?
2. La Directive d'application concernant la promotion et le développement du commerce lausannois – après je ne dirai plus que «City Management» – que l'on trouve sur le site de cette fondation⁷ et qui est signée Jean Heim, président, et Daniel Brélaz, vice-président, précise en son article 6, rubrique Fixation de la taxe: «La Fondation conseille l'autorité de taxation au sujet de l'acceptabilité par les commerçants de la fixation de la taxe et la rend attentive au respect du principe de proportionnalité lors de l'établissement du barème.» Comment et sur quelles bases ce travail de conseil a-t-il été fait? Combien de commerçants ont-ils été consultés pour déterminer l'acceptabilité de la fixation de la taxe?
3. a) La city-tax – je l'appellerai comme ça, c'est plus simple – est présentée comme une «charge de préférence» qui doit respecter le principe d'équivalence, que l'on peut vulgariser ainsi: «Vous payez, mais vous avez un avantage particulier en retour.» Comment, pratiquement, peut-on garantir ce principe?
b) Le préavis voté par le Conseil indiquait que cette charge de préférence «devrait être inscrite dans la Loi

sur les impôts communaux et devenir par la suite un impôt affecté». Cette inscription a-t-elle eu lieu? Sinon, quelles sont les démarches en cours pour que cette inscription soit réalisée et quand est-elle prévue?

4. Comment se fait-il que l'assujettissement à la city-tax précède le moindre projet concret nouveau d'animation de la ville?
5. Combien de commerces, restaurants et parkings seront-ils soumis à la taxe?
a) Pour les magasins à succursales, comment se fera le calcul?
b) Est-il vrai que les bureaux de «La Poste» seront soumis à la city-tax?
c) Si oui, comment se fera le calcul de la city-tax?
d) Que pense la direction de «La Poste Suisse» de cet assujettissement?
6. A son article 11, le Règlement voté par le Conseil communal précise: «La taxe annuelle globale pour les commerces de détail et les restaurants ou cafés ne peut être inférieure à Fr. 150.– ni supérieure à Fr. 20'000.–.» Dans le Barème retenu par le Conseil de fondation City Management et approuvé par la Municipalité en mai 2007, la city-tax a une amplitude comprise entre Fr. 240.– et Fr. 16'000.–. Cela correspond à une augmentation de 60% du plancher et à une diminution de 20% du plafond. Qu'est-ce qui explique ce changement de barème?
7. Toujours dans le Barème retenu par le Conseil de fondation City Management et approuvé par la Municipalité en mai 2007, la city-tax est dégressive en ce sens que plus le nombre d'employés est important, plus le montant de la taxe par employé est faible; ce montant varie entre Fr. 240.– pour un commerce occupant un seul employé à plein temps et Fr. 74.– pour une grande surface occupant 217 équivalents plein-temps. Au-delà, la taxe par employé ne cesse de diminuer. Qu'est-ce qui justifie ce choix de taxe dégressive, que je qualifierais de quasi «obwaldienne»?
8. A son article 10, le Règlement voté par le Conseil communal précise: «Le montant de la taxe est fixé en fonction des critères suivants: a) pour les commerces de détail: en fonction du nombre de personnes employées pour la vente par le contribuable ou effectivement actives pour la vente dans le commerce de détail concerné.» Que faut-il comprendre par «effectivement actives»? En particulier, est-ce que le conjoint d'un, ou d'une, commerçant ou commerçante, lui donnant un coup de main sans en retirer un salaire est une personne «effectivement active», donc comptant pour le calcul de la taxe?

Et je me permets de rajouter une question 8 bis, dont j'ai touché quelques mots au syndic:

⁷<http://www.city-management.ch>

8 bis Un bruit court que le propriétaire du commerce ne serait pas décompté dans le calcul de la taxe. Est-ce vrai?

Je vous remercie de vos réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic – Quelques préliminaires avant de répondre aux questions précises de M. Hubler.

Ce projet, cela vous a été annoncé au moment du préavis, s'est en effet élaboré en concertation avec toutes les associations de commerçants constituées, qu'elles agissent dans un quartier ou sur l'ensemble de la ville. Elles ont largement consulté leurs membres. Aujourd'hui, certains d'entre eux assurent qu'ils n'ont pas lu ce courrier... Ce n'est malheureusement pas la première fois que cela arrive. Des séances d'information ont également été organisées. Evidemment, ceux qui ne sont membres de rien, ou ne lisent pas leur courrier, n'ont pas pu être directement consultés. D'autre part, ces trois dernières années, plusieurs articles – dont certains publiés dans *Economie lausannoise*, une revue distribuée plus largement qu'aux seuls membres des associations – ont également abordé ce sujet de manière souvent assez approfondie, sans susciter la moindre réaction. Pour être plus précis, certaines associations de quartier ont manifesté quelques inquiétudes. Après que le projet leur a été présenté et après avoir pris acte du fait – sur lequel je reviendrai dans un instant – que les montants que les membres payaient seraient consacrés principalement à l'animation de leur quartier, ces associations ont renoncé à leurs oppositions.

Deuxièmement – parce qu'on lit pas mal de choses dans les journaux – il existe maintenant une décision prise par votre Conseil communal, validée par le Conseil d'Etat, permettant de prélever une somme qui a toutes les caractéristiques légales d'une taxe ou d'un impôt. Cela signifie que les commerçants doivent retourner les feuilles de perception qui leur ont été envoyées pour une déclaration de situation. Sinon, ils s'exposent à une taxation d'office. Il ne peut y avoir de recours que contre la taxation, et non contre le fait d'avoir reçu un formulaire. Le but est que les commerçants dans leur ensemble, même ceux qui s'opposent aujourd'hui après tout ce qu'ils ont entendu, soient taxés sur des bases correctes. Celui qui ne remplit pas le formulaire sera taxé d'office, ce qui péjorera sa situation en cas de recours.

Il est juste que ces éléments soient rappelés en préliminaire à ce débat. Il y a également lieu de rapporter, de manière très résumée et puisque tout le monde n'y était pas, la discussion qui a eu lieu récemment à la salle des Cantons. En effet, certains commerçants sont clairement allergiques à toute forme associative. Ils considèrent qu'ils se débrouillent tout seuls, que les associations ne leur amènent rien, et que d'ailleurs la Ville c'est pire. Nous avons entendu des propos assez populistes sur le fait qu'ils n'avaient bénéficié ni de places de parc, ni de soutien indirect de la Ville, ni

encore d'aménagements spécifiques à leur quartier pour des millions de francs, alors que ceux de la place de la Gare, ou d'autres, dans divers secteurs de la ville, en avaient reçu. Il y a aussi un grand nombre de commerçants, dont je suis convaincu qu'ils ont signé la pétition, qui, après quelques solides prises de position de départ, ont clairement dit qu'ils étaient favorables au principe du City Management, mais que la Ville n'avait qu'à payer elle-même avec les impôts. Ils trouvent tout ça très bien, à condition que l'ensemble de l'effort soit assuré par la collectivité publique. Enfin, et c'était le plus intéressant, les quarante dernières minutes de discussion ont porté sur des questions pratiques. Plusieurs commerçants, y compris un porte-parole officiel des opposants à la table du débat, se sont déclarés finalement favorables au projet, tout en regrettant vivement de n'avoir pas pu prendre part préalablement à la consultation, pour des raisons que j'ai déjà évoquées. Mais je comprends ce point de vue aussi. Voilà la situation de départ, telle que nous pouvons la voir.

Je précise aussi qu'aujourd'hui nous avons reçu 578 questionnaires, qu'on peut dire «taxables». Dans 140 cas, les commerçants ont pu montrer qu'ils ne devaient pas être soumis à la taxe parce qu'ils avaient changé de catégorie ou ne correspondaient pas aux normes du règlement. Soixante autres cas – cela fait donc 200 en tout – sont à l'examen, et il y a de bonnes probabilités que leur situation soit identique. Cent quatre ont contesté l'objet, formellement et par écrit. Deux ont retourné des questionnaires non remplis et 14 ont fait des demandes d'exonération, notamment parce qu'ils se trouvent dans des situations très particulières. Par exemple celui qui se trouve sur l'itinéraire Sallaz-Ours, et qui n'a manifestement aucune chance d'obtenir le moindre retour à son engagement. Donc 900 au total ont donné signe de vie, si j'ose dire, dont les deux tiers de manière manifestement favorable, sur à peu près 2300 questionnaires envoyés. On nous a également signalé qu'un certain nombre de commerçants, à la gare, n'avaient pas reçu le questionnaire. Nous sommes en train de vérifier si c'est dû au fait qu'ils ne sont pas dans les catégories taxées ou lié à des problèmes de fichiers. Nous ne pouvons pas l'exclure, nous en sommes au premier exercice, nous en saurons plus ces prochaines semaines.

Ceci dit, j'en viens aux questions de M. l'interpellateur.

1. *L'association économique Déclic affirme sur son site Internet: «Le règlement d'application de cette taxe a été rédigé par Déclic. Il offre toutes les garanties nécessaires pour que les milieux commerçants restent maîtres de ce projet.» Est-ce effectivement Déclic qui a rédigé ce règlement communal? Si oui, pourquoi? Est-il habituel qu'une organisation privée rédige des règlements publics?*

Je l'ai dit lorsque nous avons présenté ce préavis, ce sont les milieux commerçants qui sont venus trouver la Municipalité avec cette idée, jugée seule capable de diminuer la décrépitude du commerce au centre ville constatée depuis

de nombreuses années. Cette érosion correspond à 20% de surfaces et d'emplois perdus en quelque vingt ans. Ils nous ont également proposé un modèle de charge de préférence, rédigé par une juriste qu'ils avaient mandatée. Cette première rédaction a beaucoup évolué. Les instances de la Ville et le Service cantonal de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) ont retouché ce règlement sur de nombreux points, le modifiant profondément. Les catégories soumises à taxation ont dû être introduites par l'Autorité, les juristes mandatés par Déclit n'en ayant pas les compétences légales. Divers services ont collaboré à ce projet, comme cela se fait couramment.

En revanche, après le vote de votre Conseil, le Conseil de fondation a été nanti d'un règlement d'application rédigé en première approximation – si j'ose dire – par Déclit, ayant le même contenu, mais correspondant à ce que vous aviez voté. Celui-là, nous ne l'avons retouché que sur des points mineurs. Mais c'est vraiment asseoir les virgules... Ce texte dit, en substance: «Le Conseil communal a voté ça, le Règlement, c'est ce qu'a voté le Conseil communal.» Ce n'est pas particulièrement innovant. C'est peut-être le mélange de ces deux textes qui a créé la confusion.

Selon les milieux commerçants, une collaboration avec la Ville dans le but de conférer un dynamisme supplémentaire à leur activité améliore davantage la situation que l'application pure et dure de la Loi révisée sur les impôts communaux adoptée par le Grand Conseil. Une telle réglementation permettrait à une Commune vaudoise de percevoir sur tous les acteurs économiques une taxe destinée à la promotion économique, par exemple. Les milieux commerçants concernés par ce projet, ainsi que la Municipalité, ont l'impression qu'il vaut mieux collaborer. La Municipalité parce qu'elle pense que les milieux commerçants créeront une meilleure dynamique s'ils participent au projet que s'il leur est imposé par quelques fonctionnaires. Et les milieux commerçants parce qu'ils craignent qu'une telle taxe ne devienne tôt ou tard une pure taxe de promotion économique qui ne leur amène rien.

2. *La Directive d'application concernant la promotion et le développement du commerce lausannois – après je ne dirai plus que «City Management» – que l'on trouve sur le site de cette fondation et qui est signée Jean Heim, président, et Daniel Brélaz, vice-président, précise en son article 6, rubrique Fixation de la taxe: «La Fondation conseille l'autorité de taxation au sujet de l'acceptabilité par les commerçants de la fixation de la taxe et la rend attentive au respect du principe de proportionnalité lors de l'établissement du barème.» Comment et sur quelles bases ce travail de conseil a-t-il été fait? Combien de commerçants ont-ils été consultés pour déterminer l'acceptabilité de la fixation de la taxe?*

J'ai déjà répondu pour l'essentiel à cette question. Ces consultations ont eu lieu avec les milieux représentés dans le processus, c'est-à-dire tous les milieux organisés. Malheureusement, cela ne comprend pas ceux qui ne sont inté-

grés à rien. Dans les milieux organisés, Coop a été consultée par l'intermédiaire du Trade Club. Ensuite, c'est la presse qui a rapporté un propos personnel de M. Léchaire. Le représentant lausannois de Coop a donc pleinement donné son accord. D'autre part, GastroVaud a été consulté par ses membres lausannois. Ensuite, pour des raisons que personne n'a comprises dans le milieu concerné – ce n'est pas une première, il y a eu des recours jusqu'au Tribunal fédéral pendant douze ans déposés par GastroVaud, notamment sur les taxes déchets – les membres lausannois de l'association ont été désavoués par le président central. Il n'avait pourtant rien dit auparavant.

3. a) *La city-tax est présentée comme une «charge de préférence» qui doit respecter le principe d'équivalence, que l'on peut vulgariser ainsi: «Vous payez, mais vous avez un avantage particulier en retour.» Comment, pratiquement, peut-on garantir ce principe?*

b) *Le préavis voté par le Conseil indiquait que cette charge de préférence «devrait être inscrite dans la loi sur les impôts communaux et devenir par la suite un impôt affecté». Cette inscription a-t-elle eu lieu? Sinon, quelles sont les démarches en cours pour que cette inscription soit réalisée et quand est-elle prévue?*

Ce principe peut être garanti de diverses façons. En premier lieu, l'entier de la taxe, sous déduction des frais de perception, sert à financer des actions favorables au commerce et à son développement, sous forme d'animations de la ville et des quartiers. Il y a une affectation par nature. En second lieu, la taxe est perçue par quartier. Les conventions, de même que le Règlement communal, garantissent que la taxe perçue dans un quartier donné est affectée à des animations le concernant expressément, sous réserve d'une part prévue pour les manifestations dans l'ensemble de la ville. Il y a donc une affectation géographique garantissant en particulier aux quartiers périphériques que les montants pour lesquels ils cotisent leur seront affectés en priorité. Pour assurer un meilleur équilibre, les commerçants ne paient que deux tiers du montant global, soit Fr. 1,5 million, la Ville garantissant par ses Fr. 700'000.– supplémentaires que l'on se trouve pleinement dans un système de charge de préférence. Je le rappelle, le Grand Conseil vient de voter une modification de la Loi sur les impôts communaux (LICom). A compter du 1^{er} janvier 2008, une taxe comme celle finançant le City Management figurera parmi les impôts et taxes perçus par les Communes, à l'image de la taxe de séjour, par exemple. Elle perdra de ce fait – c'est longuement exposé dans le préavis – son caractère de charge de préférence, qui n'est valable que pour l'année 2007 sous cette forme.

4. *Comment se fait-il que l'assujettissement à la city-tax précède le moindre projet concret nouveau d'animation de la ville?*

Dans un premier temps, cette taxe permettra de financer des actions existantes, les fêtes de Noël ou Halloween,

actuellement assumées par des associations de commerçants, avec des difficultés de plus en plus grandes pour trouver le financement. Des programmes d'action pour 2008 sont déjà en préparation. Deux points forts sont annoncés : l'un autour de l'inauguration du m2 et du réseau 08, avec toutes les nouveautés et les avantages que cela peut introduire et offrir au commerce lausannois ; le deuxième thème est les Jeux olympiques de Pékin. Ce programme sera assorti de compléments d'ici cet automne, en particulier avec de l'animation des quartiers. Il sera présenté aux associations de commerçants au plus tard au début de l'automne. Il est faux de dire que la taxe précède le moindre projet concret. Nous en sommes au stade du questionnaire, et les taxes ne seront perçues qu'en octobre et novembre. Il y a un décalage, car il faut avoir de l'argent avant de pouvoir le dépenser.

5. Combien de commerces, restaurants et parkings seront-ils soumis à la taxe ?

a) Pour les magasins à succursales, comment se fera le calcul ?

b) Est-il vrai que les bureaux de « La Poste » seront soumis à la city-tax ?

c) Si oui, comment se fera le calcul de la city-tax ?

d) Que pense la direction de « La Poste suisse » de cet assujettissement ?

Chaque succursale d'un commerce sera taxée indépendamment. La Poste suisse est soumise à la city-tax, parce qu'elle a élargi ses activités. Si elle n'avait conservé que celles, classiques, de vente de timbres-poste, d'acheminement du courrier et de traitement de bulletins de versement, elle ne serait pas soumise à la taxe. Comme elle vend toutes sortes de chocolat, bibelots, livres ou autres, elle y est soumise pour cette partie de son activité. La Poste suisse a donc reçu une demande de renseignement, comme les autres. Elle a demandé une étude à son service juridique, dont nous ne connaissons pas encore le résultat. Il paraît évident que pour la Poste suisse, une négociation sera nécessaire avant d'aboutir à une proportion équitable par rapport à ses activités classiques.

6. A son article 11, le Règlement voté par le Conseil communal précise : « La taxe annuelle globale pour les commerces de détail et les restaurants ou cafés ne peut être inférieure à Fr. 150.– ni supérieure à Fr. 20'000.–. » Dans le Barème retenu par le Conseil de fondation City Management et approuvé par la Municipalité en mai 2007, la city-tax a une amplitude comprise entre Fr. 240.– et Fr. 16'000.–. Cela correspond à une augmentation de 60% du plancher et à une diminution de 20% du plafond. Qu'est-ce qui explique ce changement de barème ?

Le plancher et le plafond sont, au sens des règlements sur les taxes, des limites que votre Conseil communal a fixées à la Municipalité. Cela signifie que si nous voulions descendre en dessous de Fr. 150.– ou aller au-delà de

Fr. 20'000.–, nous devrions venir devant vous pour obtenir une modification de cette échelle. Rien néanmoins n'oblige à utiliser celle-ci tout entière. Les plafonds et les planchers de Fr. 240.– et de Fr. 16'000.– se situent dans la fourchette indiquée par le Règlement. Les montants ont été déterminés en fonction des objectifs financiers visés, et de l'acceptabilité de la taxe. Ils ont été soumis à des représentants de toutes les associations de commerçants qui ont bien voulu participer à la discussion sur le projet qui a amené à choisir un modèle parmi six différents.

7. Toujours dans le barème retenu par le Conseil de fondation City Management et approuvé par la Municipalité en mai 2007, la city-tax est dégressive en ce sens que plus le nombre d'employés est important, plus le montant de la taxe par employé est faible ; ce montant varie entre Fr. 240.– pour un commerce occupant un seul employé à plein temps et Fr. 74.– pour une grande surface occupant 217 équivalents plein-temps. Au-delà, la taxe par employé ne cesse de diminuer. Qu'est-ce qui justifie ce choix de taxe dégressive ?

Comme la taxation est appliquée par succursale, je doute qu'il y ait des cas au-delà des montants que vous citez. Mais peut-être que je me trompe, cela peut aller juste au-delà, je n'en sais rien. Depuis de nombreuses années, le problème des moyens destinés au tourisme et à l'animation agite les cercles économiques lausannois. Plusieurs grands commerces aident spontanément Lausanne-Tourisme et paient des cotisations volontaires dans ce domaine. Ces commerces font d'ores et déjà des efforts promotionnels qui profitent à d'autres. En choisissant le modèle qui l'a finalement emporté, les auteurs en ont choisi un tenant compte de ces contributions. Vue sous cet angle, la taxe a la dégressivité juste selon les chiffres cités dans son interpellation par M. Hubler.

8. A son article 10, le Règlement voté par le Conseil communal précise : « Le montant de la taxe est fixé en fonction des critères suivants : a) pour les commerces de détail : en fonction du nombre de personnes employées pour la vente par le contribuable ou effectivement actives pour la vente dans le commerce de détail concerné. » Que faut-il comprendre par « effectivement actives » ? En particulier, est-ce que le conjoint d'un, ou d'une, commerçant ou commerçante, lui donnant un coup de main sans en retirer un salaire est une personne « effectivement active », donc comptant pour le calcul de la taxe ?

8 bis Qu'en est-il pour le propriétaire du commerce ?

Le propriétaire du commerce, pour peu qu'il soit actif – s'il ne l'est pas du tout, évidemment, la question se pose en d'autres termes – fait évidemment partie des personnes comptées pour le calcul de la taxe. Le personnel de vente est constitué par l'ensemble des collaborateurs du commerce affecté au service à la clientèle, sans les apprentis, et sans les personnes affectées aux travaux logistiques ou purement administratifs. Cela exclut évidemment les

bénévoles. Ces personnes ne sont pas prises en considération, sauf s'il s'agit d'un travail salarial déguisé, c'est-à-dire non bénévole! Dans ce contexte, des règles analogues à celles des assurances sociales s'appliquent. Toute personne dont l'activité implique qu'elle soit déclarée à l'AVS et aux assurances sociales usuelles, LAA notamment, est considérée comme collaborateur devant être déclaré au titre de la taxe communale sur le City Management. A contrario, toute personne non soumise à ces assurances n'a pas besoin d'être déclarée pour la taxe communale.

Je crois avoir ainsi répondu à toutes les questions posées. Un peu longuement, certes, parce que les questions sont longues et compliquées. Et je me demande jusqu'à quelle heure nous oserons entrer autant dans les détails...

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Cette taxe est non seulement inique, mais elle est bancaire juridiquement. Il a été rappelé ici que la taxe prévue par le Règlement sur le City Management a été créée comme une charge de préférence, selon le préavis de la Municipalité, et le restera au moins un certain temps.

Or cette taxe ne respecte ni le principe d'équivalence, ni celui de la couverture des coûts, qui sont pourtant les deux conditions posées par la jurisprudence du Tribunal fédéral pour qu'une telle taxe puisse être qualifiée de charge de préférence. Ces charges constituent, selon la Haute Cour, une participation aux frais d'installations déterminées, faites par la corporation publique dans l'intérêt général, et qui est mise à la charge des personnes ou groupes de personnes auxquels ces installations procurent des avantages particuliers. C'est là la définition donnée par la jurisprudence. Une charge de préférence est calculée d'après la dépense à couvrir et mise à la charge de celui qui profite des installations réalisées dans une proportion correspondant à l'importance des avantages économiques particuliers qu'il en retire.

Pour qu'une personne soit tenue de payer une telle contribution, il faut que deux conditions soient remplies: à savoir qu'elle tire un avantage particulier des installations publiques, et ensuite que cet avantage consiste dans l'accroissement de valeur d'un bien. La taxe requise par le Règlement du City Management sera affectée comme suit, selon l'art. 12 de ce Règlement: 30% pour couvrir les frais généraux de la Fondation, 50% pour couvrir les coûts afférents aux manifestations organisées au centre ville et 20% qui seront reversées aux associations des commerçants du centre ville. Le but de la taxation est la mise en œuvre de prestations spécifiques qui devraient procurer un avantage particulier aux commerçants de la ville, soit la revitalisation du centre. Mais – le groupe A Gauche Toute! tient à le souligner – la plupart des commerçants ne retireront aucun avantage économique particulier de l'organisation d'événements ou d'animations comme ceux énumérés dans le préavis (fêtes de Noël, éclairage urbain ou festival BD-fil). Bien plus: pour certains commerçants, ces événements

peuvent même représenter une concurrence à leur activité. Il n'y a donc aucune correspondance individuelle entre contribution réclamée aux commerçants et prestation offerte par l'Etat.

Le Règlement ne mentionne pas si les manifestations prévues (dont on ne sait toujours pas lesquelles elles seront) pourront être financées par des sponsors privés ou par les associations qui mettent en œuvre l'événement. La taxation ne répond donc pas non plus au principe de couverture des coûts puisque les coûts réels engendrés par ces événements ne sont pas connus.

Le Conseil communal doit donc surseoir à la perception de cette taxe qui, par sa mise en œuvre prévue, est inique et, sur le plan juridique, bâtie sur du sable. La Municipalité, et en particulier son syndic, recourent souvent aux arguments juridiques pour s'opposer aux propositions des conseillers communaux. Je suis sûr que M. le syndic aura la sagesse, cette fois-ci, de ne pas s'asseoir sur les arguments que je viens de développer!

M. Guy Gaudard (LE): – Je déclare mes intérêts: je préside l'Association des commerçants de Chailly. Dans ces prémisses du City Management, nous éprouvons une certaine tiédeur à l'égard de ce projet. Nous ne nous opposons pas à ce que, enfin, chaque commerçant paie une taxe, une «charge de préférence» afin de dynamiser l'animation en ville de Lausanne, mais au fait que le montant qui serait réclamé aux commerçants ne leur a jamais été transmis.

J'ai exprimé mon étonnement lors de la dernière assemblée générale de l'Association des commerçants de Lausanne (ACL). En effet, j'avais appris quelques jours auparavant que cet impôt se montait à Fr. 240.–. Lors du vote de notre Conseil, nous ne connaissions pas le montant exact qui serait réclamé aux commerçants. Dès lors, je suggère d'explorer la piste suivante: il serait imaginable de réclamer une taxe plus modeste à certains commerçants, notamment ceux qui sont assez éloignés du centre. Cela calmerait peut-être quelque peu le mécontentement manifesté par certains lors de la séance publique du 27 juin dernier, à laquelle j'ai assisté. En effet, les marques de mécontentement étaient assez nombreuses, et le syndic, je pense, ne me contredira pas.

M. Daniel Brélaz, syndic: – M. Dolivo reprend les arguments que nous avons entendus lors du débat au Conseil communal. La charge de préférence pour 2007 était déjà là. Une critique identique a été avancée, sous une forme un peu moins virulente, sauf erreur par la voix de M^{me} la présidente élue du Conseil communal.

Le centre de la ville n'est pas seul concerné, les quartiers aussi le sont. Au minimum 50% leur seront retournés. D'autre part – ceci à l'intention de M^e Dolivo – la participation de la Ville, qui se monte globalement à Fr. 700'000.–, permet de compenser d'éventuelles difficultés si un quartier

ou un autre était insuffisamment «servi», si j'ose dire. Nous y serons évidemment très attentifs.

Il n'est pas possible de surseoir à un règlement voté par le Conseil communal. Sinon, à la fin août, par exemple, quelqu'un pourrait venir dire qu'il faut surseoir à l'impôt sur les divertissements, un autre à l'impôt sur la fortune et ainsi de suite... Ce que vous avez voté a maintenant le même rang légal. Je souhaite qu'on y soit attentif. Evidemment, nous allons offrir une possibilité de recours. Personne ne la conteste à quelqu'un qui reçoit un avis de taxation.

En effet – et là j'entre dans la discussion introduite par M. Gaudard – incontestablement, aussi bien les milieux commerçants associés au projet que la Municipalité ont sous-estimé certains facteurs. A coup sûr, ils ont sous-estimé les gens qui ne s'étaient pas rendu compte de ce qui était en train de se passer et qui, découvrant un formulaire, préliminaire à une taxation, ont sauté au plafond. Ils ont sous-estimé le fait qu'un grand quotidien local a battu le fer chauffé à blanc pendant vingt jours. Incontestablement, cette situation n'était pas celle prévue, c'est-à-dire deux ou trois séances d'information pour expliquer tranquillement aux gens les quelques faits que je vais maintenant vous rappeler.

Tout d'abord, tout le monde n'est pas soumis à la taxe. Nous avons déjà exonéré vingt cas de gens manifestement dans des situations exceptionnelles. Je vous ai cité celui qui se trouve tout seul entre la Sallaz et la place de l'Ours. Manifestement, on ne pourra jamais lui rendre le service équivalent au sens de M^e Dolivo. Ça ne se discute même pas. Il y a aussi des quartiers interstitiels, où il suffit que quelques commerçants se constituent en association pour pouvoir récupérer le montant et entrer dans un système d'animations équivalentes. Il y a encore les suggestions comme celle de M. Gaudard. Il y a des quartiers où les associations existent, y compris Chailly, malgré ce qu'a dit M. Gaudard. Dans d'autres, comme le Maupas, rien n'est vraiment organisé, même si certains commerçants sont membres d'associations de Chauderon. Ces quartiers ont été invités à venir à la réunion sur le City Management, l'autre soir à la gare, pour se rendre compte de la situation des commerces du quartier et déterminer les meilleures actions à y réaliser. Pour les commerçants présents, c'étaient la plupart du temps des places de parc. Je ne suis pas sûr que la Ville y accédera, vu ce que vous avez voté comme accompagnement du Règlement.

La Fondation va maintenant réfléchir sereinement pendant l'été, et contacter les associations. Monsieur Gaudard, la taxe ne s'élèvera pas à Fr. 250.–, parce qu'elle ne portera que sur deux tiers d'année. Celui qui est tout en bas, dont la taxe annuelle se monte à Fr. 250.–, devra environ Fr. 170.–. Nous n'avons aucune possibilité légale, vu ce que vous avez voté, d'aller en dessous de Fr. 100.–, soit les deux tiers de Fr. 150.– Si nous le faisons, nous violerions la décision du Conseil communal. Mais sur ces éléments,

un dialogue est manifestement nécessaire, et il aura lieu. En revanche, le système doit être maintenu. D'ailleurs, plus de la moitié des commerçants présents, même parmi ceux qui poussaient des hurlements, trouvaient qu'il était bon – certains à condition de ne rien payer, d'autres à condition de payer un peu différemment.

Cela n'aurait pas de sens d'annuler un projet sur une telle vague de contestation. En outre, ce n'est légalement pas possible. Il faut faire des expériences sur un ou deux ans. Nous jugerons à ce moment si vraiment c'est impraticable. Je suis convaincu que lorsque le dialogue aura remplacé la stigmatisation, nous trouverons des solutions pour tout le monde, ou presque.

M. Alain Hubler (AGT): – Je remercie la Municipalité, plus précisément le syndic, qui se retrouve presque tout seul – est-ce un signe? – avec ses réponses, même si elles sont, hélas loin d'être convaincantes. De ce qui nous a été expliqué, je retiens que la city-tax, le city-règlement, sont là, dans la city. On les a votés, on ne peut rien y changer. Je ne sais pas trop ce que nous avons voté, mais il me semble que ce n'est pas tout à fait ce qui est proposé aujourd'hui aux commerçants. Il y a quelques différences.

Avant de me lancer dans la critique point par point des problèmes créés par le City Management et sa city-tax, j'aimerais faire une remarque sur les «mauvaises ondes». En général, je ne suis pas trop porté sur ce genre de terminologie, mais là, je trouve que de mauvaises ondes vibrent autour du projet, dues essentiellement au manque de respect et au mépris – je pèse mes mots – qui l'entourent. Je cite en vrac quelques propos que j'ai pu entendre ici où là de la bouche de certains membres de la Fondation, voire de celle de notre syndic: «Je ne peux pas tenir en laisse les commerçants» (sous-entendu: pour qu'ils se tiennent au courant). «Les restaurateurs sont toujours les premiers à râler.» «Les commerçants du Flon sont des privilégiés.» («C'est vrai», *commente le syndic en arrière-fond.*) Non, ce n'est pas vrai, il y en a qui font faillite, aussi. Et encore, pour justifier ses compétences: «Le représentant du Trade Club n'est pas le balayeur de son magasin.»

Pour des promoteurs de la ville et de son commerce, donc pour des spécialistes du marketing urbain – ou mieux, en français, pour des mercaticiens et mercaticiennes – c'est inquiétant! Tenir dans un tel manque de considération ses clients potentiels montre à l'évidence un défaut de compétence pour vendre le produit City Management, ou n'importe quel autre produit, d'ailleurs. Entre la célèbre formule «le client est roi» et le mépris affiché par les initiateurs du City Management pour les clients que sont les commerçants de Lausanne, les city manageurs et les city manageuses n'ont vraiment pas su trouver le bon ton pour donner envie d'acheter leur produit. On a affaire ici à du city-bricolage et, probablement, à un très mauvais produit.

Venons-en au fait. Premièrement à l'information et à la concertation autour de ce projet. La Municipalité dit

qu'elle a communiqué, et la Fondation aussi. Je suis tombé sur une coupure de journal, un article du 26 avril 2006, signé sauf erreur par Julian Pidoux, où le syndic refusait d'expliquer comment serait calculée la taxe. Ce n'est pas si vieux ! Il est navrant de constater que la Ville de Lausanne a su trouver l'adresse de la plupart des commerçants pour leur faire parvenir le formulaire d'assujettissement, mais qu'elle n'en a pas été capable, un peu auparavant, pour leur envoyer une consultation en bonne et due forme, qui aurait permis de juger de l'acceptabilité du projet. C'est étrange.

Une large consultation, une négociation et même une étude d'acceptabilité, sérieuse, comme elle est prévue dans les directives d'application, auraient sans doute permis d'éviter le fiasco auquel nous assistons aujourd'hui. Fiasco traduit en chiffres par les plus de 1100 signatures sur les 2300 personnes concernées; fiasco traduit en mots par les jugements à l'emporte-pièce il y a un instant. Ne me dites pas, Monsieur le Syndic, que les 1100 commerçants qui ont signé cette pétition sont toutes et tous des égoïstes, des indépendants indomptables et nombrilistes, des gens qui ne comprennent rien à ce qui est bon pour eux... Je ne vous croirais pas. Car je crois que vous ne le pensez pas.

Bref, contrairement à ce qui a été annoncé de manière subliminale à ce Conseil, le City Management et sa city-taxa n'ont vraisemblablement été négociés qu'avec les comités des associations économiques lausannoises... En ce sens, notre Conseil a été un peu trompé.

Il n'a d'ailleurs pas été trompé que sur ce point. Il a aussi été trompé – ou en tout cas n'a pas été informé – sur des aspects très pratiques, financiers, et même mathématiques dont nous avons déjà parlé. Cette fameuse city-taxa, qui sera la même pour une épicerie de Montelly employant en plus du patron deux personnes à plein temps, que pour une boutique de luxe employant le même nombre de personnes et située à la place Saint-François. Une city-taxa que le règlement voté par ce Conseil prévoyait être comprise entre Fr. 150.– et Fr. 20'000.–, et qui est tout à coup comprise entre Fr. 240.– et Fr. 16'000.–. Alors sur l'argumentation du syndic, permettez-moi de rire ! Venir nous dire qu'une fois définis, le plancher et le plafond sont des limites entre lesquelles on peut faire ce qu'on veut, ce n'est pas admissible ! A la limite, Monsieur le Syndic, vous auriez pu dire : c'est Fr. 5000.– pour tout le monde, Manor et le tabac du coin. Vous ne l'avez pas dit parce que vous êtes raisonnable, mais vous l'avez quand même fait. Et là, vous montrez que vous n'êtes pas assez raisonnable pour avoir suivi les intentions qui présidaient à notre vote. Enfin, le vote de ceux qui ont voté. Donc la city-taxa est tout à coup moins chère pour les gros commerces et plus chère pour les petits. Ce qui, comme je vous l'ai dit, en plus du fait qu'elle est dégressive, est digne d'Obwald.

Parlons un peu des projets que la city-taxa est censée financer. Parlons-en ! J'ai été un peu visiter le site du City Management sur city-Internet. A la rubrique des animations majeures, on trouve uniquement les choses qui existent

déjà : Halloween, les Fêtes à Noël, le BD-fil, et une mystérieuse animation qui ne sera connue qu'ultérieurement. C'est indiqué comme ça sur le site du City Management. Je suis donc allé voir à la rubrique des « actions spéciales ». J'étais alléché. Je me demandais ce qu'il y aura comme action spéciale. Voilà ce j'y ai lu : « Vous découvrirez prochainement sur cette page ce que le City Management apporte comme valeur ajoutée au shopping urbain ! » Le moins qu'on puisse dire est que tout ceci est totalement flou.

La seule trace de projet d'animation de la ville a été discrètement évoquée par le City manager Christian Masserey, et mentionnée ce soir par M. le syndic. Le City manager a ainsi laissé tomber discrètement : « Pourquoi pas le commerce lausannois aux couleurs des JO de Pékin en 2008 ? ». Bon, pourquoi pas ? Quel programme et quel sens du timing ! Alors que les produits dérivés sont déjà en vente depuis longtemps sur Internet, que les commandes de billets pour les cérémonies d'ouverture et de fermeture sont déjà closes, aujourd'hui, le City manager nous dit : on pourrait faire une fête, ou une année à thème en rapport avec les Jeux Olympiques. Je rigole un peu.

En assujettissant les commerçants à la city-taxa sur la base d'un tel programme, le moins que l'on puisse dire est que la Fondation du City Management met la charrue avant les bœufs : payez d'abord et on vous révélera ce qu'on fera avec vos sous ensuite. Comme chèque en blanc, on ne fait pas mieux !

Venons-en maintenant aux erreurs et approximations. Première erreur, les commerçants ont reçu leur formulaire d'assujettissement par courrier. Initialement, il était indiqué que les bénévoles seraient partie intégrante du calcul. Une semaine plus tard, on apprenait que ce n'était pas le cas, que c'était une erreur. Il a été dit à cette fameuse soirée d'information que c'était une « coquille », une faute de frappe. Comment peut-on faire une faute de frappe en tapant « bénévole » par erreur ? (*Rires.*) Il faut être très fort ! J'ai essayé, je n'ai pas réussi. (*Rires.*)

Mon sentiment de doute grandit encore quand M. le syndic nous apprend qu'il y aura des exceptions et des exonérations. Il l'a répété ce soir. Sont d'ores et déjà annoncés une vingtaine de commerçants, dont ceux qui sont manifestement en dehors de tout endroit où on peut réaliser des animations. Il va y en avoir des montagnes. Il y a les endroits où on peut faire beaucoup d'animations, très concentrées, ceux où on ne peut rien faire. Et entre deux ? Il y a tous ceux où on peut faire un petit peu, un petit peu beaucoup, un petit peu moyen. Je vous prédis une montagne de demandes d'exonérations, une montagne partielle ou totale – parce qu'on peut faire du partiel ou du total dans l'exonération, aussi, tant qu'on y est – je vous prédis pas mal d'employés à plein temps pour régler ces problèmes. Je m'interroge beaucoup, et surtout je regrette que les promoteurs du City Management ne se soient pas interrogés avant.

Maintenant que j'ai disserté au nom d'A Gauche toute, je vais vous parler d'humain à humain, dans l'intimité, en faisant abstraction de la télé, du journaliste et de son journal. Je vais vous parler entre quatre z'yeux, franchement. Monsieur le Syndic, entre nous, votre city-truc, vous n'y croyez pas ! Il ne tient pas ! Pas de projet concret, une taxe dégressive dont le plafond et le plancher sont laissés à la libre appréciation d'un Conseil de fondation. Des exonérations et des exceptions qui vont se multiplier. L'opposition de pratiquement la moitié des commerçants... Franchement, vous n'y croyez pas, ou au moins, vous commencez à douter. Ou vous avez douté avant de préparer votre réponse de ce soir. Rassurez-moi. D'ailleurs, je ne suis pas seul à douter. Je ne dénoncerai pas, contrairement à tout à l'heure, mais j'ai entendu un commerçant bien connu du parti radical se prononcer contre le City Management et sa city-tax. J'ai entendu un conseiller communal du même parti m'avouer, assez embarrassé: «On est bien ennuyé». Enfin, un autre personnage politique important de notre ville, faisant partie d'une des composantes de la droite de ce Conseil, m'a lâché, alors que je faisais allusion au problème qui nous occupe ce soir: «Ah! vous parlez du racket municipal!»

Sincèrement, Mesdames, Messieurs, je crois qu'il est grand temps de mettre un sérieux coup de frein à l'introduction de cette city-tax. Je n'ai pas parlé de suspension ni de moratoire, Monsieur le Syndic, je fais attention, je retiens les leçons. Un coup de frein pour permettre à toutes les parties concernées par la mercatique de la ville de se mettre autour d'une table et de nous ficeler quelque chose d'un peu plus précis, d'un peu moins – de beaucoup moins – inéquitable et de beaucoup plus acceptable.

Il a été souvent question des autres City Managements dans le monde, dont celui de Lyon. Monsieur le Syndic, j'ai été un peu chercher ce qui se passe à Lyon. Il y a de grandes différences. A Lyon, la city-tax n'existe pas, elle n'est pas obligatoire. A Lyon, ce n'est pas une fondation, c'est une association. Vous vous rappelez le débat sur les Docks, fondation ou non, etc.? C'est un peu pareil. A Lyon, c'est une association à laquelle les commerçants adhèrent librement. Et le City manager de Lyon, M. Delorme sauf erreur, quand on lui parle du mode de financement de ce qu'ils appellent là-bas, un peu mieux que nous, le management du centre ville, il dit: «Le challenge – un peu d'anglais, désolé, mais c'est ce qu'il dit (... rires...) – est de faire adhérer les commerçants afin de constituer un réseau coordonné. [...] Notre budget dépend de notre mobilisation.» Lyon a choisi l'incitation. Lausanne a choisi la contrainte. C'est, hélas, toute la différence.

J'ai oublié un détail. J'aimerais déposer une résolution.

Le président: – Oui, encore une intervention, et puis vous déposerez votre résolution après.

(Voix du syndic en arrière-plan, incompréhensible.)

Le président: – Bon, alors déposez votre résolution.

M. Alain Hubler (AGT): – Elle est assez courte:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende la mise en place de la taxe au moins aussi longtemps qu'une concertation avec l'ensemble des commerçants concernés, en particulier les représentants des pétitionnaires «City Management: non merci!», n'aura pas été menée à bien.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Nous sommes bientôt bons pour la séance de minuit cinq que personne ne voulait.

M. Hubler oublie les causes. Pourquoi avons-nous développé un projet de City Management, au départ? Parce que les associations constituées de commerçants constataient que plus personne ne payait rien, parce que les gens disaient: «Je ne paie pas du moment que tout le monde s'en fout.» Le résultat, c'est la déliquescence du commerce lausannois. Même les protestataires plus ou moins populistes que j'ai entendus s'exprimer l'autre jour ont fait ce constat. Ils se plaignaient simplement qu'on risquait de favoriser le centre ville, ce que je peux comprendre, à ce stade de la discussion. Ils se plaignaient que la Ville les embêtait en les empêchant de poser des pots de fleurs, les taxait quand ils mettaient quelque chose devant leur commerce. Ils se plaignaient qu'ils n'avaient pas de places de parc, que les contractuels étaient tous des salauds... Bref, tout ce qu'on a pu entendre ici pendant quinze ans.

Ce projet a ceci de novateur que les vieux combattants organisés, en l'occurrence les commerçants et l'Autorité, ont essayé de faire quelque chose en commun pour le bien du commerce dans cette ville. Je n'ai pas nié – et je ne l'ai même pas nié au moment où le préavis a passé ici – qu'un certain nombre de problèmes d'application devraient ensuite être traités, notamment dans la constitution des quartiers. Cela a été explicitement dit à la commission. Je l'ai dit l'autre soir à la gare, je le dis maintenant et je le répéterai: si d'aventure – mais pas sous la forme que M. Hubler prévoit – ce projet devait céder devant une vague de populisme, j'en déduirais seulement que les commerçants lausannois sont tous gaulois. Ils n'ont pas besoin de l'Autorité, et en conséquence, si 40% des clients partent bientôt pour Crissier, c'est très bien comme ça, tout le monde est heureux!

Nous avons un système, je le rappelle à M. Hubler, où les premières perceptions vont arriver en novembre. Nous aurions affaire à des irresponsables s'ils avaient déjà dépensé Fr. 1 million alors qu'ils n'ont pas touché un franc. C'est évident: avec le décalage de la perception, il sera possible de commencer à financer des activités dans les deux à trois derniers mois de l'année, et cela notamment grâce à la participation de la Ville pour cette année. S'il n'y avait pas cette participation, il ne serait pas possible de commencer avant décembre. Si, en dix jours, vingt articles de presse ou presque, ne paraissaient pas pour démolir le système au lieu de l'expliquer, un dialogue beaucoup plus

constructif aurait déjà commencé. Comme c'est la période des vacances d'été, ce dialogue pourra commencer à partir de mi-août.

En tant que conseillers communaux, vous avez prêté serment, comme municipal j'ai prêté serment et en aucun cas je ne pourrais appliquer une telle résolution, même s'il y avait l'unanimité de ce Conseil communal. Elle n'est simplement pas légale. Vous ne pouvez pas suspendre les impôts, vous ne pouvez pas suspendre les taxes. Je suis désolé de vous rappeler cette réalité. Or, c'est ce que M. Hubler nous propose. S'il déposait une résolution disant: «La Municipalité est invitée, ainsi que la Fondation City Management, à tout entreprendre pour rencontrer les représentants des commerçants, des pétitionnaires et autres, d'ici le paiement effectif, c'est-à-dire octobre ou novembre, de ladite taxe, dans le but d'éclaircir les points X, Y, et Z...» – je ne vais pas les énumérer ici, vu l'heure –, je pourrais dire que c'est une résolution légale. Celle qui consiste à dire: «Le Conseil communal souhaite que l'on suspende la perception...» (*S'adresse à quelqu'un dans la salle.*) L'application, c'est aussi la perception, Madame! Parce que si on suspend trois mois, il n'y aura simplement pas de perception cette année. Certains frais auront même été engagés, qui devront être couverts. Soit par les milieux commerçants eux-mêmes, soit par une subvention supplémentaire de la Ville, soit par un arrêt pur et simple des hostilités. Voter une telle résolution, c'est la même chose que dire: on suspend les impôts. Si vous êtes capables de voter quelque chose de totalement illégal... en tant que membre d'une Municipalité qui a prêté serment, je ne m'engage pas à faire quelque chose d'illégal. Sinon je trahirais mon serment. Je vous laisse la responsabilité.

M. Nicolas Gillard (LE): – Je vais tenter d'être le plus bref possible. Je ne pensais pas que ce serait aussi tard, j'avais écrit plusieurs pages... dans lesquelles je vais tailler, comme on dit. Je n'entrerai pas dans le débat juridique où mon collègue Dolivo semble s'être fourvoyé, à propos de la charge de préférence.

Le concept de City Management, que notre Conseil a accepté dans sa très large majorité, est un concept neuf. Il rassemble l'énergie publique – la Ville y est pour plus de Fr. 700'000.– – et les énergies privées dans une même ambition, celle du développement économique et commercial, en particulier le développement du commerce de détail, si précieux au tissu urbain. Pour paraphraser De Gaulle, ce n'est ni un «machin» municipal destiné à pomper plus de sous aux commerçants, ni un «truc» ourdi par les milieux économiques locaux pour se remplir la caisse, comme semble le laisser penser M. Hubler. C'est un projet original et collectif, dont la taxe – c'est bien de cela que nous parlons essentiellement ce soir alors que nous pourrions parler un peu plus des ambitions – n'est qu'un outil permettant d'atteindre des buts nombreux et louables. Animer les zones commerciales et donner aux commerçants eux-mêmes – je précise bien: aux commerçants eux-mêmes – les moyens de leurs projets, zone par zone, et pas

seulement au centre, par une large redistribution des montants prélevés.

Avant d'en venir à la résolution déposée par M. Hubler, laissez-moi dès lors formuler sur cette base deux observations générales. Je vais tenter, en vous les donnant, de ne pas trop paraphraser notre syndic. Première observation, et c'est une platitude: ce qui est neuf est souvent incompris ou difficile à faire admettre. Dans le cas du City Management, la difficulté de base a été accrue, me semble-t-il, par deux causes sur lesquelles nous nous sommes déjà un peu arrêtés ce soir. Première cause, nombreux sont les commerçants qui ne font pas partie ou ne participent guère, même s'ils en sont membres, aux associations censées les représenter. C'est un phénomène que constatent tous les milieux lausannois, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels: l'effritement de la représentativité des associations pose un problème lorsque des consultations doivent être lancées. La Municipalité a fait son boulot de communication. Les associations de commerçants dont, je vous l'assure, les membres se démènent quand ils sont quelques-uns dans un comité, à donner les informations, à communiquer, à convoquer les gens, à organiser des réunions, ont très probablement aussi fait leur boulot. Le citoyen, ou le commerçant *lambda*, a parfois l'impression qu'un projet tombe du ciel quand il en reçoit la première manifestation, en l'occurrence une feuille qui permettra à terme la taxation. Une consultation a eu lieu, et les acteurs institutionnels et associatifs – d'après ce que nous savons et nous n'avons pas de raison d'en douter – ont tous été dûment consultés, y compris ceux qui aujourd'hui font mine de s'étonner plus fortement que les autres des conséquences concrètes du projet, notamment paraît-il les cafetiers-restaurateurs. Pourtant, le constat auquel amènent les événements récents est clair: il y a manifestement eu, au niveau individuel des commerçants – je répète: au niveau individuel des commerçants – un déficit quant aux tenants et aux aboutissants du projet. Une démarche peut-être un peu plus participative aurait été souhaitable à la base. Cela étant, ce qui est fait est fait.

Deuxième cause à la difficulté de présenter le projet: chacun est d'accord de décider individuellement et dans son pré carré des efforts financiers auxquels il est d'accord de souscrire pour sa promotion, sa publicité, par exemple ses investissements de communication. En revanche, l'idée qu'un tiers puisse prendre cette décision et mettre la main dans sa poche, fût-ce une fondation intégrée par les personnes localement chargées du commerce, de nombreux acteurs et la Municipalité, est beaucoup plus difficile à faire passer. La notion de cotisation à une association est déjà dure à faire avaler à certains, le mot de taxe fait frémir. D'où un besoin d'information d'autant plus important. Celui qui devra payer la charge de préférence souhaite être précisément informé sur les services qu'il reçoit grâce à cette charge de préférence. Seconde observation sur cette discussion générale, et j'en terminerai là avant mes conclusions: par définition, c'est une lapalissade, le projet démarre. Il part de zéro. La Fondation pour le City

Management, et pour cause, ne peut pas encore montrer aux commerçants inquiets, qui se demandent à quoi va servir leur argent, les éléments concrets permettant de les convaincre plus facilement. Les acteurs économiques, notamment les petits commerçants qui se battent pour leur survie et celle de leur commerce, veulent du concret et se méfient parfois des projets qui semblent leur échapper. Il est dès lors ardu, plus peut-être dans un domaine comme celui-ci que dans un autre, de convaincre quelqu'un de la portée du projet que l'on défend.

Ces deux remarques préalables m'amènent aux conclusions suivantes. Si le projet de City Management était aujourd'hui gelé – ce qui ne me paraît pas possible légalement non plus, compte tenu de ce que vous avez voté – il n'aurait aucune chance de montrer son impact sur la vie de tous les jours des commerçants et de convaincre même ceux qui aujourd'hui sont encore inquiets et réticents de sa qualité. Il faut lui donner pleinement sa chance. Ce n'est pas un projet figé, et la voix des opposants ou des inquiets sera entendue et écoutée, notamment dans le cadre de la pétition qu'ils vont déposer.

Je vous encourage dès lors vivement à rejeter la résolution de M. Hubler, dont l'interpellation aura eu le mérite de contribuer à une information plus complète. Cette résolution reviendrait à contourner les votes clairs de notre Conseil et surtout le nouveau règlement que la Municipalité doit appliquer. Mais – là, je reprendrai un ton plus polémique – ne vous y trompez pas cependant. A Gauche Toute! ne s'est pas muée d'un jour à l'autre en défenseur du capital contre les taxes. Ce qui le hérisse aujourd'hui dans ce projet, comme hier, ce n'est pas le prélèvement d'une taxe en soi, c'est que celui qui paie la taxe en garde indirectement la maîtrise. C'est que l'argent payé par les commerçants serve le plus directement possible aux commerçants. Nul doute que M. Hubler et les siens ne se seraient pas opposés à un nouvel impôt prélevé sur les commerçants lausannois et tomberait dans la caisse générale de la Ville de Lausanne. Le City Management, avec un projet précis et ciblé, permet d'éviter ce passage par la caisse communale et de donner à l'investissement l'argent à qui il revient, c'est-à-dire aux commerçants qui l'ont payé.

Seconde conclusion, et je termine: pour qu'il fonctionne d'emblée correctement, le projet doit être compris par tous. Son impact concret en termes non seulement de coût, mais surtout de redistribution, doit avoir été concrètement exposé. Il convient dès lors que les efforts d'information générale intensifiés récemment, notamment lors de la réunion de la gare, soient poursuivis par tous les moyens que la Municipalité jugera opportuns. C'est pourquoi je dépose une seconde résolution, qui est la suivante:

Résolution

Le Conseil communal invite la Municipalité à donner aux commerçants lausannois, rapidement, toute information complémentaire utile concernant les enjeux concrets du

City Management (calcul et prélèvement de la taxe, redistribution et projets, etc.).

Le président: – Pendant que M^{me} Tétaz monte à la tribune, je profite de vous suggérer de ne pas signer pour une nouvelle séance, j'espère que nous en aurons terminé dans les dix minutes. Nous n'allons pas jouer aux jumeaux polonais, et terminer la séance à 4 h du matin. Du moins ce n'est pas notre souhait, nous n'aurions plus le quorum. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Je serai brève. A part le groupe A Gauche Toute!, qui a voté en bloc contre le City Management, le Conseil communal s'est manifestement laissé flouer et a voté en méconnaissance de cause. A Gauche Toute! vous avait pourtant informés, tant en commission qu'à cette tribune. Je l'avais dit, j'avais fait une enquête dans mon quartier, interrogé des commerçants: aucun n'avait été consulté, aucun n'avait été renseigné et aucun ne voulait de ce City Management, jugé inutile. Mesdames et Messieurs, chers collègues, on a le droit de se tromper. Un Législatif peut être induit à se tromper par ceux qui ont intérêt à ce que nous votions leurs projets. La question est maintenant: va-t-on mettre plus de 1000 commerçants aux poursuites? En effet, aujourd'hui ce qu'A Gauche Toute! a affirmé se confirme, ceux qui sont allés au débat à la gare et ceux qui lisent la presse le savent: plus de 1000 commerçants refusent de payer cette taxe, et même farouchement. Le discours de M. Masserey ne les a pas convaincus, il les a au contraire irrités. Aujourd'hui, nous pouvons voter en connaissance de cause et à mon avis, comme à celui d'A Gauche Toute!, il n'y a pas d'autre solution, il faut accepter la résolution de M. Hubler. Nous demandons le vote nominal, car les commerçants sont nombreux malgré l'heure (... *rumeurs, protestations...*) qui suivent ce soir nos débats à la TV et veulent savoir qui les soutient et qui les accable.

Le président: – Bien. Je crois que la dose populiste s'est encore accrue (... *forte rumeur, exclamations...*). Vous pourriez peut-être quand même signer...

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ce serait correct, si un appel nominal mobilise cette assemblée jusqu'à plus de minuit et demi, que ses membres touchent un jeton de présence. Vu les circonstances, cela me paraîtrait une procédure correcte.

Vous annoncez 1000 opposants. Moi, j'ai le nombre de 900, ou à peu près. Je ne sais juste pas si des commerçants seuls ont signé. Je sais que quelques-uns soutiennent ne pas avoir reçu de perception. Quand la pétition aura été déposée, nous verrons si les signatures correspondent à une liste, ce que je ne peux évidemment pas faire aujourd'hui, avec l'effet d'annonce. C'est impossible d'analyser une pétition qui vient d'être déposée. Ou qui va l'être, je n'ai pas bien compris ce que disaient les journaux à ce propos.

Nous allons donner davantage d'information pour expliquer encore mieux le projet, comme cela a été proposé tout

à l'heure. Néanmoins, avec l'été, ce sera difficile avant septembre ou octobre, car même les commerçants, qu'ils soient favorables ou défavorables au City Management, prennent parfois des vacances! C'est pourquoi l'essentiel de l'information commencera à partir de mi-août. La suspension d'une décision légalisée jusqu'au Conseil d'Etat fait peut-être partie des mœurs d'A Gauche Toute!, mais même avec une pétition, elle ne fait pas partie des processus démocratiques ordinaires.

Le président: – Il y a encore des demandes de parole. Nous avons deux résolutions à mettre en discussion et le règlement impose que, dès minuit, nous signions pour une nouvelle séance. Nous ne clorons pas ce programme en cinq minutes. Ce City Management impose que nous lui accordions le temps nécessaire.

Nous allons procéder de la façon suivante, pour ne pas sortir signer. M. le secrétaire va faire l'appel, vous répondez que vous êtes présent, et cela fait office de signature. (*Voix du syndic en arrière-plan: «... appel nominal...»*) C'est comme un appel nominal. Une des résolutions peut être votée par appel nominal, cela revient au même. Bien. Auparavant, je désire que nous épuisions les demandes de parole, avant que les conseillers soient trop épuisés. De toute façon, vous aurez deux mois pour vous refaire, alors un peu de cœur à l'ouvrage, que diable! Nous y arriverons!

M. Jacques Pernet (LE): – Je serai très court, je ne déclare pas mes intérêts... Pourtant, je dois quand même le faire: j'étais un des membres fondateurs de Déclit, mais je ne suis plus dans le comité de l'association. Et je suis vice-président d'Hôtellerie vaudoise, qu'il ne faut pas confondre avec GastroVaud, ce sont deux associations différentes.

Je reviens sur la question de la solidarité. C'est un terme qui plaît aussi à la gauche. Et que fait cette taxe? Elle applique aussi un principe de solidarité. Mais j'aimerais quand même... (*Il s'interrompt, troublé par quelqu'un parlant à un municipal, juste devant lui.*)

Le président: – Vous avez la parole, Monsieur Pernet. Essayez de la conserver.

M. Jacques Pernet (LE): – Oui, mais... S'il y a quelqu'un devant moi, ça ne va pas. J'aimerais dire à M^{me} Tétaz que nous avons voté le fond. Sur ce fond, nous n'avons pas été trompés, il est appliqué scrupuleusement. Le seul point où vous avez peut-être raison – il y a matière à réflexion, mais le syndic a dit qu'il allait y réfléchir – c'est sur la forme, c'est-à-dire sur le montant de la taxe perçue. Mais sur le fond, il n'y a pas eu de changement par rapport à ce qu'a voté ce Conseil. Ce que vous avez dit ne correspond pas à la réalité. Je vous signale, au passage, que je paie 23 taxes et que je ne m'en plains pas. Je paie la taxe pour un drapeau, pour une inscription à l'extérieur... Il y a des taxes pour toutes sortes de choses. Je ne vois pas pourquoi on ne

payerait pas une taxe destinée à animer, à conserver et à développer le commerce dans cette ville. Evitons que les animations et les consommateurs ne quittent nos murs. C'est aussi notre responsabilité de conseillers communaux de tout mettre en œuvre pour que cette ville se développe. J'ai l'impression qu'on fait ce soir de la politique politicienne, simplement peut-être parce que quelque chose n'a pas plu à l'un ou à l'autre...

Toute taxe, vous ne pouvez pas l'éviter, provoque une certaine émotion. Ensuite, il s'agit d'expliquer. J'apprécie ce qu'a dit M. Gillard tout à l'heure: il faut l'expliquer et démontrer la justesse de ce que nous avons voté.

M. Roland Rapaz (Soc.): – Certes, nous avons voté le projet de City Management. Mais sur quelles informations? En commission, comme en plenum, nous avons entendu la Municipalité et certains membres de la commission proches des milieux commerçants affirmer haut et fort que la mise en place du City Management non seulement répondait à une volonté de la Municipalité, mais également à un vœu unanime des commerçants lausannois. Voir la page 2 du rapport. C'est à la suite de ces déclarations et après avoir proposé quelques amendements que le groupe socialiste, dans un geste de bonne volonté à l'égard du commerce lausannois, a voté ce projet, qui, s'il rassemble tous les acteurs concernés, peut représenter un plus pour la Ville. Or, à l'évidence, ce n'est pas le cas. Et nous avons le sentiment que le projet de City Management a été mal ficelé, voire que nous avons été menés en bateau. C'est pourquoi le groupe socialiste votera la résolution présentée par A Gauche Toute!

M. Yves Ferrari (Les Verts): – J'ai oublié de mettre un casque avant de venir vous dire comment les Verts voient la chose! Ils ont pris connaissance de la résolution de M. Hubler. Ils estiment, dans leur majorité, que cette résolution va trop loin. Ils ont également pris connaissance de la résolution de M. Gillard. Je crois pouvoir dire que la majorité des Verts peut la voter. Mais il semble qu'entre les deux, il y a une marge de manœuvre. En effet, la résolution Hubler vous demande ni plus ni moins de suspendre, au moins dans l'immédiat, une décision que nous avons votée. Cela pose des problèmes de légitimité juridique. L'autre résolution ne remet rien en cause et demande de l'information, ce que les Verts peuvent soutenir. Les Verts – une partie d'entre eux, puisque quelques-uns ne sont plus là à cette heure tardive – osent, à minuit dix, vous proposer une troisième résolution. Etant donné que le problème n'est pas tant le règlement que nous avons voté que l'accord trouvé entre le City Management, les commerçants, la Municipalité, la Fondation, la majorité des Verts vous propose la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie, pour 2008, en concertation avec les commerçants, les règles de perception de la taxe dans le cadre du Règlement voté par le Conseil communal.

Nous ne remettons pas formellement en question notre vote, mais nous demandons que la Municipalité, en concertation avec les commerçants, revoie l'accord sur lequel ils se sont entendus et qui semble en effet poser quelques problèmes. Nous ne remettons donc pas en cause la taxe sur le City Management. Je vous remercie de soutenir la présente résolution des Verts, en plus de celle de M. Gillard.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité est consciente des problèmes actuels, même s'il n'en existait aucune prémisse au moment où les décisions ont été prises. En effet, comme je l'ai dit, toutes les associations organisées étaient parvenues à un consensus. Nous pouvons accepter la résolution de M. Gillard. Celle de M. Ferrari aussi; même s'il sera difficile d'en définir exactement le cadre, l'intention paraît possible. En revanche, pour de simples raisons légales – je m'excuse de vous le rappeler –, la Municipalité doit percevoir au minimum Fr. 150.– de taxe annuelle, sur une personne taxable, bien entendu. C'est-à-dire au minimum Fr. 100.– pour huit mois. Elle ne peut pas descendre plus bas, compte tenu de ce qui a été voté par ce Conseil. Je comprends parfaitement qu'on nous encourage au dialogue et à trouver des solutions vu ce qui s'est passé. Mais je ne comprends pas que l'on demande à la Municipalité de s'asseoir sur ce qu'a voté le Conseil communal il y a quelques mois. Et de s'asseoir sur toutes les procédures usuelles de légalisation des taxes, qu'elles soient communales ou cantonales.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est momentanément plus demandée. Nous nous trouvons face à trois propositions de résolution.

M. Alain Hubler (AGT) : – C'est une soirée intéressante. M. le syndic essaie d'interpréter la résolution que je vous propose et affirme qu'on s'assied sur un règlement voté par le Conseil communal. Quand on dit: «Le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende la mise en place de la taxe», ce n'est pas tout à fait ça. D'abord, cette taxe n'est pas mise en place. Elle ne «roule» pas, puisque les gens qui ont reçu le formulaire d'assujettissement ne l'ont pas encore rendu. Rien n'empêche de renégocier les conditions de calcul de cet assujettissement, alors que les gens n'ont pas encore tous rendu leur formulaire. En outre, même à supposer qu'il soit illégal de suspendre momentanément une taxe à cause de problèmes d'application, je vous rappelle qu'une résolution n'est pas coercitive pour la Municipalité, ce n'est pas une injonction, c'est un souhait. Et que dit cette résolution? Elle dit que le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie son barème avec la Fondation City Management, de façon que cette taxe soit un peu moins inéquitable. Pour ma part, si la Municipalité découvrait que c'est parfaitement illégal, je comprendrais tout à fait qu'elle n'applique pas cette résolution. Compte tenu du fait qu'une résolution n'est pas injonctive, compte tenu du fait que les deux autres résolutions ne mangent pas de pain, je vous propose de les voter les trois. (*Rires.*)

M. Daniel Brélaz, syndic : – A ce stade, les gens ont simplement reçu l'équivalent d'une déclaration d'impôt, mais pour une taxe. Donc ils ont connaissance du barème général. Dire «suspendre», c'est plus fort. Il y a une volonté claire, par la résolution de M. Hubler, d'encourager juridiquement les pétitionnaires, en disant: «Même l'Autorité qui a voté cette taxe se mord les doigts de ce qu'elle a fait.» M. Hubler continue de viser systématiquement une destruction du City Management et de la promotion du commerce lausannois. Je pense – je m'excuse de le dire à M. Rapaz – que ceux qui le suivent prennent une très lourde responsabilité. (*Rumeurs.*) Nous sommes dans une situation où manifestation des gens tentent le harcèlement contre la mise en place de cette taxe, de toutes les manières possibles. Si réellement 1000 commerçants ont signé, c'est qu'il y a eu un réseau de contact méthodique afin d'atteindre tout le monde. Je ne sais pas si c'est le cas. Mais cela montre une claire volonté de détruire toute forme de City Management. La grande majorité, en tout cas la bonne moitié, des commerçants présents à la gare, est favorable au City Management. Ils l'ont dit. Certains souhaiteraient que la Ville paie le tout. C'est évidemment plus simple. Si on vous offre la possibilité de dire que la collectivité doit payer et vous non, vous n'allez quand même pas refuser. Voilà le genre de raisonnement dans lequel vous vous lancez. Nous dire: «Conseil communal, vous pouvez voter ce que vous voulez, même si ce n'est pas légal, on laisse la responsabilité à la Municipalité de dire ensuite ce qu'il en est», c'est peu responsable de la part d'élus ayant prêté serment.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'aimerais demander à M. le syndic si on peut surseoir légalement à la mise en vigueur d'une nouveauté. Parce qu'ici, il ne s'agit pas de suspendre, mais bien de surseoir, étant donné que la taxe n'est pas encore en vigueur. Une question annexe: est-ce que les coiffeurs sont aussi soumis à la taxe? Parce que moi, je tiens à garder la tête sur les épaules! (*Rires.*)

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je suis malheureusement incapable de répondre à la deuxième question. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais il y a tellement de sous-catégories, avec la nomenclature européenne harmonisée, dite NOGA, que je ne voudrais pas dire de bêtise. Je vous informerai par écrit si vous pouvez garder ou non votre tête sur les épaules!

La taxe est en vigueur depuis le 1^{er} mai de cette année. Nous sommes dans la phase de perception. Nous ne sommes pas dans un truc que nous envisageons de mettre en place dans une, deux ou trois années.

Le président : – La parole est-elle encore demandée? Ce n'est pas le cas. La discussion sur cet objet est close. Nous en arrivons aux trois propositions de résolution. Nous commençons par celle qui a été déposée en premier, celle de M. Alain Hubler, que je lui demande de relire.

M. Alain Hubler (AGT) : – Bien volontiers, Monsieur le Président.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende la mise en place de la taxe au moins aussi longtemps qu'une concertation avec l'ensemble des commerçants concernés, en particulier les représentants des pétitionnaires « City Management: non merci! » n'aura pas été menée à bien.

Le président: – L'indemnisation de cette deuxième séance, qui a débuté formellement à minuit, passe par l'appel nominal. Afin que les choses soient claires, quel-qu'un demande-t-il formellement le vote à l'appel nominal et cette demande est-elle appuyée par cinq personnes? C'est le cas. Nous allons donc procéder à ce vote à l'appel nominal, qui fera office de signature. Nous écoutons Monsieur le secrétaire.

Appel nominal

Oui: Apothéloz Stéphanie, Chautems Jean-Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Germond Florence, Gilliard Diane, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Michel Stéphane, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schaller René, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Wermelinger Elisabeth.

Non: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Girardet Lucas, Graber Nicole, Graf Albert, Grin Nicole, de Haller Xavier, Huguenet François, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schlachter Thomas, Segura Serge, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions: Alvarez Caroline, Mach André, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Ostermann Roland, Santschi Pierre, Thorens Adèle.

Le président: – La résolution Hubler a été refusée par 30 voix contre 25 avec 7 abstentions. Nous avons par conséquent encore le quorum, avec 62 personnes.

(Une voix dans la salle: «M. Rastorfer n'a pas été appelé.»)

M. Daniel Hammer, secrétaire: – Si, si, il a été appelé.

Le président: – Nous allons faire la correction. Mais rien n'est figé, chère Madame. Qu'avez-vous répondu, Monsieur Rastorfer?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – *(Répond depuis sa place.)* J'ai répondu oui!

Le président: – Que votre oui soit oui... *(Léger brouhaha.)*
Nous passons à la deuxième résolution, celle de Nicolas Gillard, que je vous lis.

Résolution

Le Conseil communal invite la Municipalité à donner aux commerçants lausannois, rapidement, toutes informations complémentaires utiles concernant les enjeux concrets du City Management (calcul et prélèvement de la taxe, redistribution, projets, etc.).

Je mets ce projet de résolution en discussion. La parole n'est pas demandée. Celles et ceux qui acceptent cette résolution le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'opposent. Aucune opposition. Celles et ceux qui s'abstiennent. Trois abstentions. Vous avez donc massivement accepté le projet de résolution Gillard.

Nous en arrivons au troisième projet de résolution, déposé par Yves Ferrari, que je vous lis.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie, pour 2008, en concertation avec les commerçants les règles de perception de la taxe dans le cadre du Règlement voté par le Conseil communal.

Je mets ce projet de résolution en discussion. La parole n'est pas demandée, elle est close. Celles et ceux qui acceptent le projet de résolution Ferrari le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent. Aucune opposition. ... qui s'abstiennent. Une dizaine d'abstentions. Vous avez accepté. Cet objet est liquidé. Je remercie M. Hubler.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts: «City Management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

- la résolution de M. Nicolas Gillard, disant:

«Le Conseil communal invite la Municipalité à donner aux commerçants lausannois, rapidement, toutes informations complémentaires utiles concernant les enjeux concrets du «City Management» (calcul et prélèvement de la taxe, redistribution, projets, etc.);»;

- la résolution de M. Yves Ferrari, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie, pour 2008, en concertation avec les commerçants, les règles de perception de la taxe dans le cadre du Règlement voté par le Conseil communal».

Le président: – Nous avons encore au programme une interpellation urgente de M. Roland Rapaz. Monsieur Rapaz, notre sort est lié à votre réponse. Maintenez-vous votre interpellation pour ce soir ou la reportez-vous à des temps meilleurs ?

M. Roland Rapaz (Soc.): – Monsieur le Président, je demande le report de mon interpellation au mois d'août. (*Applaudissements.*) Le directeur des Services industriels l'ayant reçue, il en fera le meilleur usage pendant l'été.

(*Des voix s'exclament: «Bravo!». Brouhaha.*)

Le président: – Avant que cette assemblée soit levée, il est d'usage de subir le discours du président. (*Rires.*) Les années précédentes se terminaient à la dernière séance du mois de décembre avec l'étude du budget, et le président avait la frustration de lire entre 1 h 30 et 2 h 30 du matin un discours minutieusement préparé à une assemblée clairsemée et qui ne pensait qu'à aller dormir. Je pensais que ce pensum me serait épargné. Il ne m'est pas épargné et à vous non plus. Je vais donc garder mes considérations philosophico-politiques pour la réception de M^{me} Tétaz et je m'en tiendrai là.

J'aimerais tout de même terminer par des remerciements, et ces remerciements sont nombreux. Remerciements à vous tous de m'avoir supporté, de m'avoir encouragé. J'ai dit en début de législature que j'étais le président de tous les Lausannois et de tout ce Conseil. J'ai essayé de l'être sans exception de personne ni de parti. J'ai la modeste prétention de penser que j'y suis arrivé. D'ailleurs je crois que les quelques coups de griffe que j'ai subis sont venus de mon bord politique, ce qui démontre que j'ai essayé de tenir une ligne. J'ai accepté cette charge à laquelle je ne pensais pas – on a normalement deux ans pour s'y faire – j'ai eu un peu plus qu'un mois pour accepter et me mettre dans un rôle que je n'avais pas sollicité. Mais le gigantesque coup de sac donné à l'occasion des élections a imposé de choisir quelqu'un de notre groupe. C'est ainsi que sinon le plus capable du moins le moins «crouille» a pris les rênes et ça a bien été comme ça.

J'aimerais adresser des remerciements vifs et profonds à la Municipalité. Cette année a été pour moi une année de découverte de tout ce que Lausanne compte de vie associative. Je ne fais là que répéter tous ceux qui m'ont précédé, mais le découvrir soi-même, c'est quelque chose. Les tâches de représentation ont été les plus nombreuses avec M. le municipal Vuilleumier, tant il est vrai que tout ce que la Ville compte de pompiers, de policiers, de protection civile est très riche en amicales, en fanfares, en bastringues, en rapports de toutes sortes. De fait, c'est avec lui que je me suis le plus souvent trouvé pour des rapports ou pour des repas. Une amitié personnelle s'en est suivie, mais les autres municipaux n'ont pas été, évidemment, laissés de côté.

J'aimerais adresser des remerciements tout à fait particuliers à mon Bureau. Durant cette année, notre équipe était

soudée. Vous avez, par votre gentillesse, par votre disponibilité, par votre enthousiasme aussi, comblé certaines carences manifestes de votre président, qui ne pouvait se présenter partout. Chaque fois, presque chaque fois, vous avez répondu présent. J'aimerais citer tout particulièrement Monique Cosandey, Roland Rapaz, Yves-André Cavin, Claude Bonnard – particulièrement sollicité ces derniers mois – Pierre Santschi. J'ai évidemment une pensée toute particulière pour Myriam Tétaz, première vice-présidente et maintenant présidente de fait. Myriam, chère Myriam, je ne vous connaissais pas. Au cours de cette année, des liens profonds d'amitié et de respect mutuel se sont noués et c'est tout à fait sincèrement que je vous souhaite le meilleur pour l'an prochain. Votre énergie naturelle, malgré votre âge respectable, saura mener à bien tous les défis qui se poseront à vous.

J'aimerais remercier également les huissiers. MM. Kiefer, Lebey et Deschenaux, qui sont là. Outre la tasse de café qu'ils m'offrent traditionnellement en cours de soirée, destinée à me requinquer un peu, j'ai particulièrement apprécié leur disponibilité souriante. Un mot pour les concierges aussi, MM. Buser et Berset, qui, ce soir encore, doivent attendre patiemment que nous nous retirions. Les preneuses de son, M^{me} Fedrigo et son assistante, toujours fidèles au poste. J'ai une pensée particulière pour M^{me} Dominique Monbaron et pour Diane Gilliard. M^{me} Monbaron, dans les catacombes du sous-sol de l'Hôtel de Ville, a toujours été là pour me renseigner lorsque j'avais un problème pratique et que Daniel Hammer n'était pas disponible pour me répondre. Diane Gilliard également, qui a aussi été particulièrement sollicitée ces derniers temps, vu la surcharge de travail imposée à Daniel Hammer. Soyez également remerciée, Madame Gilliard, pour votre disponibilité et votre efficacité.

J'aimerais aussi adresser des remerciements à deux personnes que j'ai eu l'occasion de fréquenter tout au long de cette année, notamment lors des cérémonies protocolaires et pour tout ce qui avait trait aux votations et aux élections. Il s'agit de M. Christian Zutter et de son assistante M^{me} Nadège Fivaz. Christian Zutter est l'homme qui a l'œil à tout, qui a une main de fer, mais dans un gant de velours, qui cherche toujours le grain de sable susceptible de détraquer la machine, qui le trouve, le localise, sans s'énerver, qui a rectifié ma tenue quand il le fallait. Je lui dois beaucoup. Je lui adresse également des remerciements très profonds.

Last but not least, j'aimerais remercier notre secrétaire Daniel Hammer. J'aurai certainement l'occasion de le faire le 3 septembre. Il a eu beaucoup à supporter avec moi et il a manifesté une très grande disponibilité à mon endroit. Je suis probablement le premier président paysan. Là n'est pas le problème, quoique j'appartienne à une espèce en voie de disparition à Lausanne. J'ai surtout été le dernier président totalement illettré en matière de moyens de communication modernes. Donc Daniel, avec une disponibilité sans faille, venait chaque lundi matin précédant la séance

du Conseil, s'asseoir à la table de la cuisine à Rovéréaz. C'est là que nous avons régulièrement préparé les séances. Le courrier, abondant, à signer, les décisions à prendre, toutes les petites questions à régler, nous le faisons à la buvette du Grand Conseil. Il est vrai que la proximité géographique entre l'Hôtel de Ville et Rumine nous a facilité la tâche. Merci cher Secrétaire. Je ne suis pas un homme de règlements, j'ai tendance à prendre quelques libertés avec eux, vous m'avez toujours ramené sur le droit chemin. Je crois pouvoir dire que je vous dois énormément. Vous avez été un bon poisson pilote et je profite de formuler tous mes vœux pour la suite de votre carrière.

Je termine tout de même – je ne sais pas si elle me voit ou si elle m'entend – par des remerciements à mon épouse. S'ajoutant aux travaux de la ferme, à une modeste tâche de député, à la présidence de la commission des grâces, plus à deux ou trois petites futilités ecclésiastiques ou professionnelles, elle a souvent dû compenser les absences de son mari. Avec toutes les surprises, et le surcroît de travail qu'impose la présence d'un mari... La présence d'un mari absent – merci pour le Champignac ! Bref, je profite publiquement de lui adresser un remerciement chaleureux.

J'en ai terminé avec les remerciements. Les discours et les considérations politiques – parce que j'en ai aussi quelques-unes à faire – ce sera pour le 3 septembre. Je crois avoir assez abusé de votre patience. N'oubliez pas que c'est la dernière fois que vous êtes assis sur ces augustes bancs. N'oubliez pas non plus que c'est la dernière fois, peut-être, que nous travaillons avec Daniel Hammer. Nous aurons tout loisir, je pense, de prendre congé de lui dignement. Vous pouvez vous retirer. Merci, bonnes vacances. Nous nous souhaitons du beau temps.

(Applaudissements vifs et prolongés.)

La séance est levée à 00 h 30.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

